

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - 2010 : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UNE CLIMATOLOGIE EXCEPTIONNELLE, ET L'ÉVOLUTION DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Les faits marquants de l'exercice 2010 sont :

- l'année 2010 a été la plus froide depuis 1996, avec une rigueur marquée les mois d'hiver (janvier, février, décembre), et de demi-saison (avril et mai). La rigueur climatique de 2010 est supérieure de 16 % à la moyenne de la rigueur climatique des 15 années précédentes. Les volumes vendus ont été supérieurs de 11 % à 22 % par rapport à ceux des 10 années précédentes. L'outil industriel de la CPCU a répondu de manière satisfaisante à la demande.
- la législation relative aux certificats d'économies d'énergie à réaliser par les entreprises « obligées » - dont CPCU - sur la seconde période 2011-2013 représente une augmentation de l'ordre de 230 % des économies d'énergie à réaliser par rapport à la première période 2006-2009. CPCU est ainsi orientée à optimiser ses investissements dans ce domaine, dont l'isolation des sous-stations et l'optimisation du rendement thermique du réseau.

II - LA CPCU A MAINTENU UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENTS EN 2010

Les investissements s'élèvent à 80 M€, un niveau supérieur à la marge brute d'autofinancement dégagée, et concernent principalement :

- la canalisation structurante « T3 », et investissements liés aux raccordements à réaliser. Ce chantier a nécessité 49 M€ d'investissements,
- la géothermie et le réseau d'eau chaude pour la ZAC Claude Bernard (19^{ème} arrondissement), représentant 9 M€ d'investissements,
- l'amélioration de l'efficacité énergétique et environnementale de la distribution de la chaleur, via l'accélération du programme de modernisation des retours d'eau structurants et la priorité donnée à la réalisation de développements en boucles d'eau chaude,
- la centrale charbon de Saint-Ouen a été l'objet d'investissements environnementaux avec la rénovation partielle des dépoussiéreurs électrostatiques,
- le traitement d'eau de Grenelle avec la mise en service d'une installation de production d'eau par ultrafiltration et osmose inverse. Ces investissements permettent d'améliorer la qualité de l'eau de chaudière, donc de limiter les purges et pertes techniques afférentes, et d'optimiser la qualité des rejets liquides issus de la préparation d'eau des centrales.

III - LE DIALOGUE SOCIAL À L'INTÉRIEUR DE LA CPCU EST SATISFAISANT, ET LA CPCU ÉTOFFE SES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PROJETS À VENIR

Le dialogue avec les organisations syndicales a permis :

- la signature d'un accord par deux organisations syndicales sur trois portant sur les modalités de départ en retraite,
- la signature unanime d'un protocole préélectoral organisant les élections professionnelles du 25/10/2010 (Délégués du Personnel et Comité d'Entreprise).

La participation à ces élections a été forte avec un taux de participation moyen de 80 %.

Au niveau de la Branche des IEG, un accord signé le 4 juin 2010 fera bénéficier le personnel d'une « Couverture Supplémentaire Maladie » à compter du 1^{er} janvier 2011, venant s'ajouter aux remboursements actuels de la CAMIEG (remboursements Sécurité Sociale et 1^{er} niveau de mutuelle).

L'activité de recrutement et de formation a été, comme les années passées, très intense :

- 78 jeunes accueillis dans l'entreprise,
- 8 000 heures de formation,
- 50 % des sessions de formation dans le domaine de la sécurité,
- les contrats de professionnalisation et d'apprentissage représentent environ 7 % de l'effectif.

CPCU poursuit son effort en matière de recrutement avec 43 nouveaux collaborateurs en recrutement externe ou mobilité intra-groupe, dont 13 cadres, 5 jeunes ingénieurs et 9 salariés de plus de 45 ans contribuant ainsi au plan Senior.

Les résultats en matière de sécurité sont mitigés : le taux de fréquence des accidents du travail est en baisse (13,15 en 2010 contre 24,19 en 2009), mais le taux de gravité est en hausse (0,83 en 2010 contre 0,79 en 2009). Le Comité de Direction a décidé de se faire assister des conseils de l'ICSI (Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle).

IV - LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL S'EST MAINTENU À UN NIVEAU ÉLEVÉ

Le développement net, soit la puissance supplémentaire à fournir hors ajustements de puissance, s'établit à 43 MW en 2010, en nette progression par rapport à 2009 (27 MW).

Le développement brut s'élève à 65 MW en 2010 comme en 2009 et concernent le Tertiaire (38 %), le secteur Habitat Public Collectivités (46 %) et l'Habitat Privé (16 %).

Les résiliations au profit de la concurrence entraînent une perte de 12 clients pour une puissance de 2,3 MW (2,4 MW en 2009).

Les affaires gagnées sur la concurrence s'élèvent à 33 clients pour une puissance de 20 MW (29 MW en 2009).

Les cessations d'activités, rénovations ou démolitions engendrent une perte de puissance de 20 MW, en baisse par rapport à 2009 (37 MW).

Les ajustements de puissances - conséquence de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments - sont en forte progression à 38 MW, par rapport à 2009 (26 MW).

Les puissances souscrites augmentent de 4224 MW fin 2009 à 4230 MW fin 2010, le développement net excédant les ajustements de puissances.

Au-delà de la vente traditionnelle de vapeur, CPCU offre un service plus global contribuant à une meilleure maîtrise de l'énergie sous forme de vente de chaleur, CPCU finançant l'investissement et l'exploitation de la sous-station d'échange. Les ventes de chaleur se développent plus rapidement que les ventes de vapeur, les puissances souscrites augmentent de 6 % de 324 MW en 2009 à 343 MW en 2010.

Les raccordements les plus importants sont :

- la résidence « Lutèce 2000 » 75011 dans le domaine de l'Habitat Privé (3,4 MW) en vente de vapeur,
- l'Oréal à Saint-Ouen dans le domaine Tertiaire (4 MW) en vente de chaleur,
- l'ENS des Beaux-Arts (75006 - 4,8 MW), Paris Habitat (75017 - 2,3 MW) dans le domaine Habitat Public et Collectivités, en vente de vapeur.

Les investissements liés au développement sont significatifs (6 M€, dont 3,5 M€ en canalisations et 2,5 M€ en sous-stations vente de chaleur).

V – L'OUTIL DE PRODUCTION DE CHALEUR A FONCTIONNÉ DE MANIÈRE TRÈS SATISFAISANTE EN 2010

La rigueur climatique 2010 s'est située à un niveau le plus favorable depuis 1996 avec 2219 DJU en hausse de 12 % par rapport à 2009.

La production totale a augmenté de 11 % et s'élève à 5 696 GWh.

La part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique a baissé de 40 % en 2009 à 35 % en 2010 en raison de la rigueur climatique et de difficultés techniques tant à la nouvelle usine Syctom Isséane qu'à l'usine d'Ivry.

La disponibilité moyenne des installations du Groupe CPCU reste au niveau record de 97 % et témoigne de la qualité de la maintenance et de la fiabilité des équipements.

RÉNOVATION DES CENTRALES DÉROGATAIRES

Les centrales fioul ayant bénéficié d'une dérogation au titre de l'arrêté ministériel du 30 juillet 2003 devront subir des rénovations profondes et solliciter de nouvelles autorisations d'exploiter avant le 31/12/2015. Les installations rénovées devront répondre aux dernières normes environnementales édictées par un arrêté ministériel du 23 juillet 2010 relatif aux chaudières présentes dans les installations de combustion d'une puissance thermique supérieure ou égale à 20 MWh autorisées ou modifiées à compter du 1^{er} novembre 2010 et par la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions atmosphériques industrielles.

Compte tenu des contraintes économiques, d'exploitation et d'espace, CPCU étudie plusieurs scénarii pour cette rénovation. Tous passent par la conversion de tout ou partie des centrales fioul au gaz, ce qui constitue un sujet délicat du fait de la localisation de ces centrales en zone urbaine dense.

VI - LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU VAPEUR ET DES BOUCLES D'EAU CHAUDE SE POURSUIT EN 2010. LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU CONDENSATS S'EST AMÉLIORÉ

La canalisation de transport vapeur « T3 » est avancée à 90 % fin 2010 : d'une longueur de 9,2 km en gros diamètre (700 millimètres), ce nouveau « feeder »

permettra le bouclage du réseau sur l'Est Parisien favorisant ainsi le développement commercial sur ce secteur. Les études afin de démanteler la centrale de La Villette ont commencé afin de libérer le terrain fin 2011.

Dans le cadre du projet Paris Nord-Est, une géothermie profonde (température de l'eau 57,4°C - débit 320m³/h) a été réceptionnée en février 2010. Cette chaleur, exploitée à travers des thermo-frigo-pompes, permettra à CPCU et Climespace d'alimenter en 2010 la ZAC Claude Bernard en chaleur et en froid par des réseaux en cours de construction.

Au niveau du réseau condensats, le bilan 2010 montre une stabilisation par rapport à 2009 :

- le taux de restitution des condensats en chaufferies est resté globalement stable de 42 % en 2009 à 41 % en 2010,
- le nombre de fuites a baissé de 126 en 2009 (151 en 2008) à 116 en 2010.

La politique de rénovation du réseau condensats structurants s'est poursuivie en 2010 avec la modernisation de 1,7 km de réseau :

- rue des Frères Voisins à Issy les Moulineaux,
- dans le 15^{ème} arrondissement de Paris : rues Falguière, Pitard, Vaugirard et bd Pasteur,
- dans le 2^{ème} arrondissement de Paris : rues du Louvre, Réaumur, Montmartre.

MODERNISATION DU « DISPATCHING »

Le nouvel outil de conduite et de supervision des réseaux a été mis en service en janvier 2010. Il intègre des fonctionnalités innovantes dont :

- l'historisation totale de tous les événements,
- deux positions de secours liées au système : dispatching secours à Bercy et un report possible depuis les chaufferies CPCU,
- présentation visuelle optimale par mur d'image haute résolution des deux réseaux (chaleur et condensats),
- la possibilité de géo-localiser en instantané un ouvrage réseau concerné par un événement et en visualiser les plans,
- possibilité de piloter les boucles d'eau chaude,
- main courante informatique.

L'ACTIVITÉ SOUS-STATION A CONTINUÉ SON DÉVELOPPEMENT EN 2010

Les puissances souscrites en service ont augmenté de 8 % de 324 MW en 2009 à 343 MW en 2010.

Le nombre global d'opérations s'est maintenu avec 171 opérations réalisées en 2010.

L'activité sous-station sur les ventes de chaleur reste constante, l'offre de Maîtrise d'ouvrage déléguée (+ 275 %) se développe rapidement :

- 25 dossiers d'installation de nouvelles sous-stations en vente de chaleur pour 28 MW dont 21 MW en développement (CPCU Maître d'Ouvrage),
- 11 dossiers d'installation de sous-stations réalisées pour le compte de nos clients pour 15 MW dont 8 en développement (CPCU Maître d'Ouvrage Délégué),
- 135 dossiers en assistance technique de rénovation par les clients représentant une puissance de 121 MW.

DÉVELOPPEMENT DES BOUCLES D'EAU CHAUDE POUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Pour la distribution de chaleur, l'orientation de CPCU vers la technologie de boucles d'eau chaude, plus efficace sur les plans énergétique et environnemental, a été confirmée par la réalisation de la boucle d'eau chaude Ardennes, dont la sous-station d'échange de 25 MW, extensible à 50 MW, a été mise en service en décembre 2010.

CPCU gère fin 2010 15 boucles d'eau chaude pour une puissance raccordée de 257 MW, en augmentation de 6 % par rapport à 2009.

Pour le transport, la vapeur qui véhicule deux fois plus d'énergie que l'eau chaude, reste privilégiée, permettant de transporter l'énergie dans une tuyauterie de taille la plus réduite possible.

VII - TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

La certification d'un Système de Management Intégré QSE regroupant la certification :

- à la norme ISO 9001 en matière de Qualité,
 - au référentiel OHSAS 18001 en matière de Santé, Sécurité au Travail,
 - à la norme ISO 14001 en matière d'Environnement,
- est maintenue en 2010 sous réserve du résultat favorable d'un audit complémentaire programmé en mars 2011.

Les Certificats d'Économies d'Énergie validés par la DRIEE depuis la première période 2006-2009 s'élèvent à environ 600 GWh cumacs, à comparer à une obligation de 297 GWh cumacs pour la première période, et une obligation de l'ordre de 1500 GWh cumacs pour la seconde période 2011-2013.

Les investissements à caractère environnemental réalisés en 2010 sont essentiellement :

- la centrale charbon de Saint-Ouen, avec la rénovation partielle des électro filtres et l'amélioration de l'injection de chaux, réduisant les émissions de poussières et d'oxydes d'azotes respectivement,
- avec la mise en place du procédé Ecomb en 2008 et 2009 réduisant les oxydes d'azotes, et avec l'utilisation d'un charbon répondant aux exigences environnementales (granulométrie, humidité, teneur en soufre, pouvoir calorifique), la centrale charbon est compatible avec les normes environnementales européennes en vigueur en 2016,
- le traitement d'eau complémentaire de 100 mètres cubes/heure par osmose inverse et ultrafiltration à Grenelle,
- le 3^{ème} tube de la canalisation structurante T3, qui permet la valorisation des purges. L'Hôpital Robert Debré (19^{ème} arrondissement) va être chauffé par une boucle d'eau chaude alimentée par ces purges, assurant 20 % des besoins thermiques et permettant une réduction de 40 % des émissions en CO₂ de l'hôpital.

VIII - COMPTES ANNUELS

COMPTES SOCIAUX : le chiffre d'affaires et le résultat net social progressent en raison d'une rigueur climatique favorable. Le cash flow augmente significativement et permet d'améliorer le taux d'autofinancement des investissements très importants en raison de la réalisation de la canalisation structurante « T3 ».

Le chiffre d'affaires est en hausse de 8 % de 366 M€ en 2009 à 395 M€ en 2010, favorisé par une rigueur climatique la plus favorable depuis 1996. Les ventes de chaleur progressent de 12 % de 237 M€ en 2009 à 265 M€ en 2010, les volumes facturés sont en hausse de 11 %.

La marge sur énergies progresse significativement de 107 M€ en 2009 à 121 M€ en 2010. Les prix des énergies augmentent de 9 % par rapport à 2009, avec des évolutions contrastées : hausse du prix de la chaleur issue de l'incinération des ordures ménagères (+ 5 %) et du fioul (+ 25 %), baisse du prix de la chaleur issue du charbon (- 20 %) et du gaz (- 20 %).

Les dépenses d'entretien restent stables à un niveau élevé (42 M€ en 2009 et 2010).

Les impôts et taxes baissent de 10 M€ en 2009 à 8 M€ en 2010 avec le nouveau dispositif de Contribution Économique Territoriale qui remplace la taxe professionnelle.

Les dotations aux provisions et aux amortissements sont stables à 40 M€ en 2009 et 2010.

Le résultat net est en hausse de 8 M€ en 2009 à 30 M€ en 2010 en raison de la fin du crédit-bail de la centrale charbon de Saint-Ouen en 2009 (charge de 11 M€ en 2009), de la hausse de la marge sur énergies (14 M€), et d'une progression limitée de l'impôt sur les sociétés de 1 M€.

COMPTES CONSOLIDÉS : le chiffre d'affaires et le résultat net consolidés progressent en 2010 respectivement de 5 % et 25 % par rapport à 2009.

Ces comptes consolidés intègrent les filiales (Cogé Vitry, Climespace, CVE, CVD, Tiru et TRS).

La hausse du chiffre d'affaires de 5 % de 459 M€ en 2009 à 481 M€ en 2010, s'explique par la progression des ventes de chaleur de 7 % de 319 M€ en 2009 à 348 M€ en 2010 en lien avec la rigueur climatique plus favorable en 2010 qu'en 2009, et la baisse de 7 M€ des ventes au Concédant, essentiellement la réalisation de la canalisation structurante « T3 ».

Le résultat opérationnel courant progresse de 41 M€ en 2009 à 49 M€ en 2010. La marge sur énergie augmente de 14 M€ en lien avec la hausse des volumes de chaleur vendue résultant de la rigueur climatique, la marge sur coûts fixes baisse de 8 M€ en raison de la hausse des charges de maintenance et de concession de 37 M€ en 2009 à 44 M€ en 2010.

La contribution des Sociétés mises en équivalence (Climespace, Tiru, CVD, TRS) augmente de 2 M€ à 3 M€ avec la progression des résultats de Tiru et de Climespace.

Le résultat financier s'améliore de 1 M€ entre 2009 et 2010 grâce à la baisse des taux d'intérêt.

Le résultat net consolidé est en hausse de 24 M€ en 2009 à 30 M€ en 2010, avec une hausse similaire de la charge fiscale de 13 M€ en 2009 à 16 M€ en 2010.

IX - PERSPECTIVES

Les exercices 2011 et suivants seront marqués par des investissements significatifs concernant la Production, la Distribution et le Transport de chaleur.

AU NIVEAU PRODUCTION :

- CPCU a pour objectif d'augmenter sa part d'énergies renouvelables et de récupération dans son mix énergétique. Les moyens de cette évolution sont :
 - la réalisation du projet Paris Nord-Est, projet de distribution de chaleur et de froid sur la ZAC Claude Bernard et les entrepôts Mac Donald à base de chaleur géothermale,
 - l'utilisation de la biomasse dans les projets suivants :
 - la co-combustion charbon et bois dans la centrale charbon de Saint-Ouen,
 - un projet de cogénération chaleur - électricité dans le cadre de l'appel d'offre CRE 4.
- CPCU prépare la mise en conformité de ses centrales de production fioul de Grenelle, Vaugirard, Bercy et Ivry qui doit être achevée au plus tard fin 2015. Le programme de travaux, établi en concertation avec les autorités de tutelle, devra tenir compte des spécifications d'exploitation de ces centrales, ainsi que des contraintes économiques.

AU NIVEAU DISTRIBUTION :

- la mise en service de la canalisation structurante « T3 » est attendue en fin d'année 2011, ainsi que la libération du terrain de la centrale de La Villette et la vente de ce terrain à la Semavip comme prévu à l'avenant 9 du Traité de concession,
- les efforts concernant le réseau condensats seront poursuivis.

X - RÉSULTAT DES PARTICIPATIONS

CLIMESPACE (participation CPCU pour 22 %)

Cette Société a poursuivi en 2010 son développement avec des raccordements de 15 MW, portant la puissance raccordée à 333 MW, soit une augmentation de 4 % en 2010 par rapport à 2009.

Le chiffre d'affaires d'exploitation est stable, la baisse du chiffre proportionnel « R1 » de 3 % en raison de la rigueur climatique compensant la hausse de la redevance forfaitaire « R2 » en lien avec les raccordements.

Les ventes au concédant baissent de 20 M€ en 2009 à 16 M€ en 2010 en raison de la mise en service de la centrale Auber.

Le résultat progresse significativement, notamment en raison de l'indemnité perçue dans le sinistre Semapa.

K EUR	2009	2010
Chiffre d'affaires social	70 212	71 244
résultat net social	6 441	9 368
Chiffre d'affaires IFRS	80 041	78 114
résultat net IFRS	5 403	9 080

TIRU (participation CPCU pour 19 %)

L'exploitation des usines du Groupe s'est déroulée de manière satisfaisante sur l'année 2010. Cette dernière a toutefois été émaillée par deux avaries de Groupes Turbo Alternateurs (« GTA ») : le premier à CYDEL, le second sur Gien (CIDEME).

Les résultats nets sociaux de Tiru SA et consolidés du Groupe Tiru évoluent de manière divergente.

La baisse du résultat net social de 66 % entre 2009 et 2010 vient essentiellement de la dégradation de 9 M€ du résultat financier :

- Tiru a consenti un abandon de créances au bénéfice de sa filiale Cydel de 6,5 M€, dans le cadre d'une augmentation de capital de 9 M€, avec apport en numéraire de 2 M€,
- la baisse des taux d'intérêt a diminué les produits financiers de 0,5 M€, Tiru ayant une situation de trésorerie excédentaire,
- les dividendes encaissés ont baissé de 2 M€, principalement en raison de la forte dégradation des résultats de la filiale Canadienne RSC en 2009 du fait de la crise économique.

Les résultats consolidés du Groupe Tiru ont augmenté de 71 % pour les raisons suivantes :

- le résultat net de la filiale RSC a augmenté de 3,5 M€ entre 2009 et 2010 avec l'augmentation moyenne de 30 % du prix de traitement des déchets, en lien avec la reprise de l'activité industrielle,
- l'activité de la filiale Protires s'est poursuivie sur la moitié de l'année 2010 à des conditions très favorables,
- l'arrêt de production électrique du GTA de Cydel a eu un effet négatif de 2 M€ en 2010.

K EUR	2009	2010
Chiffre d'affaires social	91 713	93 050
résultat net social	14 432	4 922
Chiffre d'affaires	226 938	232 690
résultat consolidé net	3 753	6 408

SNC COGÉ VITRY (participation CPCU pour 50 %)

Cette Société a bien fonctionné techniquement en 2010, avec un taux de disponibilité de la cogénération proche de 99 %.

Le chiffre d'affaires est stable entre 2009 et 2010, et s'analyse comme suit :

- les ventes d'électricité sont en baisse de 4 % corrélatives en raison de la baisse du prix de gaz et la baisse de la production de 3 %,

- les ventes de chaleur à CPCU sont en hausse de 10 %, avec une baisse de 10 % des ventes en mode cogénération, et une hausse de 46 % des ventes en mode chaudière gaz.

Les charges d'exploitation sont grevées par un doublement de la charge de taxe professionnelle en 2009 (0,4 M€) devenue Contribution Économique Territoriale en 2010 (0,8 M€) et incluant la taxe IFRS (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau) de 0,4 M€.

K EUR	2009	2010
Chiffre d'affaires social	65 272	66 601
résultat net social	4 190	4 407
Chiffre d'affaires IFRS	66 238	66 601
résultat net IFRS	2 051	3 734

SNC CHOISY VITRY ÉNERGIE (participation CPCU pour 55 %)

Cette Société achète la chaleur à CPCU, la transporte et la transforme en eau chaude dans une sous-station d'échange, avant de la vendre à CVD qui la distribue parmi les abonnés des communes de Choisy et de Vitry.

L'exploitation 2010 a été satisfaisante.

Le chiffre d'affaires augmente de 11 % en raison de la hausse des volumes vendus de 9 % en raison de la rigueur climatique, et de la hausse des prix de 2 %.

Le résultat progresse en raison de :

- la hausse de la marge brute de 4 % en liaison avec la hausse du chiffre d'affaires,
- la baisse de la taxe professionnelle en 2009 devenue contribution économique territoriale en 2010,
- la baisse des frais financiers corrélative au désendettement de la Société.

K EUR	2009	2010
Chiffre d'affaires social	10 923	12 130
résultat net social	197	270
Chiffre d'affaires IFRS	10 923	12 130
résultat net IFRS	120	209

SNC CHOISY VITRY DISTRIBUTION (participation CPCU pour 45 %)

Cette Société distribue aux clients finaux l'énergie achetée à la SNC Choisy Vitry Énergie. Cette Société a poursuivi son exploitation de manière satisfaisante.

Le chiffre d'affaires évolue de manière divergente entre ses deux composantes :

- la partie proportionnelle augmente de 18 % en lien avec la climatologie (+ 11 %) et les augmentations tarifaires (+ 7 %),
- la redevance d'abonnement baisse de 1,5 % en raison de l'évolution de l'indice Euribor 3 mois.

Le résultat est déficitaire en raison de l'impact de l'évolution de l'Euribor 3 mois sur le chiffre d'affaires R2, impact non répercuté de manière symétrique en baisse des charges financières.

Les ventes au Concédant correspondent aux extensions de réseau et aux raccordements de nouveaux clients et s'élèvent à 1,5 M€ en 2010 comme en 2009, représentant près de 10 % du chiffre d'affaires.

CVD est en négociation avec l'autorité concédante afin de modifier la formule d'indexation de ce terme R2.

K EUR	2009	2010
Chiffre d'affaires social	13 396	14 823
résultat net social	-363	-291
Chiffre d'affaires IFRS	15 038	16 284
résultat net IFRS	-225	-226

TRS TRANSPORTS RÉUNIS SERVICES (participation CPCU pour 26 %)

L'activité de cette filiale consiste essentiellement au :

- traitement (concassage) du charbon destiné à des chaufferies raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la chaufferie CPCU de Saint-Ouen,
- stockage du bois pour des chaufferies raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la chaufferie Curma (filiale de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES) de Massy-Palaiseau,
- stockage des mâchefers issus de la combustion du charbon.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation baissent en 2010 avec une baisse des tonnages de charbon concassé pour CPCU de 21 % (184 KT en 2010 et 235 KT en 2009). Cette baisse des prestations de concassage entraîne une perte de chiffre d'affaires de 305 K€ et de résultat d'exploitation de 167 K€.

Le résultat net baisse de près de 100 K€ entre 2009 et 2010, la baisse du résultat d'exploitation étant partiellement compensée par une plus value de cession, et par la baisse de l'impôt sur les Sociétés.

K EUR	2009	2010
Chiffre d'affaires social	3 885	3 579
résultat net social	141	42
Chiffre d'affaires IFRS	3 885	3 579
résultat net IFRS	142	44

XI - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

L'exploitation a bien commencé le mois de janvier 2011 avec une rigueur climatique marquée.

Des difficultés de production survenues à l'usine Syctom d'Isséane en janvier ne permettent pas d'anticiper une amélioration de la production Syctom au 1^{er} semestre 2011.

L'investissement exceptionnel de la canalisation structurante « T3 » se poursuit normalement.

XII - CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS DIVERSES

CAPITAL SOCIAL

Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice 2010 : le capital social de CPCU s'élevait au 31 décembre 2010 à 27 605 120 Euros, divisé en 1 725 320 actions de nominal de 16 Euros.

ACTIONNARIAT

Aucune modification significative de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'exercice 2010. Le capital de CPCU est détenu au 31 décembre 2010 par GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, la Ville de Paris et le public à hauteur respectivement de 64,39 %, 33,50 % et 2,11 % du capital et des droits de vote.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour les exercices 2007, 2008 et 2009, le dividende distribué est resté constant à 3 euros.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

ÉCHÉANCE DE LA DETTE FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article D 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, les soldes fournisseurs créditeurs au 31/12/2010 s'élèvent à 27,4 M€, dont 26,8 M€ à échéance 31/01/2011, et 0,6 M€ à échéance 28/02/2012.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article L.225-100 alinéa 7 du Code de Commerce)

Néant

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial des commissaires aux comptes vous apportera toutes précisions utiles sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, lesquelles ont été autorisées préalablement par le Conseil d'Administration de la Société.

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur François DAGNAUD :

Administrateur CPCU.

Monsieur VUILLERMOZ :

Administrateur CPCU.

Madame Olivia POLSKI :

Administratrice CPCU, SYCTOM, PAX PROGRES PALLAS et du SIAAP.

Monsieur Hervé BENESSIONO :

Administrateur CPCU, Société Économique mixte d'aménagement de la Ville de Paris, et du SYCTOM.

Monsieur Joël GRÉGOIRE :

Administrateur CPCU, SEMINOC SEM, SEMORLY SEM,
Censeur PLAINE COMMUNE DÉVELOPPEMENT.

Monsieur François DUPOUX :

Administrateur de CPCU, Président Directeur Général de CLIMESPACE, Président de la FEDENE,
Représentant Permanent de CLIMESPACE pour CLIMAESPACO.

Monsieur Thierry FRANCK de PRÉAUMONT :

Président Directeur Général de CPCU,
Directeur Général Délégué de CLIMESPACE (depuis mars 2010),
Représentant permanent CPCU pour CLIMESPACE, et TIRU.

Monsieur Jean Pierre NÈGRE :

Administrateur CPCU,
Président de COFELY Finance et Investissement (anciennement UNITHERM) et de COFELY ENERGIES SERVICES,
Représentant permanent de COFELY Finance et Investissement pour CLIMESPACE.

Monsieur Gilbert REGLIER :

Président du Conseil d'Administration et administrateur FINERGAZ,
Représentant permanent de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES pour CPCU, CLIMESPACE, GEPSA et TIRU (depuis octobre 2010)
Directeur Général adjoint de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES.

Monsieur Jérôme TOLOT :

Président de FABRICOM, GDF SUEZ ENERGY SERVICES ESPANA (fin de mandat 02/02/10),
Président et administrateur TRACTEBEL ENGINEERING,
Président et administrateur Délégué GDF SUEZ ENERGY SERVICES INTERNATIONAL,
Administrateur et Directeur Général GDF SUEZ ENERGIE SERVICES,
Administrateur AXIMA SEITHA , COFELY EAST LONDON ENERGY LIMITED, COFELY ITALIA,
COFELY NEDERLAND, GDF SUEZ ENERGY SERVICES ESPANA, GDF SUEZ UNIVERSITY, INEO,
SMEG, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY,
Membre du Conseil de Surveillance de SVELYS,
Représentant Permanent de GDF SUEZ pour CPCU.

XIII - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

Au cours de l'exercice 2010, Monsieur Jean-Louis BLANC a démissionné de ses fonctions d'administrateur. Le Conseil a décidé de coopter en ses lieux et place Monsieur Joël GRÉGOIRE. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 juin 2010.

La Direction Générale est exclusivement assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Aucun mandat d'administrateurs en fonction et commissaires aux comptes n'arrivent à échéance à l'occasion de la présente assemblée.

XIV - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération du Président, Monsieur Thierry FRANCK de PRÉAUMONT, est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Cette part variable est fonction pour moitié d'indicateurs qualitatifs individualisés, et pour moitié d'indicateurs financiers, à savoir le résultat opérationnel courant, le free cash flow, et le résultat net du Groupe.

En 2010, la rémunération nette du Président s'est élevée à 144 K€ dont 47 K€ au titre de la part variable.

XV - RISQUES DE CPCU

Les risques font l'objet d'une analyse, d'une quantification et d'actions de suivi afin d'en maîtriser les conséquences.

La CPCU est soumise aux risques relatifs à l'exploitation normale de ses installations, risques sur la climatologie et donc la demande, risques sur les approvisionnements et les cours des énergies fossiles, risques sur les taux de change, risques sur les accidents du travail.

Par ailleurs, les risques économiques et techniques suivants sont identifiés et font l'objet d'un pilotage par la Direction Générale :

1) RISQUES AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

1.A) RISQUE DE PERTE DE MARGE SUR LES COGÉNÉRATIONS À LA FIN DES CONTRATS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ « 97-01 ».

Les cogénérations de CPCU à Saint-Ouen et de Cogé Vitry à Vitry bénéficient d'un contrat de vente d'électricité à EDF d'une durée de 12 ans, s'achevant en 2013.

Le prix de vente de l'électricité supérieur au prix du marché, ainsi que les dispositions fiscales, encouragent ce mode de production en raison de son impact favorable au niveau environnemental.

Aucune disposition ne prévoyant le renouvellement de ces contrats en 2013, une perte de marge significative est possible au-delà de cette date.

1.B) RISQUE AU NIVEAU DE L'ALLOCATION DES QUOTAS DE GES (GAZ À EFFET DE SERRE)

CPCU et sa filiale Cogé Vitry ont bénéficié d'allocations de quotas dans le dispositif mis en place pour la 1^{ère} période (2005-2007) ainsi que pour la 2^{nde} (2008-2012). Les allocations de cette dernière sont en baisse de 21 % par rapport à celles de la 1^{ère} période.

Au-delà de 2012, les règles d'allocations de quotas ne sont pas encore fixées. Les allocations aux entreprises de chauffage urbain devraient être réduites progressivement. Le dispositif de GES risque d'obérer les comptes de CPCU à partir de 2013, de manière progressive.

1.C) RISQUE CONCURRENTIEL

Les risques économiques mentionnés ci-dessus, ainsi que les variations du prix des énergies (fatales et fossiles), peuvent être répercutés au niveau des tarifs avec deux limites :

- pour les ventes à l'intérieur du territoire concédé, les tarifs de CPCU sont limités par le mécanisme du Tarif Maximum Autorisé (« TMA »), figurant à l'article 13 du traité de concession. Le TMA varie en fonction d'indices d'énergie, de travaux et de salaires, mais ne prend pas en compte les deux risques ci-dessus,
- CPCU ne peut ajuster ses tarifs sans prendre en compte ceux de ses concurrents, essentiellement les énergies fossiles et l'électricité. Les mécanismes de régulation sur les tarifs électriques, et d'aide aux moyens de chauffage individuel présentent un risque de perte de marché pour CPCU.

2) RISQUES AU NIVEAU TECHNIQUE

2.A) RISQUE D'INONDATION

Une forte crue de Seine aurait des conséquences sur le fonctionnement et l'intégrité de nos installations, et donc sur la qualité de notre service d'autant plus importantes que le niveau de la crue serait élevé.

Les sites de production, y compris les usines SYCTOM, situés en bord de Seine sont vulnérables au niveau de leur approvisionnement en combustibles et de leur accessibilité, puis éventuellement par le risque d'invasion par l'eau.

Pour le réseau vapeur, le risque principal réside dans son inondation par des venues d'eau via les accès et ventilations d'ouvrages, en cas de submersion des voies empruntées par les canalisations.

Un recueil de procédures définit les dispositions à mettre en œuvre selon l'évolution de la crue, allant de la simple surveillance jusqu'à la mise hors service de sites de production ou de tronçons du réseau vapeur.

Une crue de grande ampleur se traduirait par des coûts de remise en état des installations inondées ainsi que par des pertes d'exploitation liées à la réduction de la fourniture de chaleur et à la dégradation du mix énergétique.

2.B) RISQUE DE DÉGRADATION DU RÉSEAU DE RETOURS D'EAU

Le non retour de condensats aux sites de production a pour conséquences :

- un risque de défaillance de fourniture de chaleur par grand froid si les capacités de production d'eau d'appoint devenaient insuffisantes,
- un surcoût lié à la production de cette eau d'appoint à partir d'eau de Seine et à l'énergie complémentaire à fournir compte tenu de la température des condensats,
- en cas de fuites sur la tuyauterie de retour de condensats du réseau, un risque de dommages collatéraux.

Pour améliorer la restitution des condensats, un programme de rénovation du réseau structurant est engagé, avec la mise en œuvre de technologies limitant les risques de corrosion des tuyauteries de condensats.

2.C) RISQUE DE NON CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Nos installations de production sont régies par les réglementations sur les grandes installations de combustion et les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'évolution du contexte réglementaire, tant au niveau européen que national et local, implique à moyen terme une transformation profonde de nos installations d'appoint/secours fonctionnant au fioul lourd, en particulier pour respecter les seuils de rejets atmosphériques.

Un plan global d'adaptation des chaufferies à ces évolutions réglementaires est à l'étude et devra être approuvé par notre autorité administrative (DRIEE). Sa mise en œuvre nécessitera de lourds investissements, tels que l'installation de systèmes de traitement de fumées sur les chaudières fioul ou leur transformation pour brûler du gaz.

XVI- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 30 054 835,92 €.

- Distribution de dividendes aux actionnaires 5 434 758 €
- Report à nouveau du solde 24 620 077,92 €
Soit un dividende de 3,15 € par action.

XVII - RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ORDRE DU JOUR

Les dispositions de l'article 225-129-6 du Code de Commerce sur l'épargne salariale, imposent aux Sociétés anonymes dont les salariés ne détiennent pas au moins 3 % du montant du capital social, de réunir tous les 3 ans une Assemblée Générale Extraordinaire, appelée à se prononcer sur l'opportunité de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de l'entreprise, dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

Cette augmentation de capital n'apparaît pas actuellement opportune, compte tenu des besoins de la Société, d'autant qu'il existe dans l'entreprise un plan d'épargne entreprise et que les salariés ont chaque année la possibilité de souscrire à des actions du Groupe GDF SUEZ (Opération LINK) à des conditions avantageuses et d'être ainsi indirectement actionnaires de l'ensemble des Sociétés du Groupe.

Néanmoins, le Conseil d'Administration est tenu de consulter les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire qui ont seuls le pouvoir de décider ou de refuser cette augmentation de capital.

Il est proposé que cette Assemblée se tienne à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour l'approbation des comptes, qui sera en conséquence une Assemblée Générale Mixte.

Un projet de résolution sera soumis à l'assemblée en vue d'augmenter le capital actuel d'un montant maximum de 3 %, la souscription des actions créées étant réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne entreprise.

Cette même résolution, si elle était adoptée, confierait au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette augmentation de capital dans un délai d'une année et modifier corrélativement les statuts de la Société.

XVIII - INFORMATIONS SOCIALES

(selon l'article L.225-102-1 et R.225-104 et du Code de Commerce)

EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2010

	2010			
	Cadre	Maîtrise	Exécution	TOTAL
Agents Statutaires	121	327	55	503
Agents non Statutaires	2	4	36	42
TOTAL	123	331	91	545

EMBAUCHES

	2010			
	Cadre	Maîtrise	Exécution	TOTAL
Embauches de Statutaires	21	13	14	48
Réintégrations	1	0	0	1
Embauches de non Statutaires	1	1	21	23
TOTAL	23	14	35	72

L'effectif a augmenté de 3 % (de 529 au 31/12/09 à 545 au 31/12/10) en raison de :

- le renforcement des équipes projet et de notre cœur de métier : 3 créations de postes au Service Ingénierie et au Pôle Support dans le cadre des projets T3 et Biomasse, 9 créations de postes dans le cadre de la réorganisation de la Direction de la Production,
- la création de 2 postes à la Direction Comptable (mise en place de SAP).

Le nombre d'embauches a augmenté de 36 % (53 en 2009 contre 72 en 2010) et concerne :

- le remplacement de mobilité naturelle (départ en retraite, mobilité Groupe, démission, etc.),
- les créations de postes précitées,
- l'intégration en contrat CPCU des jeunes ingénieurs COFELY.

À noter que les non statutaires sont composés en grande majorité de salariés en contrat d'alternance (6,8 %). Le recours au CDD est extrêmement limité à la CPCU.

DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

	2010			
	Cadre	Maîtrise	Exécution	TOTAL
Nombre d'heures travaillées (1)	207 584	585 796	158 930	952 310
Dont Heures supplémentaires	0	15 943	3 611	19 554
? Heures récupérées sur H.S.	0	4 987	823	5 810
? Heures récupérées sur Astreinte	446	1 825	8	2 279
? Heures récupérées sur jours fériés	120	2 707	556	3 383
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur (Récupération)	28	192	44	264
Nombre de salariés à temps partiel	2	3	0	5
Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de deux jours de repos hebdomadaires consécutifs	Tout le Personnel, soit l'effectif moyen mensuel de l'année :			536
Nombre de jours de congés annuels	26+1			
Nombre de jours fériés et de jours de pont payés	8 jours			

(1) Nombre d'heures théoriques

L'augmentation des effectifs a permis de diminuer le nombre d'heures supplémentaires effectuées de 3,45 % (20 253 heures en 2009 et 19 554 en 2010).

ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

	2010			
	Cadre	Maîtrise	Exécution	TOTAL
Montant des versements effectués à des Entreprises Extérieures pour mise à disposition de Personnel	SANS OBJET			
Entreprises de Travail Temporaire	40 641	578 151	621 562	1 240 354

L'augmentation des frais d'intérim de 7 % entre 2009 et 2010 est liée à :

- l'augmentation de l'absentéisme,
- aux emplois saisonniers auparavant sous contrat CPCU et gérés depuis 2010 par une agence d'intérim,
- la mise en place d'un nouveau logiciel SAP à la comptabilité ayant nécessité un investissement des comptables en place tout en assurant la gestion habituelle des activités.

ABSENTÉISME

	2010			
	Cadre	Maîtrise	Exécution	TOTAL
<u>Nombre de jours d'absence pour maladie</u>				
Agents Statutaires	862	3 636	397	4 895
Agents non Statutaires	43	161	125	329
TOTAL	905	3 797	522	5 224
Pourcentage d'absentéisme "Maladie" (y compris longue maladie)				
	3,05%	4,53%	2,29%	3,84%
<u>Nombre de jours d'absence pour accident du travail et de trajet</u>				
Agents Statutaires	0	343	72	415
Agents non Statutaires	0	0	0	0
TOTAL	0	343	72	415
Pourcentage d'absentéisme "Accident de travail"				
	0,00%	0,41%	0,32%	0,31%
<u>Nombre de jours d'absence pour maternité</u>				
Agents Statutaires	195	99	0	294
Agents non Statutaires	0	0	0	0
TOTAL	195	99	0	294
<u>Nombre de jours d'absence pour congés autorisés</u>				
Agents Statutaires	192	429	65	686
Agents non Statutaires	1	0	10	11
Nombre de jours d'absence Pré-Retraite	108	127	0	235
Nombre de jours d'absence Ancienneté	244	324	0	568
TOTAL	544	880	75	1 499
<u>Nombre de jours d'absence imputables à d'autres causes</u>				
Agents Statutaires	203	1 300	196	1 699
Agents non Statutaires	3	15	22	40
TOTAL	206	1 315	218	1 739

Les jours sont comptabilisés en jours "Œuvrés"

L'absentéisme pour cause de maladie et accidents du travail appelle les remarques suivantes :

- une stabilité du nombre de jours d'absence pour maladie entre 2009 et 2010,
- une légère baisse du taux d'absentéisme pour maladie par rapport à 2009, sans pour autant atteindre le taux de 3,45 de 2008,
- une stabilité entre 2009 et 2010 du nombre de jours d'absence pour accidents du travail et accidents de trajet (412 et 415), confirmant la baisse certes limitée mais réelle (1 %), par rapport à 2008 (437).

L'absentéisme pour cause de congés appelle les observations suivantes :

- l'augmentation de la prise de jours de congés et la forte augmentation (121 %) de la prise de jours des congés d'ancienneté s'expliquent par une politique incitative de la CPCU à la prise de ces congés plutôt que du paiement, tant au moment du départ en retraite qu'en continu.
- l'augmentation de 67 % de la prise des congés préretraite (soit 18 jours de congés supplémentaires à prendre l'année du départ) est liée directement au vieillissement de la population et au nombre de départs en retraite de l'année.

MONTANT CONSACRÉ À LA FORMATION CONTINUE

Montants en euros	2010		
	Dépenses Directes libératoires	Dépenses Indirectes non libératoires	TOTAL
Rémunérations Stagiaires	57 680	32 500	90 180
Coût pédagogique	214 765	46 762	261 527
Organismes agréés CIF / AGEFOS	206 789	0	206 789
Autres frais	10 768	1 028	11 796
TOTAL	490 002	80 290	570 292

Soit un pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle de 2,3 %.

HANDICAPÉS

	2010			
	Cadre	Maîtrise	Exécution	TOTAL
Nombre d'équivalent travailleurs handicapés (article R 512-2 du code du Travail)	2	16	1	19
Nombre d'incapacités à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise (taux supérieur ou égal à 10 %) (cumulé)	2	7	0	9

RÉMUNÉRATIONS (en Euros)

Montant des Rémunérations avantages familiaux	Hors	2010		
		2008	2009	2010
Rémunération Brute Mensuelle Moyenne (source : DADS)				
- Agents Statutaires (H+F)		3 862	4 056	4 326
- Agents non Statutaires (H+F)		3 726	3 887	2 125
Ensemble des agents :				
- Hommes		3 917	4 107	4 286
- Femmes		3 503	3 703	3 916
- Ensemble des agents		3 855	4 047	4 229
- Bonus & Heures supplémentaires		168	189	186
Rémunération brute pour l'ensemble des agents (hors heures supplémentaires)		3 687	3 857	4 043

Montant de la DADS 2010 : 25 347 705 €

Montant des Rémunérations avantages familiaux	Avec	2010		
		2008	2009	2010
Rémunération mensuelle moyenne Cadre		5 347	5 652	5 980
Rémunération mensuelle moyenne Maîtrise		3 492	3 679	3 817
Rémunération mensuelle moyenne Exécution		24 653	2 511	2 558
Rémunération mensuelle moyenne divers (CDD, scolaires, retraités, saisonniers, etc...)		1 464	1 457	1 814

PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

Montants en euros	2008	2009	2010
Montant de la réserve de participation	0	872 276	1 052 647
Montant de l'intéressement	1 378 494	1 078 883	2 117 433

MONTANT DES CHARGES SOCIALES VERSÉES EN 2010

Nature	Montants en euros
Cotisation mutuelle	1 014 111
Cotisation retraite prévoyance	5 515 607
Provision charges sociales	4 236 668
Dont droits sociaux passés	1 630 027
Autres organismes sociaux	293 035
TOTAL 2010	11 059 422

LES ŒUVRES SOCIALES

Montants en euros	2008	2009	2010
Subventions CE	-	47 543	46 000
Contribution aux œuvres sociales	621 406	650 605	702 275
Participation aux frais de gestion de cantine (fin en 2008)	101 312	0	0

Subvention CE : elle est assise, conformément à la loi, sur un pourcentage (0,2 %) de la masse salariale.

En 2010, la subvention ne baisse pas par rapport à 2009 (41 823 euros, somme à laquelle il a été ajouté le reliquat de 2008 non utilisé de 5 720 euros).

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Les fonds communs de placement entreprise à disposition des salariés sont tenus par la BNP PARIBAS et sont les suivants :

- FCPE MULTIPAR SOLIDAIRE SR
- FCPE MULTIPAR ÉQUILIBRE
- FCPE MULTIPAR SÉCURITÉ
- COMPTE COURANT BLOQUÉ initialement ouvert pour la participation qui était bloquée quelques années.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC SOCIÉTÉS OU ASSOCIATIONS

Nous avons participé en 2010 à différentes manifestations organisées dont certaines avec GDF SUEZ.

Dans le cadre de l'alternance, CPCU a été présente aux côtés de GDF SUEZ et de FACE PARIS à l'opération « Un but pour l'emploi », organisée au stade Charlety.

Des actions de partenariat sont menées avec des centres pédagogiques tels que l'AFPA avec qui CPCU réalise une formation en alternance d'un niveau BAC PRO.

Par ailleurs, CPCU accueille une vingtaine de stagiaires scolaires chaque année. Leurs profils sont variés : BAC Pro, BTS, Master, École d'Ingénieur. Des liens privilégiés avec certaines écoles ou universités se nouent.

En ce qui concerne les écoles d'ingénieurs, CPCU travaille avec les écoles spécialisées en thermique ou avec les écoles cibles comme l'EIVP et l'UTC de Compiègne.

Côté emploi, CPCU a participé au forum annuel Paris Pour l'Emploi, ainsi qu'à des actions ciblées sur des quartiers (ex : forum de recrutement à la Mairie du 19^{ème} arrondissement).

Enfin, dans le cadre de la politique sur le handicap, il a notamment été fait appel à un ESAT (Établissement de Service d'Aide par le Travail) pour apporter une assistance dans l'organisation des élections de représentants du personnel.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ENVIRONNEMENTAL 2010

Selon les articles L.225-102-1 et R. 225-104 et R.225-105 du Code de Commerce

1°. LA CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU, MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE AVEC, LE CAS ÉCHEANT, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES, LES CONDITIONS D'UTILISATION DES SOLS, LES REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT, LES NUISANCES SONORES OU OLFACTIVES ET LES DÉCHETS :

- Les consommations d'eau, de matières premières et d'énergie, la production énergétique et les rejets atmosphériques sont détaillés dans les tableaux et graphiques ci-après.

CPCU a pris les mesures suivantes pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables :

- le rendement des installations de cogénération de Vitry et de Saint-Ouen est supérieur de 20 % à celui des procédés classiques de production de chaleur et d'électricité, se traduisant par une économie annuelle de 80 000 TEP,
- le projet de co-combustion bois-charbon à la centrale de Saint-Ouen se poursuit : suite au succès des essais réalisés en 2009, un Bureau d'Etudes a été missionné pour étudier des solutions de « logistique douce » du bois-énergie envisagées notamment par voie fluviale, et produire un dossier de demande de modification de l'autorisation d'exploiter de la centrale de Saint-Ouen 2,
- CPCU étudie un projet de centrale de production de chaleur et d'électricité à partir de biomasse, pour réduire l'utilisation des énergies fossiles, qui sera alimentée par des bois de produits en fin de vie et par des plaquettes forestières. Ce projet dénommé « Biomasse Métropole » à Gennevilliers avance sur différents plans :
 - mobilisation des acteurs publics locaux,
 - réaffirmation des engagements d'apport de matières combustibles des partenaires du projet CRE 3 initial de 2009,

- confirmation des choix techniques dimensionnant la centrale,
- finalisation des études de positionnement du tracé de la liaison vapeur entre la centrale et le réseau CPCU,
- une opération de géothermie profonde associée à la création d'un réseau d'eau chaude desservira le nouveau secteur de Paris Nord-Est. Le forage jusqu'au Dogger a été réalisé en 2009. La construction de la centrale de production est en cours avec la fin des travaux de génie civil prévue pour le 31 mars 2011. Les installations de production seront mises en place à la suite. La centrale entrera en service à la fin 2012. Le procédé de revalorisation de la ressource du dogger (- 1800 m) est original puisqu'il associe une production de chaud et de froid au travers de thermo-frigo-pompes. L'énergie thermique sera distribuée au moyen de réseaux caloporteurs en acier pré-isolé. Le réseau d'eau chaude sera une boucle constituée de 3 tubes pour alimenter des consommateurs moyenne et haute température permettant une récupération optimale de la ressource géothermale. Le réseau d'eau glacée sera une boucle classique constituée de 2 tubes,
- les travaux d'installation de la canalisation T3, sur le parcours de l'extension du tramway à l'Est de Paris se poursuivent en 2011 pour une fin prévue en octobre. Cet ouvrage permettra de supprimer la chaufferie au fioul lourd de La Villette, d'irriguer le réseau avec la vapeur issue d'énergies renouvelables et d'en faire bénéficier les quartiers de l'Est parisien et les communes riveraines. La déconstruction de la centrale de La Villette a été commencée en fin d'année 2010 et s'achèvera en 2011,
- les grands secteurs en développement sont désormais desservis par des boucles d'eau chaude à moins de 110°C, depuis une sous-station principale vapeur/eau. Cette distribution locale de chaleur présente une meilleure efficacité énergétique globale et se révèle parfaitement adaptée à la valorisation de la ressource géothermique. L'inertie thermique d'un réseau d'eau chaude permet de lisser les pics de consommation et ainsi de limiter le recours aux moyens de production de pointe. En 2010, ont notamment été réalisées des boucles d'eau chaude dans les quartiers de Paris Nord-Est et du secteur Ardennes Ourcq Jaurès dans le 19^{ème} arrondissement,
- CPCU a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action pour économiser l'énergie sur ses propres installations et celles de ses clients :
 - rénovation de 1 400 mètres du réseau structurant, permettant de réduire les déperditions thermiques et les pertes de condensats,
 - optimisation de la valorisation de la chaleur contenue dans les purges de ligne du réseau vapeur,
 - accompagnement de nos clients dans la rénovation de leur poste de livraison de chaleur et l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs installations,
 - pour accompagner les professionnels installateurs et exploitants dans cette démarche, CPCU met à leur disposition une plateforme de formation équipée de différents types de postes de raccordement.
- en 2010, CPCU a obtenu 633 GWh de certificats d'économies d'énergie cumulés, grâce à ses actions pour la rénovation de postes de livraison de chaleur et le raccordement de bâtiments existants utilisant précédemment des énergies fossiles. L'obligation de CPCU pour la 1^{ère} période (2006-2009) était de 296 GWh cumac. La réalisation des années précédentes génère un crédit, pour la 2^{ème} période, de :

- Validés DRIEE :	602 GWh cumac
- En cours d'instruction DRIEE :	16 GWh cumac
- En attente d'enregistrement :	15 GWh cumac
Soit un total de :	633 GWh cumac
- les déchets : 100 % des cendres et 90 % des mâchefers issus de la combustion du charbon utilisé à Saint-Ouen sont valorisés.

2°. LES MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES À L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES :

CPCU n'a pas eu à prendre de mesures particulières pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

3°. LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT :

CPCU a obtenu en décembre 2009 une certification intégrée ISO 14001 (Environnement), ISO 9001 (Qualité) et OHSAS 18001 (Sécurité) pour ses activités de production d'énergies thermique et électrique et de transport, distribution et livraison de chaleur par réseaux urbains. Un audit de suivi du système intégré QSE de CPCU a été réalisé en 2010.

4°. LES MESURES PRISES, LE CAS ÉCHEANT, POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AUX DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CETTE MATIÈRE :

- dans le cadre de notre système de management QSE, une veille réglementaire est organisée pour prendre en compte les nouveaux textes, en assurer la diffusion interne et déclencher les actions correspondantes de mise en conformité,
- un dialogue est instauré avec les services de l'Inspection des Installations Classées pour la révision des arrêtés d'autorisation d'exploiter de nos sites de production.

5°. LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SUR L'ENVIRONNEMENT :

De par la nature même de ses activités, l'essentiel des dépenses engagées par CPCU contribue à la protection de l'environnement.

6°. L'EXISTENCE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE SERVICES INTERNES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, LA FORMATION ET L'INFORMATION DES SALARIÉS SUR CELUI-CI, LES MOYENS CONSACRÉS À LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE L'ORGANISATION MISE EN PLACE POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION AYANT DES CONSÉQUENCES AU-DELÀ DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ :

Service interne de gestion de l'environnement, formation et information des salariés :

- des animateurs en prévention sécurité/environnement exercent dans chacun des pôles de production et à la direction de la distribution. En collaboration avec la cellule QSE et les directions opérationnelles, ils accompagnent le déploiement des politiques sécurité et environnement de CPCU, par l'animation du système de management QSE,

- l'ensemble du personnel CPCU est sensibilisé en continu à l'environnement. Des journaux internes relaient l'information au sein de la Société. Un service formation gère les formations spécifiques à l'environnement.

Moyens consacrés à la réduction des risques et organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà de l'établissement :

- personnel d'exploitation présent ou disponible 24h/24 pour l'ensemble des installations de production et de distribution,
- plan d'opération interne (POI) sur chacun des sites de production, définissant l'organisation et les moyens de secours pour différents scénarios d'accident. Organisation régulière d'exercices « grandeur nature » en collaboration avec les pompiers,
- protocole de partenariat entre la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et CPCU, traitant de l'information réciproque et de la formation et définissant un programme d'exercices annuels communs,
- existence d'une cellule de crise définissant l'organisation pour la gestion et la communication lors d'une crise, avec exercices de simulation organisés régulièrement,
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de prévention du risque inondation.

7°. LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, SAUF SI CETTE INFORMATION EST DE NATURE À CAUSER UN PRÉJUDICE SÉRIEUX À LA SOCIÉTÉ DANS UN LITIGE EN COURS :

CPCU n'a pas constitué en 2010 de provisions ni de garanties pour risques en matière d'environnement.

8°. LE MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE EN EXÉCUTION D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET LES ACTIONS MENÉES EN RÉPARATION DE DOMMAGES CAUSÉS À CELUI-CI :

CPCU n'a pas versé d'indemnité au cours de l'exercice 2010 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et n'a pas mené d'actions en réparation de dommages causés à celui-ci.

9°. TOUS LES ÉLÉMENTS SUR LES OBJECTIFS QUE LA SOCIÉTÉ ASSIGNE À SES FILIALES À L'ÉTRANGER SUR LES POINTS 1° À 6° CI-DESSUS.

Sans objet

FAITS MARQUANTS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT EN 2010

- L'étude globale d'adaptation des chaufferies fioul et charbon au futur contexte environnemental a été poursuivie sur la base des nouveaux textes en cours d'élaboration sur les grandes installations de combustion et en concertation avec les services de l'Inspection des Installations Classées. Un plan stratégique de modernisation, notamment concernant les centrales fioul dérogataires, a été établi.

- À l'initiative de la Ville de Paris et dans le cadre du Plan Climat Paris, CPCU et Eau et Force, filiale de Lyonnaise des Eaux, vont procéder à la mise en œuvre d'un système de récupération de chaleur sur eaux grises (en égout) dit « Degrés bleus » de 110 kWth au bénéfice d'un premier équipement municipal (Groupe scolaire). La mise en service du système est programmée pour janvier 2011.

DONNÉES CHIFFRÉES ANNÉE 2010 SELON 1° :

Energies primaires			
Nature	Consommation		Unité
Vapeur UIOM	Usines SYCTOM	3 291 395	tonnes
	total	3 291 395	
Gaz	Cogé Vitry	1 860 436	MWh PCS
	Saint-Ouen III	1 656 095	
	Saint-Ouen I	161 832	
	total	3 678 363	
Charbon	Saint-Ouen II	294 979	tonnes
	total	294 979	
Fioul lourd	Vaugirard	35 689	tonnes
	Grenelle	25 834	
	Bercy	25 989	
	Ivry	9 545	
	La Villette	57	
	KB	58	
	total	97 172	

Energies produites	Vapeur livrée		Electricité produite
	tonnes	MWh	MWh
Cogé Vitry	1 350 836	1 021 232	428 576
Saint-Ouen III	994 327	785 518	472 114
Saint-Ouen I	253 344	200 142	-
Saint-Ouen II	2 183 066	1 724 622	22 521
Vaugirard	493 944	390 216	-
Grenelle	353 570	279 320	-
Bercy	365 365	288 638	-
Ivry	134 418	106 190	-
La Villette	603	476	-
KB	528	417	-
total	6 130 001	4 796 771	923 211

Electricité	Electricité achetée	Electricité produite	Electricité vendue	Electricité consommée
	MWh	MWh	MWh	MWh
Cogé Vitry	2 999	428 576	423 315	8 260
Saint-Ouen III	2 479	472 114	467 176	7 417
Saint-Ouen I	-	-	-	-
Saint-Ouen II	5 812	22 521	3 252	25 081
Vaugirard	2 273	-	-	2 273
Grenelle	6 463	-	-	6 463
Bercy	2 790	-	-	2 790
Ivry	1 638	-	-	1 638
La Villette	374	-	-	374
KB	69	-	-	69
total	24 897	923 211	893 743	54 365

Rejets atmosphériques	CO ₂	SO ₂	NOx	Poussières
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Cogé Vitry	337 266	3,2	168,5	-
Saint-Ouen III	298 722	2,9	132,6	-
Saint-Ouen I	42 075	0,4	9,4	-
Saint-Ouen II	667 966	800,8	430,3	23,75
Vaugirard	114 345	326,4	190,4	7,31
Grenelle	82 874	149,8	105,1	5,38
Bercy	83 267	204,8	163,1	6,61
Ivry	29 780	66,3	49,1	2,90
La Villette	178	0,5	0,4	0,01
KB	181	0,6	0,4	0,03
total	1 656 654	1 556	1 249	46,0

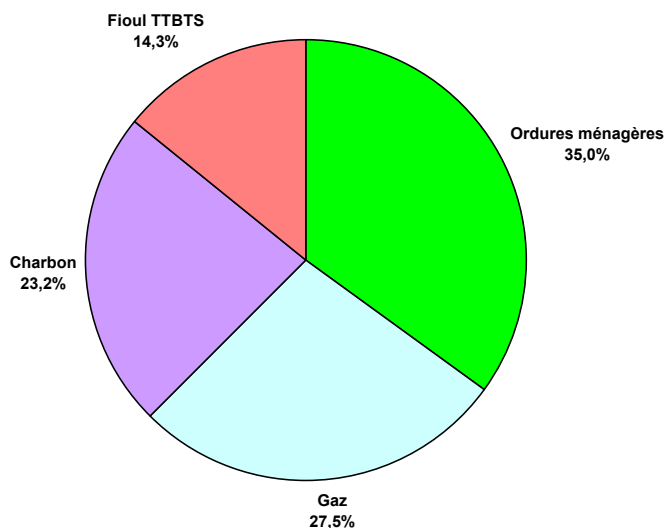
Eau consommée	Prélèvements sur réseaux de distribution (eaux potable et industrielle)	Prélèvements dans les eaux de surface	Total
Cogé Vitry	3 228	1 553 230	1 556 458
St. Ouen	5 360	3 094 054	3 099 414
Vaugirard	40 090	-	40 090
Grenelle	9 882	1 128 434	1 138 316
Bercy	7 940	59 861	67 801
Ivry	957	-	957
La Villette	157	-	157
KB	273	-	273
total	67 887	5 835 579	5 903 466

Déchets produits	tonnes	Résidus de combustion valorisés	tonnes
DIB *	1 111	Cendres	22 307
DIS **	1 052	Mâchefers	38 286

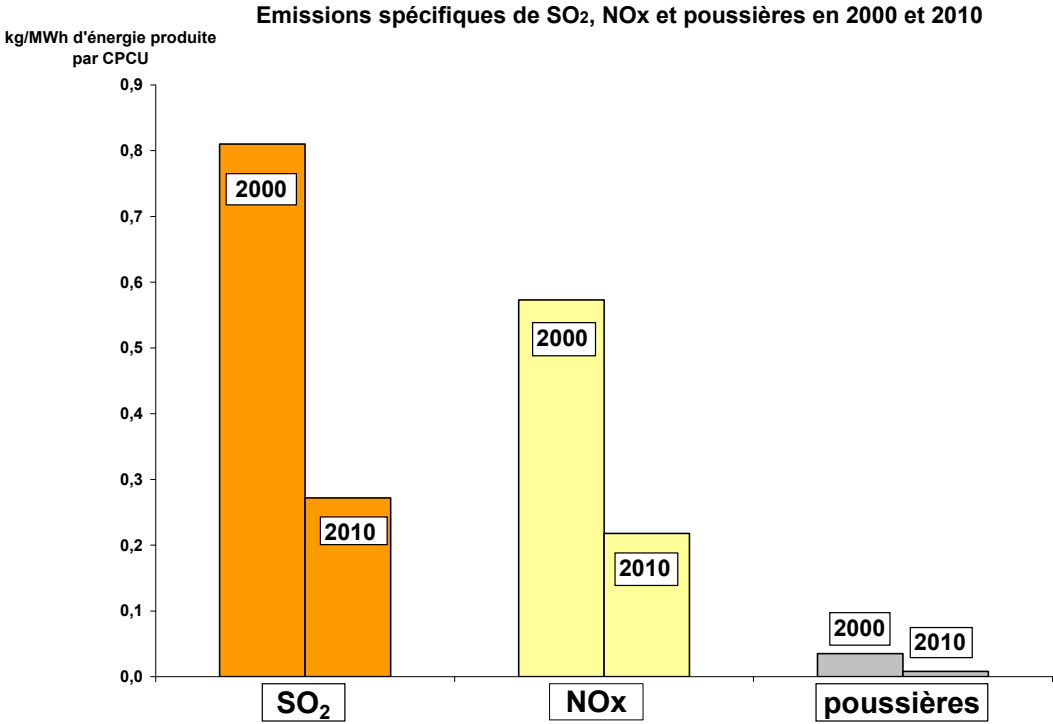
* Déchets industriels banals

** Déchets industriels spéciaux

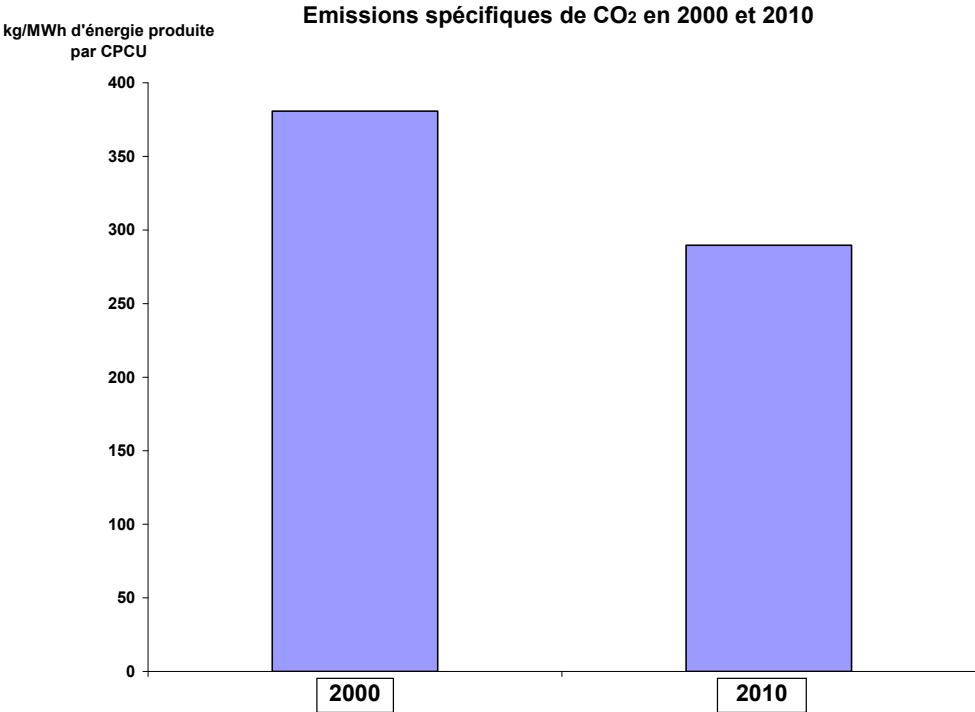
RÉPARTITION DE LA VAPEUR LIVRÉE AU RÉSEAU CPCU PAR TYPE D'ÉNERGIE



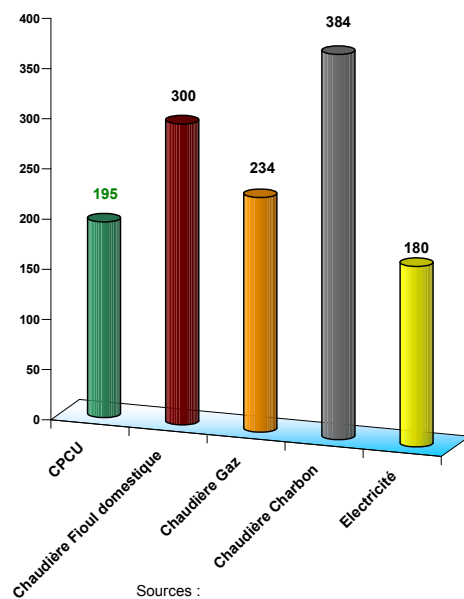
ÉMISSIONS SPÉCIFIQUES DE SO₂, NO_x ET POUSSIÈRES EN 2000 ET 2010



ÉMISSIONS SPÉCIFIQUES DE CO₂ EN 2000 ET 2010



ÉMISSIONS DE CO₂ EN 2000 ET 2010 (g) PAR kWh UTILE CHEZ LE CLIENT SELON LE MODE DE CHAUFFAGE



Sources :

Arrêté du 15/09/2006 relatif au diagnostic de performance énergétique des bâtiments proposés à la vente.
Arrêté du 04/05/2009 modifiant l'arrêté du 15/09/2006.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, je vous présente en ma qualité de Président du Conseil d'Administration, le rapport vous rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, sur le fonctionnement de la Direction Générale, sur les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société et sur les règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport (ainsi que les travaux préparatoires et les diligences nécessaires) a été établi avec le concours de la Direction Juridique et de la Direction Financière.

I . CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

I-1. À L'ISSUE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE TENUE LE 17 JUIN 2010, LE CONSEIL ÉTAIT COMPOSÉ COMME SUIT :

I-1.1. REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE PARIS :

- Monsieur François DAGNAUD
Maire Adjoint de Paris,
- Monsieur Jean VUILLERMOZ
Maire Adjoint de Paris,
- Madame Olivia POLSKI
Conseillère de Paris,
- Monsieur Hervé BENESSIANO
Conseiller de Paris,

I-1.2. REPRÉSENTANTS DES PERSONNES PRIVÉES ACTIONNAIRES :

- Monsieur Jean-Pierre NÈGRE,
- Monsieur Joël GRÉGOIRE,
- Monsieur François DUPOUX,
- La Société GDF SUEZ, représentée par Monsieur Jérôme TOLOT,
- La Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, représentée par Monsieur Gilbert REGLIER,
- Monsieur Thierry FRANCK de PRÉAUMONT.

I-2. Les fonctions de censeur ont été exercées par Monsieur Alain BAYET, Directeur des Affaires Financières de la Ville de Paris. Il est rappelé qu'en application de l'article 19 bis des statuts, le censeur peut assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

I-3. Le personnel a été représenté au Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2010 par Messieurs Fabrice LENOIR, Sebastiano VISCUSO, Régis CARTON et Karim KHITAS.

- I-4.** Au cours de l'exercice 2010 le Conseil s'est réuni au siège social, à 3 reprises :
- 11 mars 2010,
 - 31 août 2010,
 - 16 décembre 2010.

Les administrateurs empêchés d'assister à une réunion du Conseil, ont usé de la faculté prévue par l'article 22 des statuts, en donnant mandat à un autre administrateur afin de les représenter.

- I-5.** Les administrateurs, le censeur, les représentants du personnel ont été convoqués par lettres simples, adressées quinze jours au moins avant la date de la réunion, et comportant en annexe l'ordre du jour de la réunion. Les commissaires aux comptes ont été convoqués dans les cas et conditions fixés par la loi.

Dans un second temps, et environ 10 jours avant la date de la réunion, un dossier a été transmis aux personnes convoquées contenant le procès-verbal de la séance précédente et tous documents utiles à la discussion des points inscrits à l'ordre du jour.

Ces dossiers ont été établis par le Président du Conseil d'Administration avec l'appui des différentes directions de la Société.

Un exemplaire de ces dossiers a également été adressé à l'Adjoint au Maire de Paris chargé des Sociétés d'économie mixte, au Secrétaire Général de la Ville de Paris, et à la Direction des Finances de la Ville de Paris, selon les directives de la Ville de Paris pour les Sociétés d'économie mixte dont elle est actionnaire.

- I-6.** À chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président a informé les administrateurs des faits marquants survenus depuis la précédente réunion du Conseil d'Administration, et a répondu à toutes les questions et demandes d'éclaircissement de ses collègues.

- I-7.** Les comptes sociaux de l'exercice 2009 ont été examinés et arrêtés au cours de la réunion du 11 mars 2010 ; les comptes semestriels au 30 juin 2010 ont été examinés au cours de la réunion du 31 août 2010 et le budget 2011 au cours de la réunion du 16 décembre 2010. Les comptes sociaux au 31 décembre 2010 qui vous sont soumis au cours de la présente Assemblée ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 10 mars 2011. Les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions consacrées à l'examen des comptes sociaux et des comptes semestriels, auxquelles ils ont été convoqués conformément à la loi.

- I-8.** Un représentant de la Direction des Finances de la Ville de Paris a assisté à toutes les réunions du Conseil avec voix consultative.

- I-9.** À l'issue de chaque réunion du Conseil d'Administration, un procès-verbal est établi par le secrétaire du Conseil sous le contrôle du Président, et soumis à l'approbation des administrateurs lors de la réunion suivante.

Après approbation, le procès-verbal est reproduit sur le registre côté et paraphé, visé à l'article D85 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967. Il est signé par le Président et par l'un des administrateurs ayant assisté à la séance. Conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales applicable aux Sociétés d'économie mixte, une copie du procès-verbal est adressée à la Préfecture de Paris.

I-10. Dans l'intervalle de deux réunions du Conseil d'Administration, des contacts réguliers ont eu lieu entre la Direction Générale et les administrateurs, afin de leur donner toutes informations utiles sur la marche de la Société.

I-11. Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2010, ont été répartis en parts égales entre les administrateurs.

I-12. Le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF n'a pas été soumis au Conseil d'Administration.

II. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ :

II-1. En application de la décision du Conseil d'Administration du 28 septembre 2006, la présidence du Conseil d'Administration est assurée depuis le 20 novembre 2006 par Monsieur Thierry FRANCK de PRÉAUMONT.

II-2. Le Conseil d'Administration a décidé que Monsieur Thierry FRANCK de PRÉAUMONT assurerait la Direction Générale de la Société et disposerait des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous les seules limites fixées par la loi et les statuts.

À titre de mesure d'organisation interne, et sans que cette limitation soit opposable aux tiers, certains actes sont subordonnés à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

II-3. La Direction Générale a été exercée par Monsieur le Président, sans l'assistance d'un Directeur Général Délégué.

II-4. Les mandataires sociaux ont été rémunérés pour l'exercice 2010 suivant les règles en vigueur pour les filiales du Groupe GDF SUEZ. Les montants arrêtés par la commission ad hoc désignée par le Conseil d'Administration le 23 septembre 1998 ont été réévalués suivant les principes arrêtés pour l'ensemble des mandataires sociaux des filiales de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES.

III. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Il est précisé que, CPCU étant une filiale de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (64,39 %), l'organisation du contrôle interne s'inscrit dans la cadre général des procédures de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, et d'une façon générale du Groupe GDF SUEZ.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, les dirigeants et le personnel de CPCU et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la fiabilité de l'information financière et comptable,
- la réalisation et l'optimisation des opérations.

La mise en place du système de contrôle interne s'appuie sur une évaluation préalable des risques identifiés dans les activités du Groupe et sur un système de gestion de ces risques.

Comme tout système de contrôle, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés. L'atteinte de cet objectif est affectée par les limitations inhérentes au contrôle interne.

Au travers de l'amélioration de son système de contrôle interne, CPCU contribue au renforcement de la fiabilité et de l'efficacité de ses opérations ainsi qu'à la maîtrise de ses processus.

RÉFÉRENTIEL

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, le Groupe GDF SUEZ a défini et mis en œuvre une organisation et des procédures de contrôle interne fondées sur le modèle « COSO » promu par le « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission ».

Le référentiel développé par GDF SUEZ à partir du modèle « COSO » et mis en œuvre dans le cadre du programme INCOME est conforme aux principes décrits dans le cadre de référence complété du guide d'application publié en janvier 2007 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce référentiel s'applique chez CPCU.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE

A) PILOTAGE DES ACTIVITÉS ET DU CONTRÔLE INTERNE

L'organisation chez CPCU en matière de pilotage des activités repose sur :

- le Comité Exécutif, composé de 7 membres représentant la Direction Générale, les Directions Opérationnelles (Production, Distribution, Commerce), les Directions Fonctionnelles (Finances, Ressources Humaines). Il se réunit toutes les deux ou trois semaines pour piloter et contrôler les activités de CPCU.
- les Directions Opérationnelles (Production, Distribution, Commerce) et Fonctionnelles (Finances, Ressources Humaines, Juridique, Technique-Sécurité).

B) APPLICATION DES RÈGLES « ÉTHIQUE ET VALEURS » DU GROUPE GDF SUEZ

Les principes qui doivent guider les comportements et les actions des dirigeants et des personnels de CPCU sont diffusés sous la forme de principes fondamentaux.

Ils sont déclinés principalement au travers de la Charte Éthique GDF SUEZ, le Guide « les pratiques de l'Éthique », Éthique de la Gestion de l'information - le Code de Bonne Conduite, le Guide de la Relation Commerciale, la Charte de l'Environnement, le Code de Conduite à l'usage des Financiers du Groupe, les Règles de Conduite en matière de Gestion des Informations Confidentialité/Informations Privilégiées, le guide de l'Éthique des Relations avec les Fournisseurs, la Charte de Mécénat et partenariats.

C) PRÉVENTION ET MAÎTRISE DES RISQUES

Les principaux risques encourus par le Groupe et les dispositifs destinés à assurer leur évaluation et leur gestion sont mentionnés dans le rapport de Gestion.

Un travail d'agrégation par nature, de classification par probabilité d'occurrence et niveau d'impacts potentiels, permet de réaliser annuellement une cartographie des principaux risques de CPCU qui est discutée en Comité Exécutif.

Cette analyse est partagée avec le Risk Officer de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (GSES) qui reporte au Chief Risk Officer du Groupe GDF SUEZ. Il est chargé au niveau de la branche GSES de déployer de manière homogène et cohérente les méthodes d'évaluation et de gestion des risques, adaptée aux activités spécifiques de GSES dont celles de CPCU.

La mise en œuvre de la politique de gestion des risques et des plans d'action demeurent, dans leur domaine de compétence respectif, de la responsabilité des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles. Par exemple, certains risques transversaux sont directement gérés par les Directions Fonctionnelles concernées :

- la Direction Juridique surveille et gère les risques juridiques en pratiquant un « devoir d'alerte » et un « droit d'évocation »,
- la Direction Financière analyse et gère les principaux risques financiers (taux, devises, matières premières),
- la Direction Technique-Sécurité étudie les risques environnementaux et coordonne les actions requises pour renforcer la maîtrise de ces risques et le respect des prescriptions,
- la Direction des Systèmes d'Information analyse et gère les risques liés aux systèmes d'information afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données.

CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Le respect des lois et des règlements demeure de la responsabilité de chaque Direction Opérationnelle ou Fonctionnelle dans son domaine de compétences. La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée par les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles. Par exemple, certains objectifs de conformité transversaux sont gérés par les Directions Fonctionnelles concernées :

- la Direction Financière veille à la conformité de CPCU en matière comptable, financière et fiscale. Elle réalise le reporting financier réglementaire,
- le Déontologue a été chargé de la diffusion des règles d'éthique et de conformité de GDF SUEZ,
- la Direction des Ressources Humaines assure le respect des lois et des règlements sociaux en vigueur et réalise le reporting social réglementaire. Elle met en œuvre les politiques de CPCU en matière sociale, notamment celles relatives à la santé et la sécurité,
- la Direction Technique, Qualité, Sécurité et Environnement veille à la conformité de CPCU en matière environnementale, et réalise le reporting environnemental réglementaire.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne chez CPCU peuvent être décrites de la façon suivante :

A) PROCÉDURE D'AUTORISATION ET DE DÉLÉGATION :

Les procédures d'autorisations des différentes transactions ayant des conséquences financières pour l'entreprise : Achats (d'énergie, de prestations, d'achats stockés), Ressources Humaines (paie) et Ventes (de vapeur, d'électricité) sont définies par la Direction Générale, documentées et appliquées.

Toute dépense significative doit être budgétée, puis autorisée lors de son engagement effectif.

B) PROCÉDURE COMPTABLE :

Les procédures comptables permettent d'enregistrer avec exactitude et exhaustivité les transactions autorisées dans les comptes.

CPCU a accès au Centre d'Expertise Normes Comptable de GDF SUEZ pour répondre à tout approfondissement nécessaire.

Le contrôle interne vise en particulier le cycle des paiements : les décaissements se font par chèques sécurisés ou virements sécurisés transmis aux banques par fichiers.

C) CONTRÔLE DE GESTION :

CPCU est dotée d'un contrôle de gestion placé sous la responsabilité de la Direction Financière.

Un budget est établi chaque année. Le contrôle budgétaire analyse les performances et les résultats chaque mois. Les comptes sont analysés en comparaison du budget et des comptes de l'année passée. Chaque mois, le contrôle de gestion identifie les écarts par rapport aux objectifs budgétaires afin de permettre aux Directions concernées de les expliquer et de prendre des mesures correctives.

Les processus budgétaires et de clôture comptable sont effectués régulièrement, dans le cadre de procédures du Groupe GDF SUEZ.

D) CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS DES CONTRATS ET DES RISQUES JURIDIQUES :

La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée principalement par la Direction Juridique.

Ses missions sont conduites en collaboration avec les Directions concernées et consistent notamment à surveiller et gérer les risques juridiques de la Société, à préparer la documentation juridique, à émettre des avis juridiques et à participer à l'analyse des projets d'investissement.

La gestion de la fiscalité et des risques associés est assurée par la Direction Financière. CPCU utilise les compétences du Centre d'Expertise Fiscale de GDF SUEZ.

E) PROCÉDURE D'INVESTISSEMENTS :

La procédure d'investissement a comme objectifs :

- de renforcer le contrôle des investissements sur le plan de l'autorisation et du suivi,
- d'étendre cette procédure aux charges de gros entretien, d'un montant significatif,
- de sensibiliser l'ensemble des décideurs de la Société à l'importance stratégique de bien sélectionner les investissements, et à bien les anticiper par le processus budgétaire.

PLAN DE PROGRÈS DANS LE DOMAINE DU CONTRÔLE INTERNE

CPCU est engagée dans un processus pluriannuel d'amélioration de son système de contrôle interne qui respecte les orientations générales et les priorités fixées par GDF SUEZ. Les actions entreprises sont placées sous la responsabilité des Directions fonctionnelles et opérationnelles, et sont pilotées par le réseau du contrôle interne au niveau adéquat de l'organisation.

Travaux réalisés en 2010

- Les inventaires physiques des immobilisations de deux sites de production (Bercy, Grenelle) ont été réalisés,
- la procédure de délégations de pouvoirs et de responsabilités a été diffusée.

Travaux prévus en 2011

Le programme 2011 doit permettre poursuivre l'amélioration en particulier dans les processus de :

- les délégations de pouvoirs et responsabilités conformes à la nouvelle organisation,
- inventaires physiques des immobilisations de Production sur les sites d'Ivry, Vaugirard,
- fiabilisation du processus Achats.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale du 17 juin 2010 a fixé le montant des jetons de présence à la somme de 47 480 € en conformité avec les règles de gouvernance de la Ville de Paris. Le montant des jetons versés en 2010 s'élève 47 480 €.

Le système de contrôle interne, partie intégrante des processus de CPCU, évolue et s'adapte en fonction des changements de l'environnement.

Il continue de s'améliorer, en particulier, pour répondre aux exigences croissantes de la Direction Générale ainsi qu'aux attentes de ses partenaires et des autorités de régulation.

Le Président du Conseil d'Administration,

Thierry FRANCK de PRÉAUMONT

PRÉSENTATION DES COMPTES

I – BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010 (EN EUROS)

Actif	2010			2009
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels.....	2 467 580	2 466 586	994	74 881
Quotas d'émission de gaz à effet de serre.....	22 434 345		22 434 345	19 831 735
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098		6 098	6 098
Immobilisations corporelles :				
Terrains.....	4 716 942		4 716 942	4 716 942
Constructions.....	64 927 471	39 398 402	25 529 069	27 251 927
Installations techniques, matériel et outillage industriels.....	408 917 068	193 196 600	215 720 468	211 911 483
Autres immobilisations corporelles.....	10 755 815	10 312 692	443 123	970 880
Immobilisations mises en concession.....	313 183 631	23 698 526	289 485 105	281 810 587
Immobilisations corporelles en cours.....	136 835 609	307 813	136 527 796	82 804 646
Avances et acomptes (sur commandes d'immobilisations en cours).....	455 964		455 964	57 615
Immobilisations financières (1) :				
Participations.....	7 489 195		7 489 195	7 489 195
Créances rattachées à des participations.....			0	0
Autres titres immobilisés.....	136 752		136 752	136 752
Prêts.....	1 600 829		1 600 829	1 601 859
Autres.....	892 364		892 364	885 665
Sous-total.....	974 819 663	269 380 619	705 439 044	639 550 265
Actif circulant :				
Stocks et encours :				
Matières premières (combustibles).....	13 755 854		13 755 854	19 115 276
Matières et fournitures consommables.....	5 721 166	1 274 491	4 446 675	4 117 401
Avances et acomptes versés sur commandes d'exploitation.....	373 516		373 516	542 588
Créances d'exploitation (2) :				
Créances clients et comptes rattachés.....	122 077 837	656 750	121 421 087	56 950 221
Autres créances d'exploitation.....	34 016 187		34 016 187	33 877 743
Créances diverses (2).....	17 599 958	29 641	17 570 317	16 846 893
Valeurs mobilières de placement.....			0	0
Disponibilités.....	487 344		487 344	9 182
Charges constatées d'avance (2).....	628 752		628 752	643 691
Sous-total.....	194 660 614	1 960 882	192 699 732	132 102 995
Total bilan actif.....	1 169 480 277	271 341 501	898 138 776	771 653 260
(1) Dont à moins d'un an.....	10 906		10 906	22 498
(2) Dont à plus d'un an.....	6 681 396		6 681 396	6 660 099

Passif	2010	2009
Capitaux propres :		
Capital.....	27 605 120	27 605 120
Primes d'émission.....	4 568 188	4 568 188
Réserve légale.....	2 760 512	2 760 512
Réserve réglementée (plus-value à long terme).....		
Réserve générale.....	67 312 210	67 312 210
Report à nouveau.....	27 913 742	24 975 489
Résultat de l'exercice.....	30 054 836	8 114 212
Situation nette.....	160 214 608	135 335 731
Subventions d'investissement (montant net).....	414 051	506 322
Provisions réglementées.....	57 069 678	50 655 439
Sous-total.....	217 698 337	186 497 492
Amortissement de caducité.....	138 039 763	135 287 536
Sous-total.....	138 039 763	135 287 536
Capitaux propres	355 738 100	321 785 028
Autres fonds propres :		
Avances conditionnées.....	768 156	1 031 390
Autres.....	2 222 777	2 445 353
Sous-total.....	2 990 933	3 476 743
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques.....	109 712 416	110 385 460
Provisions pour charges.....	69 287 854	56 929 558
Sous-total.....	179 000 270	167 315 018
Dettes :		
Dettes financières (1) :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2).....	96 446 143	65 614 439
Emprunts et dettes financières diverses.....	64 008 443	27 108 591
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	7 466 031	7 390 117
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	99 258 666	84 616 245
Dettes fiscales et sociales.....	49 213 575	45 195 006
Autres dettes d'exploitation.....	13 355 033	8 483 106
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	23 592 862	27 633 048
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices).....	1 182 449	7 160 810
Produits constatés d'avance.....	5 886 271	5 875 109
Sous-total.....	360 409 473	279 076 471
Total bilan passif.....	898 138 776	771 653 260
(1) Dont à plus d'un an.....	70 147 340	24 376 067
Dont à moins d'un an.....	90 307 246	68 346 963
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.....	14 190 085	33 028 264

II – COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010 (EN EUROS)

	2010	2009
Produits d'exploitation :		
Production vendue : vente de chaleur et d'électricité.....	392 075 991	361 665 688
Production vendue : services.....	4 347 974	4 042 598
Montant net du chiffre d'affaires.....	396 423 965	365 708 286
Production immobilisée.....		
Subventions d'exploitation.....	19 755	28 376
Reprises sur provisions et amortissements.....	22 646 606	27 177 412
Autres produits.....	18 799 553	17 690 167
Transferts de charges.....	2 835 463	2 682 811
Total des produits d'exploitation.....	440 725 342	413 287 052
Charges d'exploitation :		
Achats stockés d'approvisionnement :		
Matières premières et approvisionnements.....	68 891 233	57 586 792
Variations des stocks d'approvisionnements.....	4 677 917	1 352 672
Variation de la vapeur non facturée :		
Achats non stockés de matières et fournitures.....	116 025 348	116 874 381
Services extérieurs :		
Personnel extérieur.....	2 759 922	2 708 391
Loyers en crédit-bail.....	664 976	12 084 700
Autres services extérieurs.....	64 414 119	62 023 269
Impôts, taxes et versements assimilés.....	8 346 179	10 683 101
Charges de personnel :		
Salaires et traitements.....	27 927 331	26 165 400
Charges sociales.....	11 059 422	10 410 707
Autres frais de personnel.....	1 569 248	5 704 866
Redevances sur ventes et autres.....	7 251 092	6 046 379
Dotations aux amortissements et provisions :		
Sur le domaine concédé : dotations aux amortissements de caducité.....	2 752 228	4 090 481
Sur immobilisations : dotations aux amortissements industriels.....	24 976 501	22 649 048
Sur immobilisations : dotations aux provisions.....		
Sur actif circulant : dotations aux provisions.....	869 507	252 975
Pour risques et charges : dotations aux provisions.....	34 120 725	40 172 821
Autres charges.....	18 472 028	16 575 718
Total des charges d'exploitation.....	394 777 776	395 381 701
Résultat d'exploitation.....	45 947 566	17 905 351
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun - perte.....	106 537	101 427
Produits financiers :		
Produits financiers de participations.....	2 754 180	1 352 773
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé.....	8 943	13 555
Autres intérêts et produits assimilés.....	-29 744	555 269
Reprises sur provisions.....		
Total des produits financiers.....	2 733 379	1 921 597
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées.....	733 158	1 078 968
Total des charges financières.....	733 158	1 078 968
Résultat financier.....	2 000 221	842 629
Résultat courant avant impôt.....	47 841 250	18 646 553

	2010	2009
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....		
Produits exceptionnels sur opérations en capital :		
Produits des cessions d'éléments d'actif.....	48 130	14 133
Subventions d'investissements virées au résultat.....	92 271	92 954
Autres.....	8 301	5 972
Reprises sur provisions et amortissements :		
Reprises sur amortissements dérogatoires.....	4 209 400	5 639 793
Reprises sur provision de réévaluation.....		
Reprises sur provision pour hausse des prix.....		
Reprises sur provision pour risques et charges exceptionnels.....	1 527 848	35 027
Total des produits exceptionnels.....	5 885 950	5 787 879
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	81 493	177 340
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :		
Valeur comptable des éléments cédés.....	758 826	309 838
Autres éléments.....	578	34 518
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :		
Dotations aux provisions réglementées.....	12 117 938	6 194 766
Dotations aux provisions pour dépréciation, risques et charges.....		
Dotations aux amortissements exceptionnels.....		
Total des charges exceptionnelles.....	12 958 835	6 716 462
Résultat exceptionnel.....	-7 072 885	-928 583
Participation des salariés aux résultats.....	915 707	884 149
Impôt sur les bénéfices.....	9 797 822	8 719 609
Total des produits.....	449 344 671	420 996 528
Total des charges.....	419 289 835	412 882 316
Bénéfice.....	30 054 836	8 114 212

III – ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT (ARTICLE 24 DU DÉCRET 83 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983)

NOTE LIMINAIRE – ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

CPCU est concessionnaire de la Ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la Ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'un renouvellement par avenant du 13 juin 1983 pour une période de 30 ans courant du 1^{er} janvier 1987 au 31 décembre 2017 et par un avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros, par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire). Cette redevance est identifiée en charges d'exploitation avec la ligne « redevances sur ventes et autres »,
- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur, sur le territoire de la ville et en dehors.

En conséquence, CPCU constitue des provisions conformes à la réglementation applicable aux Sociétés concessionnaires :

- provision de grosses réparations destinée à faire face à des charges prévisibles importantes ne présentant pas un caractère annuel, qui ne sauraient être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées,
- provision pour renouvellement des biens renouvelables. Elle représente la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat de ces biens,
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées :
 - les biens de retour seront remis gratuitement à la Ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1^{er} janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la Ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,
 - les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale,
 - pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la Ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, acquis avant le 1^{er} janvier 2001, font l'objet d'un amortissement de caducité. Les biens de retour acquis après le 1^{er} janvier 2001, et les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1.1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

1.2 - RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions comptables en vigueur applicables en France (Plan Comptable Général issu du règlement 99.03 du CRC) et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

1.3 - CHANGEMENT DE MÉTHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.4 - UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des engagements de retraites et assimilés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est ainsi possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

1.5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur un an,
- les quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE transposée en droit français dans le Code de l'Environnement par l'ordonnance N° 2004-330 du 15 avril 2004, le système d'échange du GES est établi.

L'Etat alloue à titre gratuit des quotas d'émission de GES aux sites industriels. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas de GES égal au total des émissions de GES constatées lors de l'année écoulée. Les allocations de quotas de GES sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et évaluées à leur valeur vénale à la date d'attribution conformément au règlement CRC 2004-08 du 23 novembre 2004. Les sommes comptabilisées à ce titre à l'actif du bilan trouvent leur contrepartie exacte au passif du bilan.

Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, l'entreprise peut être amenée à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer. Les droits acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
Dans le cas inverse, les quotas excédentaires pourront être cédés sur le marché.

1.6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

On distingue :

- les immobilisations du domaine privé, appartenant en propre à la Société,
- les immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris y compris les stations d'échange.

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement aux moyens de production et au réseau de distribution hors Paris qui constituent des biens de reprise.

En règle générale, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- matériel de transports.....	5 ans linéaire
- matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- matériel informatique.....	3 ans linéaire
- liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- sous-stations clients	15 ans linéaire
- stations d'échange.....	30 ans linéaire
- constructions.....	30 ans linéaire
- agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- cogénération :	
- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- réseau hors Paris y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

Les amortissements dérogatoires résultant des dispositions légales en vigueur correspondent à l'écart entre la dépréciation économique et la dépréciation fiscale.

L'amortissement de caducité est destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire dans les biens devant être restitués gratuitement au concédant en fin de contrat. Il est calculé sur la valeur des biens de retour acquis avant le 1^{er} janvier 2001 et pour la durée du contrat de concession. Le contrat actuel se termine le 31 décembre 2024.

1.7 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires compte tenu de la quote-part de situation nette et des perspectives d'avenir de chaque Société.

1.8 - ACTIFS CIRCULANT

1.8.1 – STOCKS

Les stocks combustibles sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de fournitures sont évalués au coût unitaire moyen pondéré d'achat.

Les références (hors compensateurs) non movimentées depuis plus de 2 ans sont dépréciés à 100 % de leur valeur.

Les références (hors compensateurs) non movimentées entre 1 et 2 ans sont dépréciées à 50 % de leur valeur.

1.8.2 – CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est incertain.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur de 50 % lorsqu'une créance est échue depuis plus de 120 jours.

1.8.3 – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur prix d'achat.

1.9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

Les provisions pour charges couvrent le gros entretien et renouvellement, afin de faire face aux engagements de maintien en état des matériels et de leur remplacement dans le cadre normal de leur exploitation.

1.10 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes sont de trois natures :

- ventes de chaleur à Paris et en première couronne,
- ventes d'électricité produite par la cogénération de Saint-Ouen,
- ventes de prestations de service.

1.11 - PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA PÉRIODE

Néant.

NOTE 2 – NOTES SUR LE BILAN

2.1 ACTIF IMMOBILISÉ

2.1.1 VARIATION SUR L'EXERCICE

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Mises en service	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :						
Logiciels.....	2 462 408	5 172				2 467 580
Quotas d'émission de gaz à effet de serre....	19 831 735	15 995 744	13 393 134			22 434 345
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098					6 098
Total.....	22 300 241	16 000 916	13 393 134	0	0	24 908 023
Immobilisations corporelles :						
Terrains.....	4 716 942					4 716 942
Constructions :						
Sur sol propre.....	52 539 593					52 539 593
Sur sol d'autrui.....	1 402 392					1 402 392
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	10 338 164	276 128	2 001		373 195	10 985 486
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	389 634 268	579 814	2 167 411		20 870 397	408 917 068
Autres immobilisations corporelles :						
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 617 407					1 617 407
Matériel de transport.....	520 420	33 071				553 491
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	8 458 892	164 042	49 367		1 441	8 575 008
Autres.....	9 909					9 909
Immobilisations mises en concession.....	301 439 213	1 032 528	846 647		11 558 537	313 183 631
Immobilisations corporelles en cours.....	83 146 007	86 493 173			-32 803 571	136 835 609
Avances et acomptes.....	57 615	398 349				455 964
Total.....	853 880 820	88 977 106	3 065 426	0	0	939 792 500
Immobilisations financières :						
Participations.....	7 489 195					7 489 195
Créances rattachées à des participations.....	0					0
Autres titres immobilisés.....	136 752					136 752
Prêts.....	1 601 859	44 838	45 868			1 600 829
Autres immobilisations financières.....	885 665	17 419	10 720			892 364
Total.....	10 113 471	62 257	56 588	0	0	10 119 140
Total général.....	886 294 533	105 040 278	16 515 148	0	0	974 819 663

Les immobilisations incorporelles augmentent de 3 M€ en raison des opérations relatives aux quotas d'émission de GES (gaz à effet de serre - Co₂) réalisées en 2010 qui sont de deux natures différentes :

- les allocations gratuites et restitutions de quotas augmentent l'actif de 3 M€ :
 - la restitution des quotas émis en 2009 (1 067 182 tonnes) diminue ce poste de 13 M€, (prix de revient moyen de 12,18 €/quota),
 - l'inscription des allocations 2010 dans le cadre du PNAQ II (2008 – 2013), soit 1 230 180 tonnes, a impacté ce poste à hauteur de 16 M€, le cours étant de 12,89 €/quota le jour de l'inscription (mars 2010),

- les achats et ventes de quotas réalisés dans le cadre de la convention avec SES augmentent l'actif de 0,1 M€ :
 - achat de 36 368 quotas pour 0,6 M€,
 - sortie de stock de 36 368 quotas pour 0,5 M€.

Les immobilisations corporelles augmentent de 89 M€ en 2010.

Les immobilisations mises en service s'élèvent à 33 M€ (52 M€ en 2009), les plus importantes sont :

- les biens de retour (11,6 M€), dont :
 - canalisations dans Paris (10,2 M€), dont :
 - les retours d'eau structurants (3,5 M€),
 - réhabilitation de l'ouvrage place Mazas 12e (2,7 M€),
 - canalisations dans Paris (1,5 M€),
 - les boucles d'eau chaude Nation (0,2 M€) et Ardennes (1,3 M€),
 - dévoiement du feeder Nord Est rue Aubervilliers 19e (1 M€).
 - sous-stations d'échange (1,4 M€) pour la boucle d'eau chaude Ardennes Rue de l'Ourcq / Léon Giraud (19e).
- les biens de reprise – production (7,5 M€), dont :
 - la dénitrification des fumées de la chaudière 3 de Saint-Ouen 2 (1,3 M€),
 - le contrôle commande de Saint-Ouen 2 (2,3 M€).
- les biens de reprise – distribution (10,8 M€) dont :
 - travaux de forage de la géothermie (9 M€),
 - canalisations retours d'eau hors Paris (1,3 M€).
- les biens propres (2,7 M€), dont :
 - les sous-stations en ventes de chaleur (1,5 M€),
 - la rénovation du dispatching (1,2 M€).

Les immobilisations en cours s'élèvent à 137 M€ fin 2010 (83 M€ fin 2009), dont :

- biens de retour (118 M€), composés en partie de :
 - travaux liés à la canalisation structurante T3 (93 M€),
 - travaux Paris Nord Est Bd Mc Donald 19e (5,8 M€),
 - retours d'eau structurants (5,3 M€),
 - raccordement de la boucle d'eau chaude St Gervais au T3 (2,8 M€).
- biens de reprise (15,6 M€), dont :
 - Distribution :
 - géothermie Paris Nord Est (4 M€),
 - canalisations hors Paris (2,1 M€).
 - Production :
 - chaufferies (8,8 M€) dont le traitement eau de Grenelle (1,5 M€) et le contrôle commande d'Ivry (1 M€).
- biens propres sous-stations clients (3 M€).

Les désinvestissements (3,1 M€) concernent essentiellement l'ancien dispatching (1,9 M€)

La somme des amortissements et dépréciations correspondant s'élevait à 1,9 M€.

2.1.2 Etat des amortissements sur l'exercice

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Re classements	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Logiciels.....	2 387 527	79 059			2 466 586
Constructions :					
Sur sol propre.....	31 144 752	1 392 191			32 536 943
Sur sol d'autrui.....	1 297 992	3 506			1 301 498
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	4 585 477	975 759	1 275		5 559 961
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	177 722 785	17 559 969	2 086 155		193 196 600
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 522 278	22 532			1 544 810
Matériel de transport.....	519 116	7 415			526 531
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	7 594 354	696 364	49 367		8 241 351
Autres.....					0
Immobilisations mises en concession	19 628 625	4 239 705	169 804		23 698 526
Total.....	246 402 906	24 976 501	2 306 601	0	269 072 806

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice				Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	
Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Logiciels.....	79 059				
Constructions :					
Sur sol propre.....	1 392 191				
Sur sol d'autrui.....	3 506				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	975 759				
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	17 539 558	20 412	8 399 061	9 949 748	4 209 400
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	22 532				
Matériel de transport.....	7 415				
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	696 364				
Autres.....					
Immobilisations mises en concession	4 239 705				
Total.....	24 956 089	20 412	8 399 061	9 949 748	4 209 400

2.2 Actif circulant

2.2.1 Eléments fongibles

Les montants inscrits au bilan pour chaque catégorie de stock fongible, soit 10 216 629 € pour le charbon et 3 539 225 € pour le fioul, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de matières et fournitures soit 5 721 166 € correspondent à des pièces de rechange dépréciées à hauteur de 1 274 491 €.

2.2.2 Charges constatées d'avance

	2010	2009
Locations diverses.....	194 082	31 397
Assurances.....	61 179	
Prise en charge travaux barge Poligny.....		193 015
Redevances d'occupation des sols.....	316 056	384 347
Divers.....	57 435	34 932
Total.....	628 752	643 691

2.2.3 Produits à recevoir sur créances

Les produits à recevoir et factures à établir s'élèvent à 25 569 755 €.

Ils concernent essentiellement la TVA sur les factures non parvenues pour 14 064 216 €, et les ventes d'électricité à EDF à facturer au titre de décembre 2010 pour 10 378 085 €.

2.3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations (1).....	0			
Prêts (1).....	1 600 829	10 906	1 453	1 588 470
Autres immobilisations financières.....	892 364	892 364		
De l'actif circulant :				
Client douteux ou litigieux.....	244 388	244 388		
Autres créances clients.....	121 833 449	121 833 449		
Personnel et comptes rattachés.....	297 179	297 179		
Etat et autres collectivités publiques :				
Taxe sur la valeur ajoutée.....	29 315 085	29 315 085		
Taxe professionnelle.....	0			
Impôt sur les sociétés.....	0			
Divers.....				
Groupe et associés.....				
Débiteurs divers.....	22 377 397	15 696 001	6 681 396	
Charges constatées d'avance.....	628 752	628 752		
Totaux.....	177 189 443	168 918 124	6 682 849	1 588 470
(1) Montant des :				
Prêts et créances accordés en cours d'exercice.....	45 097			
Remboursements obtenus en cours d'exercice.....	46 127			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes des établissements de crédit :				
A 1 an maximum à l'origine.....	14 203 885	14 203 885	0	0
A plus d'1 an à l'origine.....	82 242 258	13 258 677	29 082 167	39 901 414
Total emprunts et dettes.....	96 446 143	27 462 562	29 082 167	39 901 414
Emprunts et dettes financières divers.....	64 008 443	62 844 684	1 163 759	
Autres.....	16 609 842	16 609 842		
Avances et acomptes reçus.....	7 466 031	7 466 031		
Fournisseurs et comptes rattachés.....	99 258 666	99 258 666		
Personnel et comptes rattachés.....	6 742 889	6 742 889		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.....	2 703 726	2 703 726		
Impôts et autres collectivités publiques :				
Impôt sur les bénéfices.....	1 182 449	1 182 449		
Taxe sur la valeur ajoutée.....	23 067 595	23 067 595		
Autres impôts, taxes et assimilés.....	89 523	89 523		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	23 592 862	23 592 862		
Autres dettes.....	13 355 033	13 355 033		
Produits constatés d'avance.....	5 886 271	5 886 271		
Totaux.....	360 409 472	290 262 133	30 245 926	39 901 414

Tous les emprunts sont à taux variable sauf le prêt souscrit en juillet 2010 pour un montant de 60,7 M€.

2.4 Etat des provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Reclassements (1)	Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice		
Provisions réglementées :						
Provision pour hausse des prix	10 900 742	2 168 191	1 494 300			11 574 633
Amortissements dérogatoires.....	39 754 697	9 949 748	4 209 400			45 495 045
Total.....	50 655 439	12 117 939	5 703 700			57 069 678
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour risques	110 385 460	14 831 229	11 909 886	988 000	-2 606 387	109 712 416
Provisions pour charges.....	56 929 558	19 289 496	5 907 922	350 000	-673 278	69 287 854
Total.....	167 315 018	34 120 725	17 817 808	1 338 000	-3 279 665	179 000 270
Provisions pour dépréciation :						
Sur immobilisations incorporelles : quotas CO2						
Sur immobilisations corporelles...	341 361		33 548			307 813
Sur immobilisations financières...						
Sur immobilisations en cours...						
Sur stocks matières consommables...	906 660	367 831				1 274 491
Sur comptes clients.....	268 551	501 676	113 476			656 750
Sur compte courant associé.....						
Autres provisions pour dépréciation.....	127 299		97 657			29 641
Total.....	1 643 871	869 507	244 681	0	0	2 268 696
Total général.....	219 614 328	47 108 170	23 766 189	1 338 000	-3 279 665	241 618 309
Dont dotations et reprises d'exploitation.....		34 990 232	18 028 941			
Dont dotations et reprises exceptionnelles...		12 117 938	5 737 248			

(1) Les reclassements sont explicités au paragraphe 2.4.2.2

Commentaires sur les provisions :

2.4.1. Provisions réglementées

- Provision pour hausse des prix :

Détail de la provision	Charbon	Fioul	Total
2005	140 999	2 532 901	2 673 900
2007		615 043	615 043
2008	6 117 500		6 117 500
2009			0
2010	1 526 793	641 398	2 168 191
Total.....	7 785 292	3 789 342	11 574 634

- Amortissements dérogatoires :

La dotation des amortissements dérogatoires concerne principalement la Géothermie Paris Nord Est pour 7,8 M€.

2.4.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement :

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Reclassements (1)	Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice		
Provisions pour risques :						
Provision amiante réseau	6 521 585	2 712 303	695 153	231 000		8 307 735
Provision amiante chaufferies	1 000 400	216 270	101 000	49 000		1 066 670
Provision retours d'eau Paris	83 978 430	9 875 914	8 844 437			85 009 907
Provision retours d'eau Hors Paris	3 935 242	740 682	918 150			3 757 774
Provision ouvrages spéciaux	2 123 313					2 123 313
Provision dessus-dessous	1 192 461					1 192 461
Autres	11 634 029	1 286 060	1 351 146	708 000	-2 606 387	8 254 556
Total.....	110 385 460	14 831 229	11 909 886	988 000	-2 606 387	109 712 416
Provisions pour charges :						
Provision pour renouvellement compensateurs	20 913 858		281 561			20 632 297
Provision pour renouvellement retours d'eau structurants	17 676 713	13 772 036	3 596 363			27 852 386
Provision pour décennale chaudière et économiseurs	14 977 779	5 287 333	1 900 049	350 000		18 015 064
Autres	3 361 208	230 126	129 949		-673 278	2 788 108
Total.....	56 929 558	19 289 496	5 907 922	350 000	-673 278	69 287 854
Total général.....	167 315 018	34 120 725	17 817 808	1 338 000	-3 279 665	179 000 270

(1) Les reclassements sont explicités au paragraphe 2.4.2.2

2.4.2.1 Provisions pour risques

Les dotations aux provisions pour risques s'élèvent à 14,8 M€ en 2010 contre 15 M€ en 2009 et concernent essentiellement :

- une nouvelle provision pour désamiantage réseau relative à l'obturation des branchements amiantés, de 2,6 M€. Cette obturation est nécessaire (fermeture au niveau du caniveau, au droit du piquage) afin d'éviter une propagation des fibres amiantées. La provision est basée sur les hypothèses suivantes :
 - les branchements amiantés sont ceux en service réalisés en relation avec une canalisation dont la date de pose est antérieure à 1961 à priori amiantée. 1135 branchements ont été recensés sur ces critères.
 - Le devis d'obturation s'établit à 2,25 K€ par obturation.
- la provision de remise en état des retours d'eau, 10,6 M€ dont :
 - 9,9 M€ pour le réseau Paris,
 - 0,7 M€ pour le réseau Hors Paris.

La provision pour retours d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux chaufferies produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la DRIEE.

La provision est calculée de la manière suivante :

- Une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons.
- Un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon.
- La provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la Direction Générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2004 et 2010.
- Le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

Cette dotation comprend quatre éléments distincts :

- i) l'actualisation du coût de l'inspection pour un montant de 2 M€, effet de l'actualisation du coût moyen d'inspection, augmente ainsi de 105 € par mètre linéaire en 2009 à 113 € par mètre linéaire en 2010,
- ii) une dotation complémentaire de 1,6 M€ (2,6 M€ en 2009) au niveau des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé) mais

susceptibles d'être sujets à des travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction de la Distribution,

iii) une dotation complémentaire de 6,4 M€ correspond à de nouveaux tronçons éligibles selon les critères retenus, iv) l'évolution du taux de remplacement de 25,03 % en 2009 à 25,21 % en 2010, augmente la provision de 0,6 M€. Ce taux de remplacement est obtenu par moyenne des taux constatés par le passé. Cette moyenne a évolué entre 2009 et 2010 :

- en 2009, la moyenne était fondée sur les taux des 6 dernières années (2004 - 2009),
- en 2010, la moyenne a pris en compte les taux des 7 dernières années (2004 - 2010).

Le taux de remplacement évolue en cohérence avec l'état du réseau condensats qui semble en 2010 similaire à celui de 2009.

Changement d'estimation relatif à l'exercice 2010

La provision pour remise en état des retours d'eau est principalement établie en fonction des paramètres suivants :

- les longueurs et diamètres des tronçons à inspecter,
- le coût de l'inspection,
- le taux de remplacement,
- le coût de remplacement.

Le taux de remplacement était en 2009 fonction de la moyenne des taux de remplacement des six dernières années pondérées par les longueurs inspectées.

En 2010, le taux de remplacement est désormais fonction de la moyenne des taux de remplacement des sept dernières années pondérées par les longueurs inspectées.

En effet, l'application des modalités de calcul du taux de remplacement sur une base de 6 années se serait traduite par une augmentation de 4 points du taux de remplacement à 29 %. Une telle augmentation ne nous paraît pas refléter la réalité des opérations de remise en état des retours d'eau au regard de la stabilité du réseau de condensats et se serait traduite par une charge complémentaire de 14 M€.

Il a donc été décidé d'étendre à 7 années la base de calcul du taux de remplacement. Ce dernier s'établit ainsi au 31 décembre 2010 à 25,21 %.

Les reprises aux provisions pour risques s'élèvent à 15,5 M€ en 2010 contre 14 M€ en 2009 et concernent essentiellement :

- la provision sur les retours d'eau, 9,7 M€ dont :
 - 8,8 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,9 M€ de reprise sur le hors Paris.

Cette reprise correspond à des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections.

- la provision pour désamiantage du réseau (0,9 M€) et des chaufferies (0,2 M€) sur la chaudière de Vaugirard n°4.

2.4.2.2 Provisions pour charges

Les dotations aux provisions pour charges s'élèvent à 19 M€ en 2010 contre 26 M€ en 2009 et concernent essentiellement :

- la provision pour renouvellement des tronçons de retours d'eau structurants, 13,6 M€.

Cette provision porte sur le programme 2010 - 2012.

Cette provision a été limitée au solde des renouvellements de 2011, un tiers de ces renouvellements ayant déjà été provisionné en 2010.

- la provision pour décennales chaudières et économiseurs de 5,3 M€ (3,7 M€ en 2009), dont 2 M€ au titre des renouvellements des économiseurs des cogénérations de Vitry (1,5 M€), de St-Ouen (0,5 M€) et celui d'Ivry (0,3 M€).

Les reprises aux provisions pour charges s'élèvent à 7 M€ en 2010 contre 11 M€ en 2009 et concernent essentiellement :

- la provision pour renouvellement des tronçons de retours d'eau structurants, 3,4 M€.

Cette reprise correspond à des travaux de remise à neuf des tronçons suite à des sinistres ou des inspections.

Ces travaux se sont déroulés :

- rue des Frères Voisins à Issy les Moulineaux,
- dans le 15^{ème} arrondissement de Paris : rues Falguière, Pitard, Vaugirard et bd Pasteur,
- dans le 2nd arrondissement de Paris : rues du Louvre, Réaumur, Montmartre.

- la provision pour travaux de décennales chaudières et économiseurs, 2,3 M€, correspondant aux travaux réalisés pendant l'été 2010 et portant sur :

- la chaudière charbon de St-Ouen (n° 5),
- la chaudière fioul de Vaugirard (n° 4),
- les chaudières fioul de La Villette (n° 3) (suite à sa déconstruction),
- l'économiseur de Vaugirard (n° 4),
- l'échangeur Eau/Eau de St-Ouen (n° 5).

- le reclassement des provisions suivantes :
 - franchises et indemnités suite à sinistres (2,5 M€),
 - droits d'occupation des sols (0,5 M€),
 - divers (0,3 M€),

en charges à payer, le montant et l'échéance des risques relatifs étant connus avec précision à court terme.

2.5 Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 €. La réserve légale s'élève à 10 % du capital.

2.6 Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	2010
Capitaux propres au 31 décembre 2009.....	321 785
Distribution de dividendes.....	-5 176
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement...	6 322
Autres variations : amortissement caducité.....	2 752
Résultat de l'exercice 2010.....	30 055
Capitaux propres au 31 décembre 2010.....	355 738

2.7 Charges à payer sur dettes

Elles s'élèvent à 119 432 189 €.

La nature des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

- Emprunts et dettes assimilées – intérêts courus.....	51 265 €
- Fournisseurs – factures non parvenues.....	111 517 976 €
- Personnel – dette provisionnée pour congés à payer et autres charges...	6 740 011 €
- Organismes sociaux, charges à payer.....	1 046 357 €
- Etat, charges à payer.....	76 580 €

Note 3 – Notes sur le résultat

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, soit 396 423 965 €, correspond à des ventes de chaleur réalisées à Paris ou dans la proche banlieue pour 342 445 108 €, à des ventes d'électricité pour 49 630 883 € et à des prestations de services pour 4 347 974 €.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération est régie par un contrat avec EDF appelé « 97-01 ».

Ce contrat, créé spécifiquement pour promouvoir la cogénération, est réservé aux producteurs qui avaient demandé leur certificat de cogénérateur entre mars 1997 et fin 1998.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont sa longue durée (12 ans) et son mode de rémunération basé sur le coût de production d'un cycle combiné au gaz (650 Mw, rendement de 51 %, disponibilité de 95 %) et composé des trois éléments suivants :

- une prime fixe basée sur un engagement de puissance garantie, ajustée selon la disponibilité de l'installation, accordée uniquement sur les 5 mois d'hiver (du 01/11 au 31/03) et dont le montant représente environ 45 % de la facture,
- la rémunération de l'énergie active exportée dont la part représente environ 55 % de la facture et dont le tarif est indicé sur le prix du gaz transport (STS) avec plafonnement. A l'atteinte de ce prix, la recette variable unitaire reste constante,
- une rémunération complémentaire liée au rendement électrique équivalent, plafonnée également.

3.2 Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2010	2009
Plus et moins-value sur cession d'actifs.....	-711	-296
Dotations et reprises de provision pour :		
Risques.....	0	1
Charges	0	0
Dotations et reprises de provisions réglementées (1).....	-6 414	-555
Dotations et reprises aux provisions pour dépréciation exceptionnelle...	34	34
Autres produits et charges exceptionnels.....	18	-113
Total	-7 073	-929

(1) Les dotations et reprises de provisions réglementées comprennent :

- 9,949 M€ de dotations aux amortissements dérogatoires et 4,209 M€ de reprises aux amortissements dérogatoires.
- 2,168 M€ de dotations aux amortissements stocks et 1,494 M€ de reprises sur stocks.

3.3 Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt théorique (1)	Résultat net	
			Théorique	Comptable
Courant.....	47 841	-12 226	35 615	37 128
Exceptionnel.....	-7 073	2 435	-4 638	-7 073
Total.....	40 768	-9 791	30 977	30 055

(1) La ventilation de l'impôt entre les résultats courant et exceptionnel est réalisée après affectation des déductions et réintégrations fiscales aux divers éléments du résultat comptable avant impôt.

L'écart entre l'impôt présenté dans le tableau ci-dessus (9,791 M€) et l'impôt présenté au compte de résultat (9,798 M€) correspond principalement à diverses régularisations sur l'exercice antérieur.

CPCU n'a pas de report déficitaire (cf partie sur la situation fiscale latente § 4.8).

Note 4 – Autres informations

4.1 Effectif

La situation de l'effectif au cours de l'exercice se présente comme suit :

Catégories	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Total
Cadres (et assimilés).....	121	4	125
Agents de maîtrise (et assimilés).....	327		327
Agents d'exécution (et assimilés).....	54		54
Total.....	502	4	506

4.2 Engagements financiers particuliers

L'intégralité des éléments financiers figurent ci-dessous :

- Engagements réciproques :		
- Redevances de crédit-bail restant à courir		2 287 977
- Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat.....		68 518 214
- Achat de dollars à terme pour 29,076 M\$	(1)	21 434 000
- Achat de combustibles :		
- fioul 24 000 tonnes		9 920 250
- Charbon 120 000 tonnes.....		8 638 500
- Opération de swap de taux fixe/variable.....	(2)	<u>7 168 858</u> (début d'opération 30/09/2007)
		117 967 799

(1) Evaluation de cette opération au 31/12/2010 : gain latent de 301 000 €

(2) Evaluation de cette opération au 31/12/2010 : perte latente de 96 000 €

- Engagements reçus : cautions bancaires des fournisseurs.....	7 707 189
- Engagement donné : lettre de confort en faveur des banques de Climespace.....	4 340 531 (*)
- Engagement retraite (cf annexe au bilan § 4.4).....	110 294 000
- Engagement donné : la SNC CVD a sollicité un prêt bancaire. La banque a subordonné ce prêt à la signature par chaque associé d'un engagement de maintenir la forme juridique de la Société et de conserver sa participation dans la SNC jusqu'à extinction de la dette.	7 385 073

(*) Correspondant à 22 % du capital restant dû (19 729 690 €).

4.3 Crédit-bail

Opérations de crédit-bail au 31 décembre 2010 :

Postes concernés au bilan	Valeurs des biens à la signature du contrat	Redevances		Equivalent des dotations aux amortissements		Redevances restant à verser				Valeur résiduelle
		Exercice	Exercices antérieurs	Exercice	Exercices antérieurs	A 1 an	A + d'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans	Total	
Crédit-bail immobilier (crédit-bail du siège).....	18 293 882	640 543	19 102 245	914 694	14 101 534	640 285	1 647 692	0	2 287 977	5 488 165
Total.....	18 293 882	640 543	19 102 245	914 694	14 101 534	640 285	1 647 692	0	2 287 977	5 488 165

4.4 Régime de retraite

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de la CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le montant des engagements pour retraites est évalué à 110,2 M€, avec un taux d'actualisation retenu par GDF SUEZ et CPCU de 4 % fin 2010 versus 4,9 % fin 2009. Cet engagement fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés IFRS.

La Société ne possède pas d'actif finançant son régime de retraite.

4.5 Droits individuels à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre un droit individuel de formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Le volume d'heures acquis dans le cadre du DIF et n'ayant pas donné lieu à demande est de 48 549 heures.

4.6 Consolidation

La Société entre dans le périmètre de consolidation des Sociétés GDF SUEZ ENERGIE SERVICES et GDF SUEZ qui détiennent 64,3 % des actions de CPCU.

Par ailleurs, la Société étant cotée au SRD à Paris, elle établit des comptes consolidés.

4.7 Entreprises liées

CPCU fait partie du Groupe GDF SUEZ. Les transactions avec les filiales de ce Groupe sont les suivantes :

- produits.....	18,167 M€	
- charges.....	99,613 M€	
- dont achat de combustibles		77,227 M€
- dont achat de chaleur		19,756 M€
- dont frais divers sur combustibles		2,630 M€
- créances.....	4,422 M€	
- dettes.....	27,979 M€	

4.8 Situation fiscale différée et latente

La situation différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice. Elle tient compte de la contribution additionnelle et de la contribution sociale sur les bénéfices.

Impôt dû :

- provisions réglementées.....	19 649 090 €
- subventions d'investissements.....	142 558 €
	<u>19 791 648 €</u>

Impôt payé d'avance :

- charges non déductibles temporairement.....	17 753 863 €
---	--------------

4.9 Liste des filiales et participations
(En milliers d'euros)

Société ou groupe de sociétés	Capital	Prime d'émission réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou pertes (-) du dernier exercice clos	Dividendes alloués à la société au cours de l'exercice	Observations clôture de l'exercice
				Brute	Nette						
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société) :											
SNC Cogé Vitry 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 440 258 366.....	40	-	50	20	20	-	-	66 602	4 407	2 095	-
SNC Choisy-Vitry-Energie 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 452 249 832.....	100	-	55	55	55	-	-	12 130	270	108	-
B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la société) :											
S.A. Tiru Tour Franklin La Défense 8 92042 Paris la Défense cedex N° SIREN 334 303 823.....	10 000	90 661	19	724	724	-	-	93 050	4 922	-	-
S.A. Climespace 185 rue de Bercy 75588 Paris cedex 12 N° SIREN 378 993 455.....	14 410	52 391	22	6 278	6 278	-	-	71 244	9 368	551	-
S.A. Transports réunis services 79 rue Julian Grimaud BP 36 93701 Drancy N° SIREN 377 508 858.....	550	218	26	366	366	-	-	3 580	45	-	30 sept.
SNC Choisy-Vitry-Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry sur Seine N° SIREN 480 627 199.....	100	-	45	45	45	-	-	14 824	-291	-	-

Note 5 – Tableau de financement 2010

Emplois et ressources (en milliers d'euros)	2010	2009
Capacité d'autofinancement :		
Résultat net.....	30 055	8 114
+ Dotations aux amortissements.....	27 695	32 934
- Reprises.....	-2 306	-5 640
+ Dotations aux provisions.....	40 746	37 204
- Reprises.....	-22 647	-23 990
- Subventions d'investissement virées au résultat.....	-92	-93
- Plus-values de cession.....		
+ Moins-values de cession.....		296
Total capacité d'autofinancement.....	73 451	48 825
Ressources durables :		
Capacité d'autofinancement.....	73 451	48 825
Cessions d'immobilisations corporelles.....		14
Cessions ou réductions d'immobilisations financières.....		
Augmentation des dettes financières.....	78 275	
Total des ressources.....	151 725	48 839
Emplois stables :		
Distributions mises en paiement.....	5 176	5 176
Acquisitions d'immobilisations incorporelles.....	5	181
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	85 912	95 118
Acquisitions d'immobilisations financières.....	6	
Remboursement de dettes financières.....	11 029	8 905
Total des emplois.....	102 127	109 380
Variation du fonds de roulement net global	49 598	-60 541
Variations d'exploitation :		
Stocks et encours.....	5 030	3 274
Avances et acomptes versés sur commandes.....	169	-335
Créances clients et comptes rattachés	-64 609	44 236
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	76	-118
Dettes fournisseurs et autres.....	10 912	-6 783
Besoin ou dégagement de fonds de roulement d'exploitation.....	-48 422	40 274
Variations hors exploitation :		
Autres débiteurs.....	-708	6 336
Autres créditeurs.....	11	12 818
Besoin ou dégagement de fonds de roulement hors exploitation...	-697	19 154
Variations de trésorerie :		
Placement compte courant associés.....		
Valeur mobilière de placement.....		13 982
Disponibilités.....	-478	116
Concours bancaires courants.....		-12 985
Variation nette de trésorerie.....	-478	1 113
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global.....	-49 598	60 541

Note 6 – Résultats financiers et autres de la Société au cours des cinq derniers exercices (en €)

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
1. Capital en fin d'exercice :					
Capital social.....	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120
Nombre d'actions ordinaires existantes.....	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320
Nombre d'obligations convertibles en actions.....					
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
2. Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	297 799 972	300 519 576	347 371 254	365 708 286	396 423 965
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	47 482 440	46 544 846	48 615 676	58 225 829	86 998 834
Impôt sur les bénéfices.....	8 492 593	6 362 234	1 275 766	8 719 609	9 797 822
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	7 738 664	9 897 765	10 954 181	8 114 212	30 054 836
Résultat distribué.....	5 175 960	5 175 960	5 175 960	5 175 960	5 434 758
3. Résultat par action :					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	22,01	22,94	27,45	28,18	44,22
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	4,49	5,74	6,35	4,70	17,42
Dividende attribué à chaque action.....	3,00	3,00	3,00	3,00	3,15
4. Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	496	489	488	499	506
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	22 387 438	22 867 957	22 148 837	24 022 763	25 347 705
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)...	8 316 114	9 253 327	10 092 282	16 115 573	12 628 669

Note 7 – Rémunérations des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration.

La rémunération brute perçue en 2010 par le Président Directeur Général s'est élevée à 176 K€.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour les mandataires sociaux ni d'accord prévoyant un avantage spécifique en cas de cessation de fonctions.

Aucune avance et aucun prêt n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations de l'exercice allouées aux membres des organes d'administration, au titre des jetons de présence, s'élèvent à 47 480 €.

Note 8 – Litiges en cours

La Société Thermal Science Technologies LLC (« TST »), domiciliée dans le Maryland (Etats-Unis), a engagé une procédure d'arbitrage contre CPCU le 1er juin 2007. Le différend porte sur un contrat conclu le 25 avril 2003 entre les deux Sociétés, et dont l'objet est la fourniture de mousse isolante introduite dans les caniveaux CPCU afin d'éviter toute intrusion d'eau à l'intérieur des dits caniveaux. Le montant réclamé par TST s'élève à 5 273 K USD.

Note 9 – Certificats d'Economies d'Energie

Le décret N° 2010 – 1663 du 29 décembre 2010 a précisé les obligations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, pour la 2nd période 01/01/2011 – 31/12/2013.

CPCU est soumis à obligation de produire un nombre de GWh Cumac égal au produit de ses ventes par le coefficient 0,103.

Pour une année de rigueur climatique normative, les ventes sont de l'ordre de 5000 GWh, d'où une obligation de 5000 * 0,103 soit environ 500 GWh Cumac. Ce montant est à comparer avec une obligation de 100 GWh cumac annuels sur la 1ère période allant du 01/07/2006 au 30/06/2009. A noter que les GWh cumac obtenus entre les deux périodes (soit du 01/07/2009 au 31/12/2010) sont – comme les GWh cumac excédentaires acquis au cours de la 1ère période – reportables sur la 2nd période.

Sur la période de 3 ans, l'obligation de CPCU est d'environ 1500 GWh Cumac.

La perte comptabilisée en 2010 a été calculée avec les hypothèses suivantes :

- CPCU obtiendrait environ 130 GWh Cumac par an au titre des fiches de raccordement de bâtiments existants au réseau CPCU, et de rénovation des sous- stations.

- Le stock de CEE reportable de la première période sur la seconde est de 110 GWh, et correspond aux achats faits en 2009.

- Le prix d'achat des CEE serait de 5 €/KWh Cumac.

Une charge à payer de 1 M€ a été comptabilisée à ce titre sur l'exercice 2010.

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Comptes consolidés

I – Etat de situation financière au 31 décembre 2010
(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles.....	3	255 936	201 475
Immobilisations corporelles.....	3	323 594	332 190
Titres disponibles à la vente.....	4.1.1	138	138
Prêts et créances au coût amorti.....	4.1.2	7 150	5 104
Participation dans les entreprises associées.....	6	23 360	20 306
Impôts différés actifs.....	14.3	0	
Total actif non courant.....		610 178	559 213
Prêts et créances au coût amorti.....	4.1.2	902	914
Instruments financiers dérivés.....	4.1.3	2 695	461
Créances clients et autres débiteurs.....	4.1.4	170 286	121 693
Stocks.....	8	18 635	24 188
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	4.2.5	0	8 829
Total actif courant.....		192 518	156 085
Total actif.....		802 696	715 298
<hr/>			
Passif	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres.....	V	205 667	193 798
Dont intérêts minoritaires.....		382	456
Provisions.....	9	209 305	183 103
Dettes financières.....	4.2.3	80 550	45 579
Autres passifs.....		1 258	1 118
Impôts différés passif.....	14.3	8 196	11 175
Total passif non courant.....		299 309	240 975
Provisions.....	9	12 974	13 622
Dettes financières.....	4.2.3	102 841	87 805
Instruments financiers dérivés.....	4.2.1	629	254
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	4.2.1	133 194	125 747
Autres passifs.....	4.2.1	48 082	53 097
Total passif courant.....		297 720	280 525
Total passif et capitaux propres.....		802 696	715 298

II – Compte de résultat au 31 décembre 2010
(En milliers d'euros)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires.....	11	480 908	459 189
Autres produits opérationnels.....			
Achats.....		-205 214	-191 127
Charges de personnel.....		-41 472	-43 165
Amortissements, dépréciations et provisions.....		-31 768	-30 918
Autres charges opérationnelles.....		-153 737	-152 765
Résultat opérationnel courant.....		48 717	41 214
Résultat sur cession d'actifs.....		-694	40
Dépréciation d'actifs corporels, incorporels et financiers.....		-6	-87
Résultat des activités opérationnelles.....		48 017	41 167
Coût de l'endettement financier net.....		-889	-2 454
Autres produits financiers.....		0	328
Autres charges financières.....		-5 837	-5 315
Résultat financier.....	12	-6 726	-7 441
Impôts sur les bénéfices.....	14	-14 031	-11 438
Quote-part de résultat dans les entreprises associées.....	6	3 125	1 837
Résultat net.....		30 385	24 125
Intérêts minoritaires.....		158	-77
Résultat net part du groupe.....		30 227	24 202
Résultat net par action (1).....	1.16	17,52	14,03
Résultat net dilué par action (1).....		17,52	14,03

(1) le nombre d'actions est inchangé sur les exercices 2009 et 2010 et s'élève à 1 725 320 actions.

III – Etat du résultat global au 31 décembre 2010
(En milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net.....	30 385	24 125
Pertes et gains actuariels.....	-22 977	-9 226
Variation de juste valeur des instruments financiers	2 121	4 085
Ecart de conversion.....	419	342
Impôts différés.....	7 179	1 770
Autres éléments du résultat global	-13 258	-3 029
Résultat global	17 127	21 096
Dont intérêts minoritaires	132	-52

Ventilation de l'impôt différé sur les autres éléments du résultat global

K€	2010		2009	
	Base	Impôt différé	Base	Impôt différé
Pertes et gains actuariels.....	-22 977	7 910	-9 226	3 177
Variation de juste valeur des instruments financiers	2 121	-731	4 085	-1 407
Ecart de conversion.....	419	0	342	0
Total	-20 437	7 179	-4 799	1 770

IV – Etat de flux de trésorerie
(En milliers d'euros)

	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture.....	8 829	14 108
Résultat net.....	30 385	24 125
Quote-part de résultat MEE.....	-3 125	-1 837
Dividendes reçus des MEE.....	551	412
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....	31 109	34 209
Instruments financiers.....	183	87
Résultat sur cessions d'actifs.....	728	6
Résultat financier.....	6 726	7 441
Impôt sur les bénéfices.....	14 031	11 438
Perte de valeur.....	-34	-45
Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts.....	80 554	75 836
Impôt décaissé.....	-15 777	2 903
Participation des salariés.....	140	0
Variation du besoin en fonds de roulement.....	13 475	50 656
Flux issus des activités opérationnelles.....	78 392	129 395
Investissements.....	-83 294	-91 750
Cessions.....	48	-3 516
Acquisition immobilisations financières.....	-5	-49
Réduction des autres immobilisations financières.....	0	108
Intérêts reçus sur actifs financiers non courants.....	-1 797	-1 604
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants.....		
Flux issus des activités d'investissement.....	-85 048	-96 811
Opérations de financement :		
Dividendes versés.....	-5 176	-5 176
Remboursement des dettes financières.....	-14 193	-25 858
Besoin de trésorerie (financement).....	-19 369	-31 034
Augmentation des dettes financières.....	60 700	15
Dégagement de trésorerie (financement).....	60 700	15
Intérêts financiers versés.....	-890	-2 747
Intérêts financiers reçus.....	1	293
Variation des découverts bancaires.....	-46 238	-4 390
Flux issus des activités de financement.....	-5 796	-37 863
Variation de trésorerie.....	-12 452	-5 279
Trésorerie de clôture.....	-3 623	8 829

V – Etat de variations des capitaux propres consolidés
(En milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Pertes et gains actuariels	Variations justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2008.....	1 725 320	27 605	4 568	147 884	2 525	-3 716	-619	178 247	-275	177 972
Résultat net.....				24 202				24 202	-77	24 125
Dividendes distribués.....				-5 176				-5 176	-128	-5 304
Variation de juste valeur des instruments de couverture enregistrée directement en capitaux propres.....						4 085		4 085		4 085
Ecart de conversion.....							352	352	-10	342
Pertes et gains actuariels.....					-9 226			-9 226		-9 226
Variation de périmètre (entrée de transport Réunis Service)									-1	
Impôt sur les éléments reconnus en capitaux propres.....				1 770				1 770		1 770
Autres.....								0	35	35
Capitaux propres au 31 décembre 2009.....	1 725 320	27 605	4 568	168 680	-6 701	369	-267	194 254	-456	193 798
Résultat net.....				30 227				30 227	158	30 385
Dividendes distribués.....				-5 176				-5 176	-96	-5 272
Variation de juste valeur des instruments de couverture enregistrée directement en capitaux propres.....						2 123		2 123		2 123
Ecart de conversion.....							419	419	-21	398
Pertes et gains actuariels.....					-22 977			-22 977		-22 977
Variation de périmètre									37	37
Impôt sur les éléments reconnus en capitaux propres.....				7 179				7 179		7 179
Autres.....									-4	-4
Capitaux propres au 31 décembre 2010.....	1 725 320	27 605	4 568	200 910	-29 678	2 492	152	206 049	-382	205 667

VI – Notes aux états financiers

En date du 10 mars 2011 le Conseil d'Administration de CPCU a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 de la Société CPCU et de ses filiales. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 15 juin 2011.

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

CPCU SA, Société mère du Groupe et de ses filiales, dont le siège social est situé au 185 rue de BERCY 75012 PARIS, est une Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du livre II du code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux Sociétés commerciales françaises.

CPCU est détenue majoritairement par le Groupe GDF SUEZ, lequel publie des comptes consolidés IFRS

Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux Sociétés anonymes et par ses statuts.

La Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris.

Activité de la Société

CPCU est concessionnaire de la Ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la Ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'une prolongation par avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- Le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire).

- Le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur sur le territoire de la ville et en dehors.

- La convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées comme suit :

- Les biens de retour seront remis gratuitement à la Ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1^{er} janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la Ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré.

- Les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale.

- Pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la Ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, soit le réseau, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée de vie, avec un maximum de 30 ans.

Les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel. Cf note 1.7 « Immobilisations corporelles ».

Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 – Référentiel

En application du règlement européen du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS), les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne (1).

(1) Référentiel disponible sur le site Internet de la Commission Européenne

1.2 – Principes comptables

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2010 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne, à l'exception des normes, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire en 2010 et décrits dans le paragraphe suivant :

1.2.1 Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire en 2010

- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises qui s'applique aux prises de contrôle (au sens de la norme IAS 27 révisée) intervenues depuis le 1^{er} janvier 2010 et IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels. Improvements to IFRS 2009 – Améliorations annuelles aux normes internationales d'information financière
- Amendement IAS 39 – Eléments éligibles à la couverture
- Amendement IFRS 2 – Transactions intra-Groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie
- Amendement IFRS 5 (Amélioration annuelle des IFRS 2008) – Classification d'actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées
- IFRIC 17 – Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires

Ces révisions, amendements et interprétations n'ont pas induit d'impact significatif sur les Etats Financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

1.2.2 Normes IFRS dont l'application est obligatoire après 2010 et anticipées par le Groupe en 2010

* IAS 24 révisée - informations relatives aux parties liées : le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée la norme IAS 24 révisée pour les seules dispositions relatives aux exemptions introduites en matière d'information à fournir pour les entreprises publiques. En revanche la nouvelle définition d'une partie liée introduite par la norme révisée n'est donc pas appliquée au 31 décembre 2010.

1.2.3 Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2010 et non anticipée par le Groupe en 2010

- IFRS 9 – Instruments financiers²
- Amendement IAS 32 – Classement des émissions de droits
- IAS 24 révisée – Parties liées Informations à fournir²
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres²
- Amendement IFRIC 14 – Cotisations payées d'avance au titre des obligations de financement minimal²
- Improvements to IFRS 2010 – Améliorations aux normes internationales d'information financière²
- Amendement IAS 32 - Classement des émissions de droits
- Amendements IAS 12 - Impôts différés- recouvrement des actifs sous jacents
- Amendement IFRS 7 - Informations à fournir en cas de transfert d'actifs financiers.

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et interprétations est en cours.

(2) Ces normes et interprétations n'étant pas encore adoptées par l'Union Européenne, il s'agit d'une traduction libre.

1.2.4 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004,
- les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.3 – Base d'évaluation pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IAS 39.

1.4 – Jugement et utilisation d'estimations

Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur les provisions (cf note 9), dont les engagements de retraite et assimilés (cf note 9.1) et les provisions sur le réseau (cf note 9.2) et sur les instruments financiers.

Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 – Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration proportionnelle, la mise en équivalence et l'intégration globale :

- l'intégration globale s'applique aux filiales dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- les Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Toutes les transactions et positions entre entités du Groupe sont éliminées en consolidation.

La liste des principales Sociétés consolidées par intégration proportionnelle, mise en équivalence ou par l'intégration globale est présentée en note 4.

1.6 – Immobilisations incorporelles

Le traitement des concessions et en particulier des biens de retour (immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris) est décrit dans la note 1.11 « Concessions ».

Les autres immobilisations incorporelles hors concession sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

1.7 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les actifs de concession.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût de revient et diminuées des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

1.7.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure

En application de l'IAS 16, le Groupe comptabilise ses immobilisations par composants en fonction de leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le Groupe a décidé d'utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 pour comptabiliser le siège social à sa juste valeur dans l'état de situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues en application de l'IAS 20.

1.7.2 Amortissement

En application de l'IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Ces durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations concernées.

Les amortissements sont pratiqués selon les méthodes et durées suivantes :

- Matériel de transport.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Sous-stations clients.....	15 ans linéaire
- Stations d'échange	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- cogénération :	
- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange	30 ans linéaire

1.7.3 Tests de perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée dans les comptes.

1.8 – Stocks

Les stocks combustibles et de fournitures sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'un test de valeur à chaque clôture en fonction des données de marché et de leur utilisation probable dans le cadre des activités du Groupe. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'Union Européenne, des quotas d'émission de GES ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées lors de l'année écoulée. Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, le Groupe peut être amené à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer.

En l'absence de principe IFRS spécifique définissant précisément le traitement comptable à adopter, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants concernant les problématiques comptables relatives aux quotas de GES :

- Les droits à polluer constituent des stocks.
- Les droits à polluer alloués à titre gratuit par l'Etat sont comptabilisés dans l'état de situation financière pour une valeur nulle.
- Les droits acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice en cours, le Groupe constitue une provision correspondant à la sortie de ressource économique qu'il serait tenu d'effectuer pour acheter les quotas manquants. Cette provision est constituée sur la base du prix de marché pour les quotas restant à acquérir.

1.9 – Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti, les instruments financiers dérivés, les créances clients et autres débiteurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie :

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées, la juste valeur est estimée principalement par référence à la quote part de situation nette ou le cas échéant au moyen d'autres techniques d'évaluation reconnues (actualisation de flux de trésorerie futurs...).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est significative ou prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «dépréciations d'actifs». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement des prêts au personnel, des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

S'agissant des instruments financiers dérivés, les principes comptables appliqués sont détaillés à la note 1.12.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non recouvrement.

La trésorerie comprend les liquidités du Groupe placées sur des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par l'IAS 7. Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.10 – Provisions courantes et non courantes

1.10.1 Provisions pour retraites et autres avantages du personnel

Selon les lois et usages, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.
- La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

En 2006, conformément à l'option offerte par l'amendement d'IAS 19 de décembre 2004, le Groupe a décidé d'abandonner la méthode « du corridor » et de constater la totalité de l'écart actuariel relatif aux engagements postérieurs à l'emploi dans le montant de la provision pour retraite et engagements assimilés, en contrepartie des capitaux propres. Les écarts actuariels sont donc désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global.

1.10.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation.

Les provisions sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

1.10.3 Classification courant / non courant

Les provisions dont la part est à moins d'un an sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passif non courant.

La part à plus d'un an des provisions pour engagement de retraite et assimilés est classée en non courant et la part à moins d'un an en courant. Cette part courante des engagements de retraite et assimilés correspond aux décaissements que le Groupe estime devoir réaliser dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice tant pour les régimes financés que pour les régimes non financés.

1.11 – Concessions

L'application de l'IFRIC 12 – Service Concession Arrangement est anticipée par CPCU depuis 2006. L'interprétation de l'IFRIC 12 traite de la comptabilisation des contrats de concession par le concessionnaire d'un service public dans lequel le concessionnaire ou « opérateur » assure le service public ainsi que la gestion et le renouvellement des infrastructures.

En effet, l'IFRIC 12 précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'offrir et d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Ainsi certaines infrastructures de concession ne répondant pas aux critères de l'IFRIC12 restent classées en tant qu'immobilisations corporelles.

Selon l'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du véritable débiteur (responsable du paiement) ainsi :

- le modèle « actif incorporel » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par l'usager,
- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par le concédant.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

CPCU a retenu le modèle de « l'actif incorporel », dans la mesure où les usagers payent directement CPCU et qu'aucune garantie sur les montants qui seront versés n'est accordée par la Ville de Paris.

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière,
- les investissements de premier établissement et d'extension effectués par CPCU sur le domaine concédé sont comptabilisés sous forme d'actifs incorporels pour la juste valeur des travaux réalisés.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats. Elles sont comptabilisées en tant qu'actif incorporel si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant) soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif de renouvellement, lorsqu'à une date donnée il existe un décalage entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les incidences sur l'état de situation financière et l'état du résultat global sont calculées en fonction des règles comptables suivantes :

- immobilisation des extensions et du renouvellement améliorant au moment de la réalisation des travaux en tant qu'actif incorporel par le crédit du chiffre d'affaires,
- charge de renouvellement pour le montant du coût des travaux de renouvellement à l'identique
- amortissement linéaire des actifs incorporels sur la durée résiduelle du contrat de concession.

1.12 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés, les dettes fournisseurs et autres crédateurs, les dettes d'impôt courant, et les autres passifs.

Les passifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant.

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ensuite ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

1.13 – Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change.

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans l'état de situation financière à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif ;
- couverture de flux de trésorerie.

- Couverture de juste valeur : une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères, ou d'engagement ferme. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

- Couverture de flux de trésorerie : il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers déjà traduits dans l'état de situation financière, ou de transactions futures non encore traduites dans l'état de situation financière, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché :

- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- La juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- Les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- Dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent ne sont pas observables.

1.14 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés à la vente de chaleur et prestations de services dans le cadre de la concession ainsi que la vente d'électricité générée par les installations de production de vapeur.

Le chiffre d'affaires dégagé sur l'activité de vente de chaleur est comptabilisé au fur et à mesure des consommations des clients. Un relevé des compteurs des clients est régulièrement effectué par la Société.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération est régie par un contrat avec EDF et appelé « 97-01 ».

Ce contrat, créé spécifiquement pour promouvoir la cogénération, est réservé aux producteurs qui avaient demandé leur certificat de cogénérateur entre mars 1997 et fin 1998.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont sa longue durée (12 ans) et son mode de rémunération basé sur le coût de production d'un cycle combiné au gaz (650 Mw, rendement de 51 %, disponibilité de 95 %) et composé des trois éléments suivants :

- une prime fixe basée sur un engagement de puissance garantie, ajustée selon la disponibilité de l'installation, accordée uniquement sur les 5 mois d'hiver (du 01/11 au 31/03) et dont le montant représente environ 45 % de la facture,
- la rémunération de l'énergie active exportée dont la part représente environ 55 % de la facture et dont le tarif est indiqué sur le prix du gaz transport (STS) avec plafonnement. A l'atteinte de ce prix, la recette variable unitaire reste constante,
- une rémunération complémentaire liée au rendement électrique équivalent, plafonnée également.

1.15 – Impôts

Le Groupe calcule l'impôt sur le résultat de ses entités conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera généré.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque Société consolidée et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Dans le cadre d'arrêtés intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité fiscale

La loi de finances française pour 2010 a introduit la CET (Contribution Economique Territoriale) dont l'une des composantes est la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le Groupe a analysé les modalités de détermination de cette cotisation au regard des dispositions prises par l'IFRIC et le CNC (Conseil National de la Comptabilité) et a considéré qu'au cas particulier, cette cotisation est une charge opérationnelle et ne répond donc pas à la définition d'impôt exigible selon IAS 12. En conséquence, le Groupe a décidé qu'en 2010 comme en 2009, cette charge serait présentée en "autres charges opérationnelles".

1.16 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

1.17 – Droit individuel à la formation

La loi française du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé le Droit Individuel à la Formation ou DIF. Il s'agit d'un crédit d'heures de formation acquis chaque année par les salariés (20 heures par an cumulables sur 6 ans). La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur. En cas de départ de l'entreprise, si ce droit n'a pas été consommé, aucune compensation n'est due.

Les engagements du DIF présentent la caractéristique d'avoir une contrepartie future pour l'entreprise. Cette contrepartie résulte, entre autres, de l'obligation pour le salarié de suivre une formation entérinée par l'entreprise. Il y a donc un avantage économique futur pour l'entreprise une fois que le salarié a suivi cette formation.

Dans ce cadre, il n'y a pas de provision à constater au titre du DIF, à l'exception des cas particuliers suivants, par ailleurs mentionnés par le CNC :

- accord déjà conclu entre entreprise et salarié sur une action de formation sans contrepartie future pour l'entreprise,
- désaccord de plus de 2 ans entre entreprise et salarié.

CPCU estime que les 2 cas de figure ci-dessus représentent une part non significative des droits individuels à la formation acquis par les salariés du Groupe, et que ces formations ont généralement pour contrepartie pour le Groupe l'obtention d'avantages économiques futurs. A titre d'illustration :

- l'accord de branche des industries électriques et gazières relatif à la formation professionnelle continue définit comme prioritaires :
 - « ▫ les actions de promotion, de qualification ou de remise à niveau en lien avec les métiers de la branche et dans la perspective d'une évolution professionnelle,
 - les actions d'acquisition, d'entretien et de développement des compétences en lien direct avec les métiers de la branche. »
- il n'y a pas eu, à ce jour, de demande de formation sans lien avec l'emploi occupé ou susceptible d'être occupé.

En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

Note 2 – Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation

Le Groupe TIRU est mis en équivalence du fait de l'influence notable du Groupe sur le Groupe TIRU, et ce malgré une participation inférieure à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

Le Groupe est composé des entités suivantes, consolidées par intégration proportionnelle, par intégration globale ou par mise en équivalence :

Nom et siège social	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2010	Méthode de consolidation au 31/12/2010	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2009	Méthode de consolidation au 31/12/2009
CPCU Compagnie parisienne de chauffage urbain 185, rue de Bercy 75012 Paris	100	Maison-mère	100	Maison-mère
Tiru Traitement industriel des résidus urbains Tour Franklin, La Défense 8, 92042 Paris La Défense Cedex	19	Mise en équivalence	19	Mise en équivalence
Climespace 185, rue de Bercy, 75012 Paris	22	Mise en équivalence	22	Mise en équivalence
SNC Cogé Vitry 185, rue de Bercy, 75012 Paris	50	Intégration proportionnelle	50	Intégration proportionnelle
SNC Choisy Vitry Energie 185, rue de Bercy, 75012 Paris	55	Intégration globale	55	Intégration globale
SNC Choisy Vitry Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry/Seine	45	Mise en équivalence	45	Mise en équivalence
Transports Réunis Services 79, rue Julian Grimau 93700 Drancy.	26	Mise en équivalence	26	Mise en équivalence

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles :	362 042	61 743	3 363		420 422
Concessions.....	359 574	61 737	3 363		417 948
Autres	2 468	6			2 474
Immobilisations corporelles :	644 324	18 054	828		661 550
Terrains.....	4 717				4 717
Constructions.....	96 309	649	2		96 956
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	510 752	235	777	19 351	529 561
Autres immobilisations corporelles.....	10 607	197	49		10 755
Immobilisations corporelles en cours.....	21 939	16 973		-19 351	19 561
Total.....	1 006 366	79 797	4 191	0	1 081 972
Dont immobilisations en locations financement :					
Constructions.....	26 954				26 954
Installations techniques.....	14 490	469			14 959
	41 444	469			41 913

Au 31 décembre 2010, les commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat s'élèvent à 68,5 M€.

Les immobilisations incorporelles représentent principalement les droits de concession du réseau de distribution de vapeur donné par la Ville de Paris (Cf note 1.11 « Concessions »).

Les acquisitions du poste « Concessions » comprennent les principaux investissements suivants :

- la canalisation structurante « T3 » à l'Est de Paris, et développements associés en boucles d'eau chaude (49 M€),
- boucle d'eau chaude rue Ardennes (75019) 4 M€,
- canalisations de distribution dans Paris 3 M€

Les immobilisations corporelles concernent essentiellement les constructions, les usines de production (matériel et outillage industriels).

Les acquisitions du poste « Installations techniques » comprennent les principaux investissements suivants :

- la dénitrification des fumées de la chaudière 3 de Saint-Ouen 2 (1,3 M€)
- le contrôle commande de Saint-Ouen 2 (2,3 M€)
- puits de forage de la géothermie Paris Nord Est (9 M€)
- canalisations retours d'eau hors Paris (1,3 M€)
- les sous-stations en ventes de chaleur (1,5 M€)

Les immobilisations en cours comprennent essentiellement :

- sous-stations d'échange liées à la géothermie Paris Nord Est (4 M€)
- canalisations hors Paris (2,1 M€)
- chaufferies (8,8 M€) dont le traitement eau de Grenelle (1,5 M€) et le contrôle commande d'Ivry (1 M€)
- les sous-stations clients (3M€)

Les cessions concernent essentiellement des renouvellements de compensateurs sur le réseau Paris (3,4 M €).

Note 3.2 – Amortissements et pertes de valeurs cumulés

(En milliers d'euros)	Montant des amortissements au 31/12/2009	Dotations	Perte de valeur	Reprises	Reclassements	Montant des amortissements au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles :	160 567	6 674		-2 755		169 996
Concessions.....	158 179	6 595		-2 755		167 529
Autres.....	2 388	79				2 467
Immobilisations corporelles :	312 134	25 907		85		337 956
Constructions.....	47 141	3 271		2		50 410
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	255 016	21 910				276 926
Autres immobilisations corporelles.....	9 977	726		83		10 620
Total.....	472 701	32 581		-2 670		507 952
Dont amortissement immobilisations en locations financement :						
Constructions.....	8 982	730				9 712
Installations techniques.....	6 580	3 733				10 313
	15 562	4 463				20 025

Les reprises correspondent aux amortissements des immobilisations cédées.

Note 3.3 – Valeur nette comptable

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles :	255 936	201 475
Concessions.....	255 929	201 395
Autres.....	7	80
Immobilisations corporelles :	323 593	332 190
Terrains.....	4 717	4 717
Constructions	46 545	49 168
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	252 635	255 736
Autres immobilisations corporelles.....	135	630
Immobilisations mises en concession.....		
Immobilisations corporelles en cours.....	19 561	21 939
Total.....	579 529	533 665
Dont immobilisations en locations financement :		
Constructions.....	17 242	17 972
Installations techniques.....	4 646	7 910

Note 3.4 – Locations financements et locations simples

Locations financements

Les contrats de locations financements conclus par le Groupe CPCU concernent :

- le siège social de CPCU (5 étages de l'immeuble situé au 185 rue de Bercy 75012 Paris), à échéance le 1^{er} juillet 2014,
- la turbine de cogénération de la SNC Cogé Vitry (à hauteur de 50 %), à échéance au 31 mars 2013.

Les paiements minimaux actualisés mentionnés ci-dessous ne concernent que le contrat de Cogé Vitry, les loyers relatifs au contrat de CPCU ne nécessitant pas de paiement, étant imputés sur un dépôt préalablement constitué.

(En milliers d'euros)	Paiements minimaux de location financement au 31 décembre 2010	Paiements minimaux de location financement au 31 décembre 2009
Au cours de la 1 ^{ère} année	1 757	1 757
Au cours de la 2 ^{ème} année et jusqu'à la 5 ^{ème} y compris	2 284	4 185
Au-delà de la 5 ^{ème} année	0	0
Total paiements futurs minimaux	4 041	5 942

Locations simples.

Les locations simples ne représentent pas des montants significatifs.

Note 4 – Instruments financiers

L'ensemble des instruments financiers du Groupe sont classés en niveau 2 selon la définition des niveaux de juste valeur à l'exception des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

Note 4.1 - Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente.....	138		138	138		138
Prêts et créances au coût amorti.....	7 150	902	8 052	5 104	914	6 018
Instruments financiers dérivés		2 695	2 695		461	461
Créances clients et autres débiteurs		170 286	170 286		121 693	121 693
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0	0	0		8 829	8 829
Total actifs financiers.....	7 288	173 883	181 171	5 242	131 897	137 139

Note 4.1.1 - Titres disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	% de détention au 31/12/2010	31/12/2010	31/12/2009
Institut de gestion déléguée.....	N/A	1	1
SDC Clichy.....	4,52	137	137
Total des titres disponibles à la vente.....		138	138

La valeur comptable des titres disponibles à la vente représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les titres disponibles à la vente représentent les participations minoritaires du groupe dans des sociétés non consolidées.

Au 31 décembre 2010 il n'y a pas de variation des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

Note 4.1.2 - Prêts et créances au coût amorti

(En milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts au personnel.....	1 590	10	1 600	1 574	28	1 602
Créances sur cession d'immobilisations.....	5 560	0	5 560	3 530		3 530
Dépôt et cautionnement.....		345	345		340	340
Créances immobilisées.....		547	547		546	546
Autres immobilisations financières.....			0			0
Compte courant sociétés apparentées			0			0
Total prêts et créances au coût amorti	7 150	902	8 052	5 104	914	6 018

La valeur comptable des prêts et créances au coût amorti représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les créances sur cession d'immobilisation sont une créance sur le Concédant relative au renouvellement modernisant des canalisations de retours d'eau structurantes.

Note 4.1.3 - Instruments financiers dérivés

Les actifs correspondent à des achats à terme de combustibles fossiles (fioul et charbon), à échéance 2011 et 2012, et se décomposent comme suit :

Combustible	Tonnes par échéance		Valorisation K€
	2011	2012	
Fioul	9 000	6 000	186
Charbon	105 000	15 000	2 509
Total	114 000	21 000	2 695

Note 4.1.4 - Créances clients et autres débiteurs

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes versés sur commande.....	374	543
Clients et autres débiteurs.....	115 821	63 714
Créances diverses.....	54 091	57 436
Créances clients et autres débiteurs.....	170 286	121 693

La valeur comptable des créances clients et comptes rattachés représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les créances clients sont en forte augmentation pour 2 raisons : une augmentation de la facturation clients sur le mois de décembre d'environ 30 M€ (mois de décembre rigoureux) ainsi qu'un décalage des règlements clients sur le mois de janvier.

Note 4.2 – Passifs financiers

L'ensemble des passifs financiers du Groupe sont classés en niveau 2 selon la définition des niveaux de juste valeur.
La valeur comptable des passifs financiers représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Note 4.2 .1 – Synthèse des passifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	80 550	102 841	183 391	45 579	87 805	133 384
Autres passifs	1 258		1 258	1 118		1 118
Instruments financiers dérivés		629	629		254	254
Avances et acomptes reçus sur commandes...		7 465	7 465		7 390	7 390
Fournisseurs.....		96 382	96 382		88 180	88 180
Autres dettes d'exploitation		23 608	23 608		27 713	27 713
Passif de renouvellement.....		5 739	5 739		2 465	2 465
Autres passifs d'exploitation.....		48 082	48 082		53 097	53 097
Total passifs financiers.....	81 808	284 746	366 554	46 697	266 904	313 601

Note 4.2.2 – Répartition par échéance

(En milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes à - d'un an.....		284 746	284 746		266 904	266 904
Dettes à plus d'un an et moins de cinq ans.....	41 907		41 907	41 129		41 129
Dettes à + de cinq ans.....	39 901		39 901	5 568		5 568
Total.....	81 808	284 746	366 554	46 697	266 904	313 601

Note 4.2.3 – Dettes financières par nature

Toutes les dettes financières sont contractées en euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Emprunts.....	69 447	23 356	33 837	10 065
Locations financement.....	11 103	640	11 742	2 306
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie.....		78 845		75 434
Total dettes financières.....	80 550	102 841	45 579	87 805

Note 4.2 .4 – Dettes financières par types de taux (avec intérêts)

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
A taux variable.....	106 117	116 437
A taux fixe.....	77 274	16 947

L'augmentation de la dette à taux fixe vient de la mise en place du prêt de 60,7 M€ finançant la canalisation structurante « T3 ». Ce prêt est remboursable sur une durée de 15 ans (échéance 30/06/2024).

Note 4.2.5 – Ratio d'endettement

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Total des emprunts	104 546	57 950
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie ...	78 845	75 434
Endettement brut.....	183 391	133 384
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	8 829
Endettement net.....	183 391	142 213
Total des capitaux propres.....	205 667	193 798
Total du capital.....		
Ratio d'endettement.....	0,89	0,69

L'évolution à la hausse du ratio d'endettement s'explique notamment par le niveau élevé des investissements de CPCU en 2010, soit 80 M€, en raison du projet exceptionnel de la canalisation structurante « T3 ».

Note 5 – Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, des prix des matières premières et de l'énergie. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de matières premières.

Note 5.1 - Risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son état de situation financière. Le Groupe est exposé au risque de crédit de part ses activités opérationnelles et financières.

Activités Opérationnelles

L'encours des créances clients et autres débiteurs est présenté dans le tableau ci-dessous

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total			
Créances clients et autres débiteurs						Total	Total	Total
au 31 décembre 2010	81 875	62	188	7 240	89 365	686	85 795	175 846
au 31 décembre 2009	9 023	250	1 173	6 302	16 748	395	104 550	121 693

Les actifs non dépréciés avec une maturité inférieure à 3 mois sont en augmentation de 73 M€. Cette augmentation s'explique par une augmentation de la facturation clients sur le mois de décembre d'environ 30 M€ (mois de décembre rigoureux) ainsi qu'un décalage des règlements clients sur les premiers jours du mois de janvier 2011.

Le tableau ci-dessous indique les variations de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs :

	(En milliers d'euros)
Au 1er janvier 2009.....	2 692
Dépréciation de créances.....	252
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice.....	-2 549
Reprise de montants inutilisés.....	
Au 31 décembre 2009.....	395
Dépréciation de créances.....	388
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant la période.....	-97
Reprise de montants inutilisés.....	
Acquisition de filiales.....	
Au 31 décembre 2010.....	686

Le risque de crédit des comptes clients est limité pour plusieurs raisons :

- le nombre important de clients (5 400),
- la diversification de la clientèle (public, habitat privé, entreprises privées),
- la solvabilité des clients, et l'importance des actifs détenus par ces clients (valeur des immeubles chauffés par CPCU).

Les pertes sur comptes clients sont de ce fait très limitées.

La méthode de dépréciation des créances sur comptes clients est analytique et statistique basée sur l'ancienneté des créances :

- les créances considérées comme litigieuses sont toujours dépréciées à 100 %
- les créances échues depuis plus de 120 jours sont dépréciées à hauteur de 50 %

Activités financières

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échu à la date de clôture	Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échu	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)				
au 31 décembre 2010	0	0	2 492	2 492
au 31 décembre 2009	0	0	6 018	6 018

Ces créances constituent d'une part des prêts au personnel et d'autre part des créances sur concession et ne représentent aucun risque financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe est exposé de façon limitée au risque de crédit sur le placement de ses excédents (hors prêts et créances au coût amorti). En effet, le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

En cours d'année, CPCU peut, par ailleurs, être amenée à placer de la trésorerie dans le cadre de la convention de centralisation de trésorerie auprès du véhicule GDF SUEZ Finance SA. S'agissant de l'une des filiales de sa maison mère, le risque de contre partie est limité.

Note 5.2 - Risque de liquidité

Une convention de trésorerie mise en place en octobre 2007 entre CPCU et Suez Finance couvre les besoins de trésorerie depuis cette date. La Société dispose de 100 M€ de ligne de crédit sur compte courant Suez Finance par convention de trésorerie.

Les financements externes mis en place (locations financement et emprunts) ont été accordés de manière irrévocable.

Au 31 décembre 2010, la répartition des dettes financières par échéance est la suivante :

(En milliers d'euros)	Total	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	92 803	14 526	22 738	7 666	3 925	4 047	39 901
Locations financement.....	11 744	2 367	2 428	1 092	640	640	4 577
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	75 222	75 222					
Fournisseurs.....	96 382	96 382					
Au 31 décembre 2010.....	276 151	188 497	25 166	8 758	4 565	4 687	44 478

(En milliers d'euros)	Total	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	43 902	10 065	10 474	10 918	12 282	82	81
Locations financement.....	14 048	2 305	2 367	2 428	1 092	368	5 488
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	75 434	75 434					
Fournisseurs.....	88 180	88 180					
Au 31 décembre 2009.....	221 564	175 984	12 841	13 346	13 374	450	5 569

Note 5.3 - Risque de Marché

Risque de change

De par son activité, le Groupe est essentiellement exposé au risque de conversion de ses dettes afférentes aux achats de charbon et au contrat de maintenance des cogénérations. Ces derniers sont en effet libellés en dollar US.

L'instrument de couverture utilisé est l'achat de devises à terme.

Risque de taux d'intérêt :

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, caps...) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

(En milliers d'euros)	Sociétés	Notionnel	Devises	Echéances	Juste valeur au 31/12/2010	Elément couvert
Couverture de juste valeur :						
Swap de taux.....	CPCU	7 169	Euros	30/09/2011	- 95	Couverture d'emprunt à 50 %

La valeur de marché des instruments de taux présentée ci-dessus a été évaluée par actualisation du différentiel de cash-flow futur ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers. De ce fait, cette estimation n'est pas nécessairement l'exact reflet du montant qui pourrait être reçu ou versé en cas de dénouement des instruments sur le marché. Utiliser des hypothèses de marché différentes ou des méthodes d'estimation différentes, pourrait avoir une incidence significative sur les montants estimés des valeurs de marché.

Note 5.4 - Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation de la courbe de taux de + et - 1 % par rapport aux taux d'intérêts en vigueur à la date de clôture. Une variation de 1 % des taux d'intérêt court terme sur le nominal de la dette nette à taux variable et les jambes à taux variable des dérivés aurait un impact sur la charge nette d'intérêt de 1 M€.

En matière de change, l'exposition de CPCU :

- au niveau de l'état du résultat global, est fonction des achats de combustibles (charbon, fioul) libellés en dollars pour un montant de l'ordre de 71 M€ en 2010. Une variation de 10 % du cours de l'euro/dollar conduirait à une variation du coût des combustibles de l'ordre de 7,1 M€, hors impact des achats à terme de devises.
- au niveau de l'état de situation financière, n'est pas significative, CPCU n'ayant pas d'actifs ni de passifs significatifs en devises.

Note 6 – Participations dans les entreprises associées

Sociétés mises en équivalence :

(En milliers d'euros)	Valeur d'équivalence		Quote-part de résultat		Chiffre d'affaires	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Groupe Tiru.....	11 594	9 962	1 217	712	232 690	226 938
Climespace.....	11 717	10 205	1 998	1 189	78 114	80 041
Transports réunis services (1)	211	200	12	37	3 579	3 885
SNC Choisy Vitry Distribution...	-163	-61	-102	-101	16 284	15 038
Total.....	23 359	20 306	3 125	1 837	330 667	325 902

(1) La Société Transports réunis services clôture au 30 septembre.

Participation dans une co-entreprise :

La Société concernée est la SNC Cogé Vitry, intégrée proportionnellement à 50 % dont la contribution dans les comptes consolidés du Groupe est la suivante :

Cogé Vitry - montants intégrés proportionnellement (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs courants	7 078	6 332
Actifs non courants	17 126	19 874
Sous-total actifs	24 203	26 205
Capitaux propres	8 320	8 548
Passifs courants	8 735	10 326
Passifs non courants	7 148	7 331
Sous-total passifs	24 203	26 205
Chiffre d'affaires	23 423	24 219
Résultat	1 867	1 026

Note 7 – Informations résumées sur les entités mises en équivalence

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
SNC Choisy Vitry Distribution		
Total de l'actif.....	20 343	18 865
Total du passif hors capitaux propres.....	20 705	19 001
Total des produits de l'activité.....	16 284	15 038
Résultat de la période.....	-226	-225
Climespace		
Total de l'actif.....	291 552	266 799
Total du passif hors capitaux propres.....	238 148	219 993
Total des produits de l'activité.....	78 114	80 041
Résultat de la période.....	9 080	5 403
Groupe Tiru		
Total de l'actif.....	341 242	335 313
Total du passif hors capitaux propres.....	280 182	282 847
Total des produits de l'activité.....	232 690	226 938
Résultat de la période.....	6 408	3 753
Transports réunis services		
Total de l'actif.....	1 427	1 415
Total du passif hors capitaux propres.....	615	648
Total des produits de l'activité.....	3 579	3 885
Résultat de la période.....	44	142
Total des actifs.....	654 564	622 392
Total des passifs hors capitaux propres	539 650	522 489
Total des produits de l'activité.....	330 667	325 902
Résultats de la période.....	15 306	9 073

Note 8 – Stocks

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières (charbon, fioul).....	13 756	19 115
Autres pièces détachées.....	5 721	5 024
Quotas CO2.....	432	956
Valeur brute.....	19 909	25 095
Provision pour dépréciation.....	1 274	907
Valeur nette.....	18 635	24 188

- La variation du stock de matières premières est liée :

- à la variation des quantités stockées :

- charbon (109 385 tonnes en 2010 contre 195 953 tonnes en 2009) - 6,3 M€
- fioul (7 565 tonnes en 2010 contre 12 335 tonnes en 2009) - 1,8 M€

- à la variation des prix :

- charbon (93 €/tonne en 2010 contre 73 €/tonne en 2009) + 2,2 M€
- fioul (468 €/tonne en 2010 contre 387 €/tonne en 2009) + 0,6 M€

- Quotas CO2

Le plan national d'affectation des quotas de Gaz à effet de serre (CO2) pour la seconde période 2008 – 2012 a attribué au Groupe CPCU 1 563 592 quotas (de tonnes de CO2).

En 2010, les émissions réelles se sont élevées à 1 633 262 quotas (1 301 654 pour CPCU et 331 608 pour Cogé Vitry). Les quotas non utilisés sont reportables sur les années restantes de la période et au delà de 2012.

Le stock de quotas s'établit en baisse de 515 KT fin 2009 à 444 KT fin 2010.

Note 9 – Provisions (courant et non courant)

(En milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/12/2009	Augmentations : dotations de la période	Diminutions : reprises de la période		Reclassements	Variation liée à la désactualisation	Montant à la fin de la période 31/12/2010
				Montants utilisés	Montants non utilisés			
Non courant		183 103	40 749	15 756	987	-1 844	4 040	209 305
Avantages au personnel.....	9.1	81 259	27 363	4 511	0	-1 501	4 040	106 650
Provision pour retours d'eau.....	9.2	84 034	10 617	9 763				84 888
Provision pour renouvellement des ouvrages spéciaux...		2 123						2 123
Autres.....	9.3	15 687	2 769	1 482	987	-343		15 644
Courant.....		13 622	982	429	3 045	1 844	0	12 974
Avantages du personnel.....	9.1	2 143				1 501		3 644
Provision pour réparation retours d'eau.....	9.2	3 879						3 879
Autres.....	9.3	7 600	982	429	3 045	343		5 451
Total provisions courantes et non courantes.....		196 725	41 731	16 185	4 032	0	4 040	222 279

Note 9.1 – Avantages du personnel

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le total des engagements retraite et avantages sociaux provisionné dans les comptes consolidés s'élève à 110,3 M€.

9.1.1 – Rappel des hypothèses

Hypothèses actuarielles :

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation des engagements PE.....	4,00%	4,90%
Taux d'actualisation des engagements LT.....	3,70%	4,60%
Taux de rendement attendu des actifs couverture IFC	5,01%	4,14%
Taux de rendement attendu des actifs couverture retraite	3,92%	3,29%
Taux d'inflation.....	2,00%	2,00%
Augmentation future des salaires.....		0,80%
Taux d'augmentation des coûts de santé.....		2,00%
Cotisation CNIEG DSF et autres	5,06%	
Taux cotisations préretraites pour 2011	4,57%	
Taux d'impôt (pour impôts différés)	34,43%	

9.1.2 – Eléments de l'état de situation financière

Actif / passif enregistré dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur actualisée de l'obligation.....	-109 577	-82 582
Juste valeur des actifs du régime.....		
Obligation en excès / (déficit) par rapport aux actifs.....	-109 577	-82 582
Coût des services passés	-717	-822
Actifs / (passifs) enregistrés au bilan.....	-110 294	-83 404
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres.....	-23 274	-9 117

La variation des actifs / (passifs) nets des régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi se présente ainsi :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dette actuarielle en début d'exercice.....	-82 582	-69 954
Coût des services rendus.....	-2 272	-1 950
Intérêts sur la dette actuarielle.....	-4 040	-3 386
Réductions d'effectifs / Fermeture de plans.....	0	-152
(Pertes) / Gains actuariels générés.....	-23 274	-9 117
Prestations payées.....	4 407	2 152
Impacts réformes des régimes de retraites et clause de revoyure 2010	-1 816	0
Autres.....	0	-175
Dette actuarielle en fin d'exercice.....	-109 577	-82 582

Variation des montants nets dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Provision pour engagements de retraite et assimilés en début d'exercice...	-83 404	-71 057
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres.....		
Coût des services rendus.....	-2 272	-1 950
Intérêts sur la dette actuarielle.....	-4 040	-3 386
Rendement escompté des actifs financiers.....		
Montant des gains / (pertes) actuariels.....	-23 274	-9 117
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement.....		
Réduction d'effectifs / Fermeture de plans.....	0	-152
Coûts des services passés acquis.....		
Coûts des services passés non acquis.....	105	105
Impacts réformes des régimes de retraites et clause de revoyure 2010	-1 816	0
Prestations payées.....	4 407	2 153
Provision pour engagements de retraite et assimilés en fin d'exercice...	-110 294	-83 404
Gains / (pertes) actuariels variation des capitaux propres.....	-23 274	-9 117

Les variations de l'année ont été comptabilisées au compte de résultat à l'exception des pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres.

9.1.3 – Engagements par nature et évolution sur la période

La provision constituée conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » s'élève au 31 décembre 2010 à 110,3 M€. Elle se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Avantages post emploi		
1) Retraite et frais de gestion de la CNIEG	65 616	55 550
2) Indemnités fin de carrière	2 474	1 357
3) Avantages en nature	33 880	21 496
Sous total	101 970	78 403
Autres avantages à long terme		
1) Secours immédiat	1 522	1 247
2) Indemnités compensatrices de frais d'études	123	0
3) Invalidité : rentes accidents du travail – maladies professionnelles	5 727	3 330
4) Médailles du travail (jubilé)	952	424
Sous total	8 324	5 001
Total	110 294	83 404

L'augmentation de ces provisions de 27 M€ provient de :

- l'augmentation de la différence tarifaire s'élève à 7 M€ et provient des augmentations du prix de l'électricité et du gaz, en particulier de la CSPE, le coût par bénéficiaire augmente de 21 %,

- la baisse du taux d'actualisation de 4,9 % en 2009 à 4 % en 2010 a un effet de 14 M€, dont 5 M€ sur la différence tarifaire,
- la réforme des régimes de retraites promulguée le 10/11/2010 a un effet global positif de 2 M€ : du fait qu'il se comporte comme un régime différentiel par rapport aux régimes de droit commun, le régime propre des IEG devra financer sur la période 2011-2017 la part qui sera « allégée » sur le régime général pour que le personnel IEG continue de bénéficier des mêmes droits qu'actuellement sur cette période.

Les écarts actuariels relatifs aux avantages post emploi sont comptabilisés en capitaux propres.
Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont comptabilisés en compte de résultat.

Note 9.2 – Provision pour retours d'eau

La provision pour retours d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux chaufferies produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la DRIEE.

La provision est calculée de la manière suivante :

- Une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons.
- Un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon.
- La provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la Direction Générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2004 et 2010.
- Le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « courante » de la provision pour retours d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

- Dotation à la provision pour remise en état des retours d'eau, 10,6 M€ dont :
 - 9,9 M€ pour le réseau Paris,
 - 0,7 M€ pour le réseau Hors Paris.

Cette dotation comprend quatre éléments distincts :

- i) l'actualisation du coût de l'inspection pour un montant de 2 M€, effet de l'actualisation du coût moyen d'inspection, augmente ainsi de 105 € par mètre linéaire en 2009 à 113 € par mètre linéaire en 2010,
 - ii) une dotation complémentaire de 1,6 M€ (2,6 M€ en 2009) au niveau des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé) mais susceptibles d'être sujets à des travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction de la Distribution,
 - iii) une dotation complémentaire de 6,4 M€ correspond à de nouveaux tronçons éligibles selon les critères retenus,
 - iv) l'évolution du taux de remplacement de 25,03 % en 2009 à 25,21 % en 2010, augmente la provision de 0,6 M€.
- Ce taux de remplacement est obtenu par moyenne des taux constatés par le passé. Cette moyenne a évolué entre 2009 et 2010 :
- en 2009, la moyenne était fondée sur les taux des 6 dernières années (2004 -2009),
 - en 2010, la moyenne a pris en compte les taux des 7 dernières années (2004 -2010).
- Le taux de remplacement évolue en cohérence avec l'état du réseau condensats qui semble en 2010 similaire à celui de 2009.

- Reprise à la provision pour remise en état des retours d'eau (9,7 M€ en 2010 versus 10,3 M€ en 2009) dont :
 - 8,8 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,9 M€ de reprise sur le hors Paris.

Cette reprise correspond à des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections.

Changement d'estimation relatif à l'exercice 2010

La provision pour remise en état des retours d'eau est principalement établie en fonction des paramètres suivants :

- les longueurs et diamètres des tronçons à inspecter,
- le coût de l'inspection,
- le taux de remplacement,
- le coût de remplacement.

Le taux de remplacement était en 2009 fonction de la moyenne des taux de remplacement des six dernières années pondérées par les longueurs inspectées.

En 2010, le taux de remplacement est désormais fonction de la moyenne des taux de remplacement des sept dernières années pondérées par les longueurs inspectées.

En effet l'application des modalités de calcul du taux de remplacement sur une base de 6 années se serait traduite par une augmentation de 4 points du taux de remplacement à 29 %. Une telle augmentation ne nous paraît pas refléter la réalité des opérations de remise en état des retours d'eau au regard de la stabilité du réseau de condensats et se serait traduite par une charge complémentaire de 14 M€.

Il a donc été décidé d'étendre à 7 années la base de calcul du taux de remplacement. Ce dernier s'établit ainsi au 31 décembre 2010 à 25,21 %.

Note 9.3 – Autres provisions

Au 31 décembre 2010, elles comprennent principalement :

- Dotations aux provisions :
 - une nouvelle provision relative à l'obturation des branchements amiantés de 2,6 M€.
Cette obturation est nécessaire (fermeture au niveau du caniveau, au droit du piquage) afin d'éviter une propagation des fibres amiantées.
La provision est basée sur les hypothèses suivantes :
 - les branchements amiantés sont ceux en service réalisés en relation avec une canalisation dont la date de pose est antérieure à 1961 à priori amiantée. 1135 branchements ont été recensés sur ces critères.
 - Le devis d'obturation unitaire s'établit à 2,25 K€.
- Reprises de provisions :
 - la provision pour retrait de l'amiante réseau (0,9 M€) et chaufferies (0,2 M€).

Note 10 – Capitaux propres

Note 10.1 – Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 € au 31 décembre 2010. Chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des assemblées générales du Groupe. Il n'existe pas de privilèges et restrictions attachés aux actions.

Note 10.2 – Evolution du nombre d'actions en circulation

Le nombre d'actions en circulation en 2010 était de 36 485 actions représentant environ 2 % du capital social. Aucune variation n'a été constatée sur l'exercice.

Note 10.3 – Réserves distribuables

Les réserves consolidées (200,9 M€ au 31 décembre 2010) intègrent la réserve légale de la Société CPCU S.A. pour 2,8 M€ représentant 10 % du capital social, en conformité avec les dispositions légales françaises. Cette réserve ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation.

Les réserves distribuables du Groupe s'élèvent à 95,2 M€ au 31 décembre 2010, composées du report à nouveau et de la réserve générale de la Société CPCU S.A..

Note 10.4 – Dividendes

Dividendes payés par CPCU S.A. :

	Montant réparti en milliers d'euros	Dividende net par action en euros
2009 (payé le 30/06/2010)	5 176	3
2008 (payé le 30/06/2009)	5 176	3
2007 (payé le 30/06/2008)	5 176	3

Dividendes proposés au titre de l'exercice 2010 :

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du Groupe CPCU statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de verser un dividende unitaire de 3,15 euros par action soit un montant total de 5,5 M€.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2011 et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2010, les états financiers à fin 2010 étant présentés avant affectation.

Note 10.5 – Gestion du capital

CPCU S.A. n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales. En particulier, les contrats d'endettement du Groupe n'imposent aucune contrainte en matière de ratio type : capitaux propres sur endettement financier net ou de notation par des agences de crédit. Aussi, en matière de gestion de capital, CPCU poursuit les objectifs suivants :

- avoir un niveau de fonds propres en adéquation avec les risques pris par l'entreprise,
- assurer une rentabilité satisfaisante (notamment par le versement d'un dividende annuel) des fonds investis par les actionnaires.

Le Groupe peut donc être amené à apporter des ajustements à sa structure financière au regard de l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous jacents à son activité. Dans ce cadre, CPCU peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

Note 11 – Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de chaleur et prestations de services.....	348 286	318 499
Ventes d'électricité.....	70 885	71 265
Ventes au concédant	61 737	69 425
Total.....	480 908	459 189

Cf note 1.14 « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires consolidé augmente de 5 % de 459 M€ en 2009 à 481 M€ en 2010 et se décompose ainsi :

- les ventes d'électricité sont stables à 71 M€ en 2010 (faible hausse du prix de vente de + 1 % et faible baisse des MWh électriques vendus de - 1 %),
- les ventes de chaleur augmentent de 319 M€ en 2009 à 348 M€ en 2010 (+ 9 %) en raison de la hausse des volumes vendus liés à la forte rigueur climatique (+ 11 %), et d'un ajustement tarifaire moyen au 01/11/2010 de 2 % chez CPCU,
- les ventes au concédant (investissements de biens de retour) diminuent de 69 M€ en 2009 à 62 M€ en 2010 (- 10 %), en raison des travaux de la canalisation structurante « T3 » moins importants en 2010. Les conditions de réalisation de cet investissement sont précisées dans l'avenant N°9 à la convention de concession entre CPCU et la Ville de Paris.

Note 12 – Résultat financier

Note 12.1 – Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 se compose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Coût de la dette nette.....	-889	-2 454
Autres charges financières.....	-5 837	-5 315
Autres produits financiers.....	0	328
Total.....	-6 726	-7 441

Note 12.2 – Coût de la dette nette

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Charges d'intérêts :		
Charges d'intérêts sur emprunts.....	-890	-2 747
Charges d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...		
Sous-total.....	-890	-2 747
Produits d'intérêts :		
Produits sur trésorerie actif.....	1	34
Revenus des valeurs mobilières de placement		259
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement...		
Produits d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...		
Sous-total.....	1	293
Impairment et fair value sur coût de la dette :		
Reprise de provision pour risques et charges financières.....		
Sous-total.....	0	0
Total coût de la dette nette.....	-889	-2 454

Note 12.3 – Autres charges financières

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Désactualisations des provisions.....	-4 040	-3 384
Actualisation de la créance sur le concédant	-1 243	-1 651
Autres charges financières.....	-554	-280
Total.....	-5 837	-5 315

La désactualisation des provisions concerne les provisions liées aux engagements postérieurs à l'emploi et progresse de 3,4 M€ en 2009 à 4 M€ en 2010.

Cette hausse provient :

- d'une hausse de la base de calcul (augmentation de la provision de 83 à 110 M€) de 0,8 M€,

- d'une baisse du taux d'actualisation (- 0,2 M€).
L'actualisation de la créance sur le concédant est liée à la modernisation des tronçons structurants.

Note 12.4 – Autres produits financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits financiers sur autres actifs financiers.....		14
Intérêts sur actifs circulants.....		314
Total.....	0	328

Note 13 – Parties liées

Liste des parties liées et des principales transactions :

- Suez Finance : compte - courant de trésorerie entre CPCU et Suez Finance par une convention (63 M€).
- Tiru : contrat d'achat par CPCU de la vapeur produite par les usines Tiru (30 M€).
- SNC Cogé Vitry :
 - refacturation de services (ex : contrat de conduite de maintenance, personnel détaché, assistance administrative), (3 M€)
 - achat de vapeur par CPCU à SNC Cogé Vitry (24 M€).
- SNC CVE : vente de vapeur par CPCU à SNC CVE (10 M€).
- SOVEN : vente de gaz à CPCU (46 M€).
- Transports Réunis Services : transport, traitement, manutention et stockage de charbon (3 M€)

Les informations concernant les dirigeants sont en note 16.

Note 14 – Impôt sur les bénéfices de l'exercice

Note 14.1 – Ventilation de la charge d'impôt comprise dans le résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants.....	-9 798	-8 720
Impôts différés.....	-4 233	-2 718
Total.....	-14 031	-11 438
Taux effectif d'impôt.....	33,98%	33,91%

L'impôt augmente de 11,4 M€ en 2009 à 14,0 M€ en 2010 en raison principalement de l'amélioration du résultat courant avant impôt de 34 M€ en 2009 à 41 M€ en 2010.

Note 14.2 – Rationalisation du taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Résultat avant impôt (hors résultat des sociétés mises en équivalence).....	41 292	33 726
Taux d'impôt théorique de la maison mère.....	34,43%	34,43%
Produit/(charge) d'impôt théorique.....	-14 217	-11 612
Différences permanentes :	152	18
Différences permanentes sur les comptes sociaux.....	1 100	497
Différences permanentes sur les retraitements consolidés....	-948	-479
Impôt forfaitaire et autres compléments d'impôt.....	16	242
Divers.....	18	-86
Produit/(charge) d'impôt réel.....	-14 031	-11 438
Taux effectif d'impôt.....	33,98%	33,91%

Note 14.3 – Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Pertes fiscalement reportables.....		
Autres.....		
Actifs d'impôt différé brut avant compensation.....	42 602	36 892
Compensation par entité légale.....	-42 592	-36 579
Actifs d'impôt différé brut après compensation.....	10	313
Actifs d'impôt différé brut non comptabilisé.....		
Actifs d'impôt différé net.....	10	312
Passifs d'impôt différé brut avant compensation.....	50 798	48 066
Compensation par entité légale.....	-42 592	-36 579
Passifs d'impôt différé brut après compensation.....	8 206	11 487
Passifs d'impôt différé net.....	8 206	11 487
Impôt différé net.....	-8 196	-11 175

Impôts différés par source :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Autres différences temporelles déductibles	1 095	5 147
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	37 801	28 570
Autres provisions non déductibles temporairement	3 706	3 175
Impôts différés actifs	42 602	36 892
Amortissement fiscal accéléré	10 354	9 831
Autres déductions fiscales temporaires	40 444	38 236
Impôts différés passifs	50 798	48 067
Passif net d'impôt différé	-8 196	-11 175

Note 14.4 – Déficit fiscal reportable et crédits d'impôts

Il n'existe pas de déficits fiscaux reportables.

Note 15 – Certificats d'Economies d'Energie

Le décret N° 2010 – 1663 du 29 décembre 2010 a précisé les obligations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, pour la 2nd période 01/01/2011 – 31/12/2013.

CPCU est soumis à obligation de produire un nombre de GWh Cumac égal au produit de ses ventes par le coefficient 0,103.

Pour une année de rigueur climatique normative, les ventes sont de l'ordre de 5000 GWh, d'où une obligation de $5000 * 0,103$ soit environ 500 GWh Cumac. Ce montant est à comparer avec une obligation de 100 GWh cumac annuels sur la 1ère période allant du 01/07/2006 au 30/06/2009. A noter que les GWh cumac obtenus entre les deux périodes (soit du 01/07/2009 au 31/12/2010) sont – comme les GWh cumac excédentaires acquis au cours de la 1ère période – reportables sur la 2nd période.

Sur la période de 3 ans, l'obligation de CPCU est d'environ 1500 GWh Cumac.

La perte comptabilisée en 2010 a été calculée avec les hypothèses suivantes :

- CPCU obtiendrait environ 130 GWh Cumac par an au titre des fiches de raccordement de bâtiments existants au réseau CPCU, et de rénovation des sous-stations.

- Le stock de CEE reportable de la première période sur la seconde est de 110 GWh, et correspond aux achats faits en 2009.

- Le prix d'achat des CEE serait de 5 €/KWh Cumac.

Une charge à payer de 1 M€ a été comptabilisée à ce titre sur l'exercice 2010

Note 16 – Rémunérations des Dirigeants et avantages annexes

La rémunération des Dirigeants s'élève en 2010 à 1,662 M€, soit :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Avantages à court terme	1 621	1 486
Avantages postérieurs à l'emploi	0	
Indemnités de fin de contrats	0	
Paiements fondés sur les actions	41	72

Avantages annexes :

Les attributions de paiement fondés sur des actions s'élèvent à 147 K€ et se décomposent en :

- plan d'épargne entreprise « link 2010 » 138 K€
- actions gratuites 9 K€

Compte tenu de la faible matérialité des montants relatifs à l'exercice 2010, aucune comptabilisation n'a été réalisée.

Note 17 – Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Les cabinets TUILLET Audit et Ernst & Young agissent en tant que commissaires aux comptes de CPCU. Les informations sur les honoraires des commissaires aux comptes sont présentées conformément au décret 2008-1487.

(En milliers d'euros)	Cabinet TUILLET Audit				Cabinet ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
▣ Emetteur	108	91	92%	91%	131	110	100%	100%
▣ Filiales intégrées globalement (CVE)	9	9	8%	9%	0	0	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
▣ Emetteur	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
▣ Filiales intégrées globalement (CVE)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	117	100	100%	100%	131	110	100%	100%

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président Directeur Général
Thierry FRANCK DE PREAUMONT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé à la note 1.4 de l'annexe des comptes annuels, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre société révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions réseau et les engagements de retraites et assimilés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note 2.4.2 relative aux provisions pour risques et charges ainsi que la note 4.4 relative aux engagements de retraite et assimilés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que les engagements consentis en leur faveur, autres que celles perçues par le président de votre société, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

YVON SALAÜN

Associé

TUILLET AUDIT

Membre de la Compagnie régionale de Paris

BRIGITTE VAIRA-BETTENCOURT

Associée

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre Société, en particulier en ce qui concerne le contrat de concession et les quotas d'émission de gaz à effet de serre, domaines qui ne font pas l'objet de dispositions ou de précisions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous nous sommes assurés que les notes VI 1.2, VI 1.7 et VI 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Estimations comptables

Comme il est précisé dans la note VI 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre société révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions « réseau » et les engagements de retraite et assimilés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées ainsi que le caractère approprié des informations présentées dans la note VI 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

La note VI 9.1 précise les modalités d'évaluation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi et/ou les autres avantages à long terme tel que l'avantage tarifaire. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note VI 9.1 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 avril 2011

Les Commissaires aux comptes
ERNST & YOUNG ET AUTRES
Membre de la Compagnie régionale de Versailles
YVON SALAÜN
Associé

TUILLET AUDIT
Membre de la Compagnie régionale de Paris
BRIGITTE VAIRA-BETTENCOURT
Associée

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CPCU

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CPCU et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

TUILLET AUDIT

Membre de la Compagnie régionale de Paris

YVON SALAÜN
Associé

BRIGITTE VAIRA-BETTENCOURT
Associée

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société GDF Suez, actionnaire principal de la société

Le 31 août 2010, votre société et GDF Suez ont signé une convention d'assistance et d'expertise spécifique aux Industries Electriques et Gazières (« IEG ») en matière de ressources humaines. Cette convention a pour objet :

- d'assurer l'expertise aux IEG en matière de réglementation du travail, le conseil juridique en droit social ainsi que la gestion des dossiers contentieux du domaine. Cette expertise recouvre les domaines du contrat de travail, du temps de travail, des primes/indemnités et cotisations, des réorganisations et restructurations, des IRP droit syndical et élections, de la mobilité, de la Médecine du travail, de l'AT/MP invalidité et des activités sociales. Cette expertise répond, soit directement à une problématique spécifique à votre société, soit à une problématique générique concernant l'ensemble des IEG. Cet appui se traduit par des notes de doctrines d'application des textes statutaires ou des notes et des mails en réponse à des demandes spécifiques de votre société,
- d'assurer la représentation permanente auprès des instances de la Branche des IEG ainsi que la permanence des relations et contacts avec les fédérations syndicales de la Branche des IEG.

La rémunération de cette assistance correspond au coût de revient global du prestataire rapporté à l'effectif statutaire de ses bénéficiaires. Le montant estimatif des charges est de K€ 81 pour l'année 2010, et est révisable au début de chaque exercice.

Le contrat est conclu pour une durée de un an prenant effet au 1^{er} janvier 2010, renouvelable tacitement par périodes annuelles pour une période maximale de trois ans.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration le 31 août 2010.

Au titre de cette convention, votre société n'a comptabilisé aucune charge sur l'exercice.

2. Avec les sociétés Tiru (dont vous êtes actionnaire à hauteur de 19 %), TSI et le Sycptom

Nature et objet

Convention de fourniture de la vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Sycptom.

Modalités

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004, a autorisé votre société à signer un contrat de fourniture de vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Sycptom avec la société Tiru et le Sycptom. Un avenant (« avenant n° 1 ») a été signé le 6 mai 2006 portant sur la modification du prix indiqué au contrat.

Le 28 février 2008, votre société a signé un second avenant (« avenant n° 2 ») dont l'objet est de fixer le prix de base d'une tonne de vapeur hors taxes pour les années 2008, 2009 et 2010. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 5 décembre 2007.

En date du 1^{er} août 2008, votre société a conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 ») avec la société Tiru et le Sycptom dont l'objet est d'acter la maîtrise d'œuvre et la réalisation de travaux d'aménagements des process de traitement des eaux alimentaires des UIOM Sycptom d'Ivry et de Saint-Ouen par votre société. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2009.

Le 10 août 2009, votre société a signé un quatrième avenant (« avenant n° 4 ») avec les sociétés Tiru, TSI et le Sycptom visant à :

- acter le transfert de propriété des installations réalisées par votre société pour le traitement des eaux alimentaires des UIOM Sycptom d'Ivry et de Saint-Ouen en complément des dispositions prises dans l'avenant n° 3 ;
- autoriser votre société à réaliser les études et travaux d'aménagement in situ relatifs aux installations précitées ;
- introduire la société exploitante de l'UVE Isséane, la société TSI, en tant que partie prenante à la présente convention de fourniture de vapeur.

Par omission, l'avenant n° 4 n'a pas été autorisé par le conseil d'administration de votre société préalablement à sa mise en œuvre. Le conseil d'administration de votre société en date du 28 août 2009 a finalement autorisé cet avenant a posteriori.

Lors du conseil d'administration en date du 16 décembre 2010, un cinquième avenant a été autorisé, visant à :

- réaliser le transfert de propriété de l'installation réalisée par votre société pour le traitement de l'eau alimentaire de l'UVE d'Isséane, en complément des dispositions prises dans le cadre de l'avenant n° 4,
- introduire la société Ivry Paris XII, nouvel exploitant de l'UIOM d'Ivry Paris XII à compter du 1^{er} février 2011, en tant que partie prenante du contrat de fourniture de vapeur.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 16 décembre 2010.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 37 491.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société GDF Suez Energie Services (GDF Suez ES)

a. Convention d'assistance en ressources humaines, sécurité et maintenance des installations de cogénération

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004, a autorisé une convention par laquelle GDF Suez ES s'engage à fournir à votre société :

- une assistance dans le domaine des Ressources Humaines, en particulier pour les négociations et la prise en compte de l'évolution du système des retraites IEG, l'étude des textes législatifs et réglementaires applicables, la mise en place de la nouvelle caisse de retraite de la branche (CNIEG) et les relations avec cet organisme, la gestion administrative des personnes mises à disposition,
- une assistance dans le domaine de la sécurité et de la maintenance des installations de cogénération.

Cette convention a été conclue le 8 décembre 2004 et a pris effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2004 pour une durée de un an. Son renouvellement est assuré par tacite reconduction, sauf résiliation anticipée.

La rémunération de cette assistance a été fixée à K€ 85 hors taxes par an.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 85.

b. Convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 24 mars 1999, a autorisé une convention par laquelle GDF Suez ES assure à votre société, depuis le 1^{er} janvier 1999, une assistance dans les domaines comptable, administratif, financier, juridique, informatique et technique ainsi qu'une assistance à la direction générale.

La rémunération de cette assistance a été fixée à 0,11 % du chiffre d'affaires social hors taxes de votre société.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 445.

c. Convention relative à la gestion des quotas d'émission des gaz à effet de serre

Pour des raisons de simplicité et d'efficacité de gestion, votre société et la société GDF Suez ES ont convenu d'utiliser le même mandataire, en l'occurrence un service de la société GDF Suez ES pour gérer les allocations, chaque partie conservant la propriété de ses allocations.

Une convention entre le mandataire commun et votre société, signée le 15 juillet 2009 et autorisée a posteriori par votre conseil d'administration du 28 août 2009, a été mise au point afin de définir en particulier les modalités de gestion des éventuels excédents de quotas.

La rémunération de cette assistance a été fixée de la manière suivante :

- une partie fixe annuelle de K€ 150 répartie entre votre société et la S.N.C Cogé Vitry au prorata de la quantité de quotas allouée,

- une partie variable qui correspond à 3 % du montant de chaque opération de vente ou d'achat.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 127.

2. Avec la S.N.C. Choisy Vitry Energie (CVE)

a. Convention de prêt

Lors de sa séance du 16 mars 2006, votre conseil d'administration a autorisé votre société à signer une convention de prêt par laquelle elle s'engage à fournir à CVE un financement de M€ 12 dans le cadre de la réalisation des ouvrages suivants :

- alimentation en énergie calorifique sous forme de vapeur par réseau de tuyauteries depuis le réseau CPCU jusqu'à la sous-station de production d'eau surchauffée,
- sous-station d'échange vapeur/eau surchauffée située sur le terrain sis 172, rue Léon Geoffroy à Vitry-sur-Seine.

Ce prêt, assorti d'un intérêt de 5,5 %, est remboursable sur 19 ans et 9 mois par annuité constante.

Compte tenu de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 de la loi n° 2005-1719 introduisant de nouvelles règles limitant la déductibilité des intérêts payés par CVE, CVE étant sous-capitalisée aux termes de l'article 212 du Code général des impôts, un avenant à la convention de prêt a été signé le 1^{er} juillet 2008 aux termes duquel il a été décidé de :

- suspendre le prêt entre votre société et CVE à compter du 1^{er} juillet 2008 jusqu'au 31 décembre 2013,
- refinancer pendant cette période la société CVE auprès d'un établissement externe : un contrat de prêt d'un montant de M€ 11 et d'une durée de 5 ans et demi a été signé à cet effet le 16 août 2008 entre CVE et la BNP au taux (TEG) de 4,99 %.

Votre société est solidairement engagée avec CVE vis-à-vis de la BNP dans une limite de M€ 8,1 concernant le prêt souscrit par ces derniers.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 août 2008.

Au titre de la rémunération de ce prêt, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit financier de K€ 8.

b. Convention de fourniture de chaleur

CVE construit et exploite depuis le 10 février 2004, dans le cadre d'un contrat de concession, le réseau de chaleur du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry-sur-Seine (SICUCV). Votre société alimente en vapeur ce réseau de chaleur à partir de la canalisation assurant la liaison Vitry-Ivry. La vapeur est par la suite transformée par CVE en eau surchauffée.

Par convention en date du 4 juillet 2005, votre société et CVE ont défini les conditions techniques et commerciales régissant la fourniture de chaleur.

Cette convention est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de service attribuée à CVE qui est, à la date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

Votre société et CVE ont conclu en date du 22 décembre 2006 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel la valeur initiale de l'indice FUO du fioul lourd utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme de vapeur est remplacée par la valeur du barème Total « Marchés publics » des fiouls lourds TTBTs au départ de la raffinerie de Grandpuits en euros/tonne hors T.V.A. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 mars 2007.

Les dispositions de l'avenant n° 1 ont été applicables rétroactivement du 1^{er} octobre 2005 au 31 décembre 2006. A compter du 1^{er} janvier 2007, l'indice du FUIO du fioul lourd précédemment utilisé dans le calcul de la redevance a été de nouveau appliqué.

Le 5 février 2007, votre société et CVE ont conclu un second avenant (« avenant n° 2 ») portant modification de l'indice CHO des houilles et agglomérés pour l'industrie, utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme de vapeur. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 mars 2007.

Le 20 février 2008, votre société et CVE ont conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 »), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. L'objet de cet avenant est la prise en considération dans le prix de la chaleur facturé par CVE à votre société de la taxe intérieure sur la consommation de charbon. Cette taxe est en effet supportée par CVE sur les importations de charbon postérieures à la date du 1^{er} juillet 2007. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2008.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un quatrième avenant (« avenant n° 4 »), avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2009. L'objet de cet avenant est la prise en compte dans le calcul du prix proportionnel à la consommation ou de la redevance forfaitaire annuelle de la modification des indices suivants :

- CH « Houilles importées pour autres industries que sidérurgie et électricité »,
- G « Gaz manufacturé hors ventes aux ménages »,
- ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ».

Cet avenant a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 9.914.

c. Convention d'assistance

Votre société a conclu le 4 juillet 2005 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à CVE une assistance dans les domaines comptable, administratif, financier, informatique, juridique, technique et une assistance spécifique à la gérance.

Cette convention prévoit une facturation forfaitaire annuelle de K€ 292 hors taxes, révisable selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la redevance versée par CVE à votre société par l'indice ICHT-IME « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 332.

d. Convention d'exploitation par votre société des canalisations de transport de vapeur et d'eau de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange

Aux termes de la convention de concession de travaux et de services pour la fourniture d'énergie calorifique au chauffage urbain du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry-sur-Seine (SICUCV) attribué le 10 février 2004, la société CVE construit et exploite les ouvrages :

- de prélèvement de vapeur dans le réseau de votre société,

- d'échange permettant la transformation de la vapeur prélevée en eau surchauffée injectée dans le réseau du SICUCV.

Par convention en date du 4 juillet 2005, CVE a confié à votre société, moyennant différentes conditions, l'exploitation des installations de transport de vapeur et d'eau de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange. Cette convention, autorisée par votre conseil d'administration le 8 décembre 2004, est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de service attribuée à CVE qui est, à date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

La rémunération de l'ensemble des prestations de votre société est fixée à K€ 192 hors taxes par an, valeur au 1^{er} mars 2003. Cette rémunération est indexée trimestriellement selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la redevance versée par CVE à votre société par l'indice ICHT-IME « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 240.

3. Avec la S.N.C. Cogé Vitry

a. Convention de fourniture de vapeur

La S.N.C. Cogé Vitry et votre société ont conclu en date du 18 décembre 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry s'engageait à fournir à votre société moyennant différentes conditions, de la vapeur produite par son site de Vitry-sur-Seine. Votre société s'était alors engagée à payer à la S.N.C. Cogé Vitry la vapeur vendue moyennant un prix fixé à € 9,90 toutes taxes comprises pour une tonne de vapeur, valeur au 1^{er} juillet 2002 indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

Compte tenu de la modification des conditions économiques :

- un avenant n° 3 au contrat principal de vente de vapeur et aux précédents avenants, à effet au 1^{er} novembre 2006, a été signé le 15 décembre 2006 et autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 7 décembre 2006 aux termes duquel une redevance sera désormais facturée à votre société dans le cadre du fonctionnement de la chaudière en post combustion et air ambiant. Cette redevance est calculée selon les dispositions suivantes :
 - une partie fixe annuelle de K€ 950 facturée mensuellement et non indexée,
 - le prix d'achat par la S.N.C. Cogé Vitry des quantités de gaz consommées en modes post combustion et air ambiant majoré de 5 % ;
- un avenant n° 4 au contrat principal de vente de vapeur a été signé le 15 mars 2008 et autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 26 février 2008. Cet avenant fixe le prix de la tonne de vapeur à € 14,03 hors taxes et modifie donc la formule d'indexation.

Les dispositions résultant de cet avenant n° 4 ont été appliquées rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2008.

Au titre de la convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 24.328.

b. Contrat de conduite, d'entretien et de maintenance des installations

La S.N.C. Cogé Vitry et votre société ont conclu en date du 31 mai 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry confait à votre société moyennant différentes conditions, la conduite, l'entretien et la maintenance de ses installations de cogénération situées 10, rue des Fusillés à 94400 Vitry-sur-Seine. La S.N.C. Cogé Vitry s'était alors engagée à payer à votre société une rémunération forfaitaire annuelle égale à K€ 2.464, valeur 1^{er} juillet 2000 et indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

A la suite de la suppression de l'indice des produits et services divers catégorie C, utilisé dans la formule d'indexation mensuelle de la rémunération du contrat principal, votre société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu en date du 5 janvier 2005 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel :

- la rémunération forfaitaire mensuelle perçue par votre société en contrepartie de ses prestations est fixée à K€ 237 hors taxes, valeur au 30 septembre 2004 ;
- cette rémunération forfaitaire est indexée mensuellement selon une formule prévue à l'avenant n° 1.

L'avenant n° 1 au contrat initial a été autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 8 décembre 2004. Les dispositions résultant de cet avenant ont été appliquées rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 2004.

Par ailleurs, en date du 20 décembre 2007, votre société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu un second avenant (« avenant n° 2 ») au contrat de conduite, d'entretien et de maintenance dont l'objet est le remplacement par votre société, à l'occasion des opérations de visite des parties chaudes de la turbine, de pièces complémentaires dans le but d'améliorer le rendement de la machine. La rémunération des travaux complémentaires prévus pour 2008 a été fixée contractuellement à K€ 1.326. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2008.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 3.353.

c. Convention d'assistance

Votre société a conclu le 14 décembre 2001 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la S.N.C. Cogé Vitry une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier, fiscal, informatique, juridique et de la communication. Cette convention, qui prévoit une facturation de K€ 61 hors taxes l'an, a été approuvée par votre assemblée générale mixte lors de sa séance du 10 juin 2004.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 61.

4. Avec la société Climespace

a. Convention de sous occupation des galeries quai de la Râpée

Votre société a signé le 14 mai 2002 une convention de sous occupation des galeries techniques souterraines situées quai de la Râpée (Paris 12^e) avec la société Climespace.

Cette convention a été établie conformément à l'autorisation d'occupation du Port Autonome de Paris en date du 19 mars 2001.

Au titre de cette convention, votre société n'a comptabilisé aucun produit d'exploitation sur l'exercice.

b. Convention d'assistance et de mise à disposition de personnel

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre société à signer une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la société Climespace une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier et fiscal, informatique, juridique et communication.

A la suite de la liquidation du G.I.E. GTH, filiale de Climespace, et à l'intégration dans cette dernière de l'activité précédemment exercée par GTH, le volume de l'assistance demandée par Climespace à votre société s'est accru.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 8 décembre 2004, a donc autorisé votre société à signer un avenant de révision de sa rémunération. Cet avenant a été signé le 1^{er} mars 2005, à effet du 1^{er} janvier 2005.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 383.

c. Bail à construction d'une centrale frigorifique

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 17 juin 1992, a autorisé la mise à disposition par votre société, dans l'usine de Bercy, d'un volume destiné à l'édification d'une centrale de climatisation au prix forfaitaire annuel de € 45.735. Un contrat de location à construction a donc été conclu en date du 29 juin 1994 pour une durée de vingt-cinq ans, et ce rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 1992. Le bail prévoit un loyer annuel de € 45.735 révisable en fonction de l'indice de la construction publié par l'INSEE.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 68.

d. Convention de droit de passage de canalisations dans la chaufferie de votre société située à Bercy

Votre conseil d'administration a autorisé votre société, lors de sa séance du 29 octobre 1995, à signer une convention avec la société Climespace pour le passage de deux canalisations dans la chaufferie de votre société à Bercy (Paris 12^e).

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 7.

e. Convention de sous-location

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre société à signer une convention de sous-location de bureaux avec la société Climespace.

Votre société donnait en sous-location, à la société Climespace, depuis le 11 octobre 1999, 454 m² de locaux dans l'immeuble sis au 185, rue de Bercy (Paris 12^e).

Les besoins de la société Climespace ayant évolué, votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de sous-location. Aux termes d'un avenant en date du 1^{er} avril 2005, la surface occupée par la société Climespace a été portée à 483 m² à effet du 1^{er} janvier 2005 et le loyer révisé.

La surface a été à nouveau modifiée depuis le 1^{er} octobre 2010 pour être portée à 1.112 m² et un nouvel avenant n° 2 avec votre société est actuellement en cours de régularisation à ce titre.

Au titre de la rémunération de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit financier de K€ 676.

5. Avec la S.N.C. Choisy Vitry Distribution (CVD)

Lettre d'engagement de maintien de participation et de forme juridique octroyée à CVD par votre société

La S.N.C. Choisy Vitry Distribution (CVD) dont votre société est actionnaire à hauteur de 45 % (la société GDF Suez ES étant le second actionnaire à hauteur de 55 %) a sollicité un prêt bancaire pour un montant de K€ 7.933.

La banque a subordonné l'octroi de ce prêt à la signature par votre société et par GDF Suez ES d'une lettre d'engagement de maintenir la forme juridique de CVD et de conserver leur participation dans la S.N.C. jusqu'à extinction de la dette. Votre conseil d'administration, en date du 5 décembre 2007, a autorisé la signature de cette lettre d'engagement. Cette lettre a été signée le 6 décembre 2007 par le président-directeur général de votre société.

L'engagement de CPCU porte sur le capital restant dû au 31 décembre 2010, soit K€ 7.385.

6. Avec la société GDF Suez Finance

Convention de compte courant

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 19 septembre 2007, a autorisé une convention de compte courant entre votre société et la société GDF Suez Finance par laquelle :

- un compte courant en euro est ouvert pour une durée indéterminée en vue de permettre à votre société de recevoir un crédit intra-groupe ou d'effectuer des dépôts dans le cadre de ses activités habituelles ;
- la limite intra-day est fixée par la convention à M€ 30 et celle de solde négatif à M€ 100 ;
- les taux d'intérêts appliqués par GDF Suez Finance sur le compte courant sont basés sur le taux EONIA, majoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde débiteur, minoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde créditeur.

Au titre de la rémunération de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge financière nette de K€ 235.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

YVON SALAÜN

Associé

TUILLET AUDIT

Membre de la Compagnie régionale de Paris

BRIGITTE VAIRA-BETTENCOURT

Associée